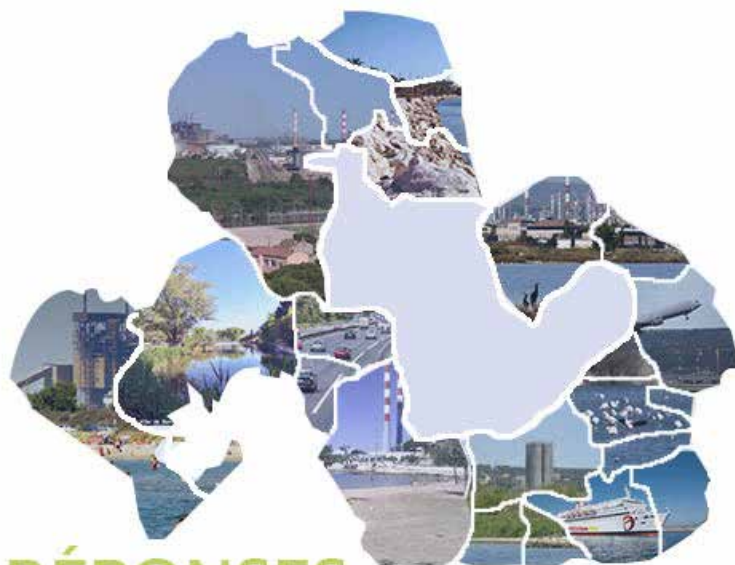


REVUE DE PRESSE 2023

POLLUTION



RÉPONSES

Réduire les POLLUTIONS en Santé Environnement

Mise à jour le 29.12.2023

SOMMAIRE

Mars 2023	(Plainte contre ArcelorMittal)	14
Mai 2023	(Plaintes pour trouble du voisinage)	53
Juin 2023	(Mise à l'arrêt d'ArcelorMittal)	70
Octobre 2023	(Les polluants éternels)	150

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/marignane/86781/marignane-episode-localise-de-pollution.html>

Marignane : épisode localisé de pollution

ENVIRONNEMENT

🕒 02/01/2023 À 14H30

🕒 01:09



1/1 Marignane : épisode localisé de pollution

C'est la station de mesure de la qualité de l'air d'Atmosud qui a "lancé l'alerte" jeudi dernier 29 décembre

Rue de Provence à proximité du groupe scolaire des Raumettes avec son chantier de reconstruction, des pics de particules dans l'atmosphère ont été mesurés avec des valeurs élevées jusqu'à 400 milligrammes / heure (au lieu d'une cinquantaine en moyenne), mais sans dépasser les seuils journaliers admis pour 24 heures. Après enquête selon Atmosud, ces particules ne sont pas dues à des émissions de gaz de combustible (type véhicule, chauffage ou incendie) mais bien à des poussières, de celles susceptibles de se dégager d'un chantier, ce qui correspondrait bien aux travaux de reconstruction de l'école. Info confirmée par la Ville qui souligne que ces émissions de poussières pourraient être issues de "tronçonnages de parpaings" effectués ces jours-ci.

Déjà lundi 26 la station d'Atmosud - qui est située à proximité de l'école - avait enregistré des valeurs horaires plus élevées que la moyenne ; sachant qu'il n'existe pas de règlement particuliers pour ces types de poussières même si elles peuvent occasionner un impact sur la respiration.

Par contre aucune nuisance n'a été signalée par la population. Atmosud dit restée vigilante avec cette nouvelle semaine qui commence.

<https://charliehebdo.fr/2023/01/sciences/sante/pollution-mort-ventre/>

SANTÉ

Pollution : la mort au ventre

Sigolène Vinson · Mis en ligne le 17 janvier 2023 · Paru dans l'édition 1590 du 11 janvier

Dans le département des Bouches-du-Rhône, on recense un nombre anormal de maladies rares chez les habitants de deux villes.

En 2017 était publié un rapport dit Fos Epseal, étude participative en santé environnement ancrée localement sur le front industriel de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône), qui mettait en exergue un nombre anormal de maladies rares chez les habitants du territoire. Cela allait des atteintes ORL jusqu'aux maladies chroniques – diabète de type 1, sclérose en plaques... –, en passant par les cancers – trois fois plus nombreux qu'ailleurs en France –, pour les hommes, cancers du poumon, de la plèvre, de la vessie ou leucémie; pour les femmes, cancers des ovaires, du sein ou de la thyroïde.

L'agence régionale de la santé (ARS) rendait une analyse critique de cette étude, pointant les méthodes utilisées, qui auraient manqué de clarté et de structure. Néanmoins, elle reconnaissait que « *la comparaison des résultats statistiques basés sur les déclarations des personnes interrogées à des données de référence régionales ou nationales fait apparaître des excès de risque pour plusieurs pathologies au sein de l'échantillon de populations des communes enquêtées* ».

À LIRE AUSSI : [Ces cancers d'ouvriers qu'on ne veut surtout pas voir](#)

Aujourd'hui, six ans plus tard, les médecins sont de nouveau inquiets. Le service de gastro-entérologie du Centre hospitalier de Martigues (Bouches-du-Rhône) s'alarme du nombre de cancers du pancréas, notamment chez des hommes jeunes. Or ce cancer est un des plus fatals, mais aussi des plus rares, 1,8 % en France. Le nombre de cas est en augmentation constante. Sur le territoire industriel de l'ouest de l'étang de Berre, qui compte une cinquantaine de sites - Seveso, plus gros pôle pétrochimique de France, peut-être progresse-t-il plus vite qu'ailleurs...

Patrick Courtin, ancien chef de service de réanimation et d'anesthésie du Centre hospitalier de Martigues, membre du conseil scientifique de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer, travaille sur un projet de recherche : l'amélioration de la connaissance des polluants et leur impact sanitaire. Avec le service de gastro-entérologie de l'hôpital, il espère pouvoir quantifier le nombre de cancers du pancréas et, éventuellement, corrélérer leur survenue à la toxicologie et au dosage des polluants sur les lieux d'embauche, mais également dans l'air, les sols et les nappes phréatiques.

Patrick Courtin, ancien chef de service de réanimation et d'anesthésie du Centre hospitalier de Martigues, membre du conseil scientifique de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer, travaille sur un projet de recherche : l'amélioration de la connaissance des polluants et leur impact sanitaire. Avec le service de gastro-entérologie de l'hôpital, il espère pouvoir quantifier le nombre de cancers du pancréas et, éventuellement, corrélérer leur survenue à la toxicologie et au dosage des polluants sur les lieux d'embauche, mais également dans l'air, les sols et les nappes phréatiques.

Il déplore que l'ARS ne veuille pas s'emparer du problème, et de la même façon, il s'interroge sur l'absence de registres des cancers : « *En France, seulement 26 départements sont dotés d'un registre des cancers, mis en place par Santé publique France. Or il s'agit de départements ruraux. Et c'est par ces relevés qu'on établit des statistiques et estimations d'incidence. Aucun des départements fortement industrialisés ne dispose d'un tel outil...* »

À LIRE AUSSI : [Le grand mystère de l'air qui tue Saint-Nazaire](#)

Sur le territoire de Fos-sur-Mer, puisque tout semble déjà foutu – dans l'étude précitée, certains habitants confiaient leur fatalisme : « *À Fos, on crèvera tous d'un cancer; ça c'est sûr: Ici, on creuse notre tombe à l'avance* » –, on peut continuer à expérimenter. Bientôt, en plus des grues géantes du port, des cuves de stockage des raffineries, de la cokerie d'ArcelorMittal, un parc d'éoliennes flottantes à ligne tendue, première mondiale, verra le jour. A priori, les éoliennes ne rendent pas malade, si? •

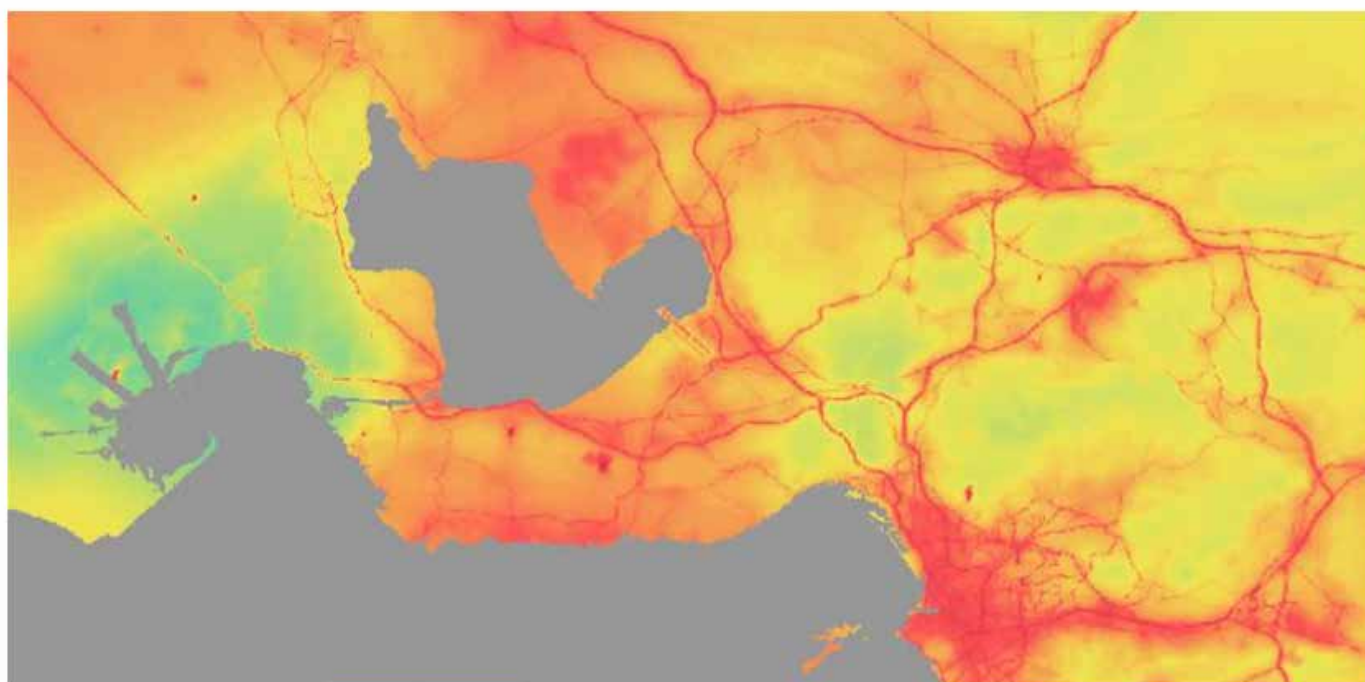
<https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/87415/pollution-aux-particules-fines-l-alerte-de-niveau-1-maintenue-dans-les-bouches-du-rhone.html>

Pollution aux particules fines : l'alerte de niveau 1 maintenue dans les Bouches-du-Rhône

ENVIRONNEMENT

🕒 14/02/2023 À 09H03

🕒 01:15



1/1 Pollution aux particules fines : l'alerte de niveau 1 maintenue dans les Bouche-du-Rhône

Le préfet des Bouches-du-Rhône prolonge, pour ce mardi 14 février 2023, la procédure d'alerte de niveau 1 relative à un épisode de pollution de l'air aux particules fines.

Les niveaux de particules fines sont en hausse, surtout en soirée, en lien avec l'usage des chauffages au bois, et sont également émises par le trafic routier et le secteur industriel. L'absence de vent et un régime d'inversion thermique piègent les polluants dans les basses couches de l'atmosphère. L'épisode de pollution est de type combustion hivernale.

Parmi les mesures indiquées par la préfecture des Bouche-du-Rhône, l'abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur les routes et autoroutes, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h, est recommandée et les contrôles de vitesses renforcés.

Une exposition de quelques heures à quelques jours à un pic de pollution peut entraîner des irritations oculaires ou des voies respiratoires, des crises d'asthme et une aggravation des troubles cardio-vasculaires ou respiratoires. Cette exposition peut avoir des effets très négatifs pour des personnes particulièrement vulnérables, notamment les femmes enceintes, les nouveaux-nés et les personnes atteintes de maladies respiratoires.

(La carte Atmosud montre la présence des polluants sur notre département, en couleur rouge forte et en jaune moyenne, estimée pour 19h ce mardi 14 février 2023.)

https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/02/14/fos-sur-mer-laboratoire-geant-des-mutations-de-la-civilisation-carbonee_6161711_3234.html

Fos-sur-Mer, laboratoire géant des mutations de la civilisation carbonée

Par Luc Bronner (Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône))

Publié le 14 février 2023 à 05h30, modifié le 14 février 2023 à 18h04

ENQUÊTE | Balade dans l'immense zone industrielle provençale, où 6 milliards d'euros vont être injectés pour faire basculer cet enfer des hydrocarbures et de la chimie vers des gigaprojets d'aciérie décarbonée, d'hydrogène vert et de panneaux solaires.

C'est un miroir présenté devant nous. Dans lequel personne n'a vraiment envie de se regarder, encore moins de se reconnaître. Fos-sur-Mer, sa zone industrielle et portuaire, cinquante kilomètres à l'ouest de Marseille, dans les Bouches-du-Rhône, temple de notre civilisation carbonée, de la société de consommation, de la mondialisation, du capitalisme, des énergies fossiles, des pollutions et des gaz à effet de serre (GES).

La bataille contre le réchauffement climatique se joue d'abord ici, à l'ombre des fours géants de l'aciérie d'ArcelorMittal, des raffineries d'Esso, des cuves de chlore du chimiste Kem One, des citernes du pétrochimiste LyondellBasell ou des conteneurs remplis de produits manufacturés chinois, transportés via le canal de Suez.

<https://www.maritima.info/actualites/live/departement/15072/la-une-de-votre-jt-plainte-contre-la-pollution-maritime-et-une-descente-aux-flambeaux-a-martigues.html>

La une de votre JT: plainte contre la pollution maritime et une descente aux flambeaux à Martigues

LIVE

🕒 01/03/2023 À 18H30

🕒 03:09



1/1 La une de votre JT: plainte contre la pollution maritime et une descente aux flambeaux à Martigues

Face à la **pollution maritime**, ils portent plainte : **les associations Alternatiba, Cap nord** ainsi que **25 personnes** déposent une plainte commune contre X pour mise en danger de la vie d'autrui, blessures involontaires pollution maritime et écocide. Une action en justice inédite car portée devant la justice pénale et plusieurs particuliers se joignent aux associations. Vous verrez le Reportage Cassandre Amouroux

<https://www.maritima.info/actualites/live/departement/15072/la-une-de-votre-jt-plainte-contre-la-pollution-maritime-et-une-descente-aux-flambeaux-a-martigues.html>

Pollution maritime à Marseille: riverains du port et associations portent plainte

ENVIRONNEMENT

🕒 01/03/2023 À 15H16

🕒 00:39



C'est une plainte inédite dans le domaine de l'environnement. Elle est portée devant la juridiction pénale et des particuliers se joignent aux associations dans cette démarche. Alternatiba Marseille, Cap nord ainsi que 25 personnes déposent une plainte commune contre X pour mise en danger de la vie d'autrui, blessures involontaires, pollution maritime ou encore écocide

Les plaignants veulent mettre en lumière un problème de santé publique en plus de l'impact environnemental des émissions de bateaux à Marseille. Ils espèrent voir une enquête se déclencher rapidement qui permettrait de constater les niveaux de pollutions et d'identifier les auteurs d'infractions. **Reportage ci-dessus**

<https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/shipping/une-plainte-deposee-contre-les-impacts-des-pollutions-du-port-de-marseille-46587>

Une plainte déposée contre les impacts des pollutions du port de Marseille

Publié le 02/03/2023 18:23 | Mis à jour le 02/03/2023 19:48

Des associations et vingt-cinq plaignants individuels, riverains du port de Marseille, ont déposé une plainte collective contre X au pénal le 28 février contre les impacts des pollutions liées au trafic portuaire. Les associations Cap au nord et Alternatiba Marseille dénoncent le « **rejet en mer de substances nuisibles pour la flore et la faune marine et la pollution de l'eau** », et visent notamment les rejets en mer des effluents de scrubbers, *dont l'usage est interdit depuis 2022 lors des escales*.

De leur côté, les riverains déposent plainte « **pour mise en danger de la vie d'autrui et blessures involontaires** ». « **Les mesures nécessaires à la régulation du trafic maritime, à la limitation de la pollution de l'air et de l'eau** » ne sont pas prises, provoquant ou exposant à « **des atteintes graves à la santé** », ont affirmé leurs avocats à l'AFP. « **Nous voulons que la justice vienne regarder les conséquences sur la santé** » des riverains, a ajouté l'avocat Aurélien Leroux. Outre l'action pénale, les avocats ont indiqué envisager une procédure devant la justice administrative.

En juillet, la mairie de Marseille avait lancé une pétition contre *la pollution liée au port*, qui a rassemblé plus de 53 000 signatures en ligne. L'Union maritime et fluviale de Marseille-Fos (UMF) rappelait, elle, *que les contrôles sont très importants*.

https://www.liberation.fr/environnement/pollution/pollution-dans-le-port-de-marseille-des-riverains-et-des-ong-portent-plainte-contre-x-20230302_OMUJ46ATFFHLLCC6OALVAC5GGM/

Trafic maritime

Pollution dans le port de Marseille : des riverains et des ONG portent plainte contre X

Sous l'impulsion d'un collectif citoyen, des associations et des riverains du port de Marseille ont déposé mardi une plainte contre les impacts des pollutions liées au trafic maritime dans les installations portuaires, annoncent mercredi leurs avocats.



Ils ont mis leur menace à exécution. Comme [l'annonçait Libération il y a deux semaines](#), vingt-cinq plaignants individuels, riverains du port de Marseille, ont porté plainte contre X mardi pour mise en danger de la vie d'autrui et blessures involontaires. Sous l'impulsion du collectif citoyen Stop croisières, ils affirment que «les mesures nécessaires à la régulation du trafic maritime, à la limitation de la pollution de l'air et de l'eau» ne sont pas prises dans la zone, provoquant ou exposant à «des atteintes graves à la santé». Les associations Cap au Nord et Alternatiba Marseille ont, elles, porté plainte en raison du «rejet en mer de substances nuisibles pour la flore et la faune marine et la pollution de l'eau».

Sont visés des rejets d'effluents provenant de filtres (appelés «scrubbers») placés dans les cheminées des navires pour réduire leurs émissions dans l'air. L'usage de ceux-ci est interdit depuis 2022 en France lors des escales, comme les rejets d'effluents en zone portuaire, mais, selon la plainte, «il est manifeste que cette réglementation n'est pas respectée».

Les plaignants rappellent aussi que les seuils de pollution atmosphérique autorisés par la législation européenne sont régulièrement dépassés en France, notamment sur l'agglomération marseillaise, ce pour quoi la France a été condamnée par la Cour de justice de l'Union Européenne en 2019. Une partie des activités du port de Marseille-Fos est située dans le nord de la ville, notamment les quais accueillant ferries et paquebots de croisière. Le port a engagé une politique d'électrification pour connecter les navires à quai, mais le dispositif est encore très réduit.

Un espace indescriptible, presque cinématographique, fascinant tant il est gigantesque, avec plus de 16 000 hectares de landes, de routes, de parkings, de wagons, de camions, de conteneurs, de torchères, de hauts fourneaux, de pipelines, de pylônes électriques, de citernes remplies de centaines de milliers de mètres cubes de pétrole, dans une overdose de gaz, de chimie, de pétrochimie, d'acier, de PVC, vingt-quatre heures sur vingt-quatre depuis cinquante ans.



<https://region-sud.latribune.fr/politique/2023-03-07/qualite-de-l-air-les-zones-a-faibles-emissions-doivent-etre-combinees-a-une-action-plus-large-atmosud-954364.html>

Qualité de l'air : «Les zones à faibles émissions doivent être combinées à une action plus large » (AtmoSud)

Après le tabac et l'alcool, la qualité de l'air est la troisième cause de mortalité en France. Il est donc urgent d'agir, y compris dans le Sud où tous les départements sont concernés, avec des pollutions aux origines diverses. Les Zones à faibles émissions, qui visent à exclure des villes les véhicules les plus polluants, sont une réponse. Mais une réponse partielle, qui doit s'inscrire dans une politique globale d'amélioration de la qualité de l'air ... et de la qualité de vie. C'est en tout cas ce que pense l'association Atmosud, référente en la matière sur le territoire régional.



(Crédits : DR)

Oxydes d'azote, ozone, particules fines... Voilà les trois principaux polluants qui minent la qualité de l'air dans le Sud, comme l'explique Damien Piga, directeur des relations extérieures et de l'innovation chez Atmosud.

Les premiers, aussi appelés NOx, dépassent les valeurs réglementaires européennes dans plusieurs territoires de la région. « *Les oxydes d'azote sont principalement émis par la combustion de carburants fossiles* », que celle-ci provienne de l'industrie pétrolière, du transport routier ou maritime. Ils sont à l'origine de diverses pathologies pouvant provoquer des cancers, et le risque croît avec leur niveau de concentration dans l'air.

Mars 2023

(Plainte contre ArcelorMittal)



<https://disclose.ngo/fr/article/arcelormittal-revelations-sur-un-pollueur-hors-la-loi>

10 MARS 2023 CRIMES ENVIRONNEMENTAUX

ARCELORMITTAL : RÉVÉLATIONS SUR UN POLLUEUR HORS-LA-LOI

Le leader européen de l'acier dépasse les limites de pollution autorisées par la loi, en dépit des risques sanitaires et des millions d'euros d'aides publiques dont il bénéficie depuis dix ans. Des documents confidentiels obtenus par Disclose et Marsactu révèlent des manquements répétés jusqu'en 2022 au sein des deux principales usines françaises d'ArcelorMittal, à Dunkerque et Fos-sur-Mer.

Une fumée brune monte de l'une des hautes cheminées de l'usine. Le panache se disperse au-dessus des routes, des marais et des habitations environnantes, avant que les particules fines ne retombent pour se déposer on ne sait où. Une chose est sûre, en revanche, ces poussières tout droit sorties de l'usine d'acier du groupe ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, au cœur d'une immense zone industrielle située à 50 kilomètres de Marseille (Bouches-du-Rhône), sont extrêmement nocives pour les humains. Une fois inhalées, elles peuvent être responsables de maladies cardio-vasculaires, de cancers et de morts prématurées.

Cet air vicié, les quelque 400 000 personnes qui vivent autour de l'étang de Berre le respirent quotidiennement depuis des années. Sans compter les 4 000 ouvriers de l'usine, dont 1 500 personnels sous-traitants, qui travaillent directement dans les poussières. Au point, certains jours, de garder un masque sur le nez et la bouche huit heures durant. *« Même si ce n'est pas une obligation, parce qu'à chaque fois qu'ils se mouchent, ce qui sort est noir »*, rapporte Nordine Laimeche, délégué syndical CFDT de l'usine. Comme ce fut le cas le 23 janvier 2023, lorsque les ouvriers ont découvert leurs vestiaires recouverts d'une épaisse couche de poussière. *« Les vêtements propres des salariés qui étaient rangés dans les casiers étaient devenus gris »*, déplore le syndicaliste. Au printemps 2022, un laboratoire d'analyse privé était déjà venu mesurer l'ampleur de ces dépôts. Le [rapport d'évaluation que Disclose s'est procuré](#) est sans appel : dans deux salles de contrôle, le niveau d'empoussièrement était 2 à 5 fois supérieur aux objectifs de propreté de l'industriel.

Cette pollution industrielle, et ses probables conséquences sur la santé de près d'un demi-million de personnes, est connue du géant mondial de l'acier, qui rejette pas moins de 80 % des particules fines présentes dans l'air de cette partie du département, où sont recensées plus de 400 usines. Elle est aussi connue des autorités. Pour preuve : une étude récente financée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) démontre que les habitants de Fos-sur-Mer, et d'une commune voisine, ont deux fois plus de cancers que la moyenne nationale. Ils sont également plus touchés par des maladies chroniques comme l'asthme et le diabète, ainsi que par des maladies auto-immunes.



Le village de Fos-sur-Mer, ses équipements sportifs et, en arrière-plan, le site d'ArcelorMittal. ©Nicolas Serve, pour Disclose

Malgré le risque sanitaire évident, les problèmes de pollution ne s'améliorent pas. Bien au contraire. D'après notre enquête, conduite en partenariat avec Marsactu, l'usine d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer dépasse les limites de rejets autorisés par l'administration française et l'Union européenne. Six rappels à la loi, deux condamnations en justice et deux amendes administratives de 15 000 euros n'y ont rien changé. Pas plus qu'une condamnation, en avril 2021, à verser 30 000 euros à l'association France Nature Environnement pour trente-six infractions environnementales liées aux rejets polluants.

240 jours de pollution illégale en 2022

D'après un rapport interne d'ArcelorMittal de 56 pages, obtenu par Disclose, l'usine de Fos-sur-Mer a enfreint la réglementation environnementale à de nombreuses reprises, entre 2021 et 2023.

Au cours de l'année 2022, l'unité d'agglomération du site, là où sont préparés les minerais qui seront ensuite transformés en fonte, a ainsi dépassé les limites légales d'émissions de particules fines dans l'air sur une période de 240 jours. Soit des dépassements qui se sont étalés sur 65 % de l'année.



©Nicolas Serve, pour Disclose.

Pourtant, l'agglomération a été doublement subventionnée... précisément dans le but d'éviter ce type d'infractions. La première fois, c'était en 2015, lorsque l'agence de l'environnement (Ademe), rattachée au ministère de la transition écologique, a déboursé 8 millions d'euros pour le dispositif Mistral. Celui-ci était censé conduire à une baisse de 25 % des rejets de poussières de l'agglomération. La seconde aide a été allouée en 2019 afin de financer un système de filtration des particules fines baptisé Odas. Censé réduire de 40 % ces émissions, le projet a reçu une aide de 5 millions d'euros de la part de l'Union européenne, sur les 20 millions budgétés. La mise en service de la première phase du filtre Odas n'a débuté qu'à l'été 2022, soit deux ans après la date de livraison initiale. Une deuxième phase devrait être opérationnelle fin 2023, en attendant la troisième et dernière phase du dispositif. Selon ArcelorMittal, les « premiers résultats de réduction des émissions de poussières [sont] très positifs ».

Accusations de falsifications

Autres éléments inquiétants découverts dans les documents d'autosurveillance en notre possession : le fait que des fumées orangées chargées de benzène et

benzopyrène, deux composants cancérigènes, se soient échappées des fours de la cokerie, là où le charbon est converti en coke métallurgique avant d'être utilisé comme carburant des hauts fourneaux. Ces fuites, au-delà des seuils autorisés, ont été constatées durant 21 semaines, soit plus d'un tiers de l'année 2022. Une information confirmée par la préfecture des Bouches-du-Rhône, qui estime néanmoins que « *la remise en état des étanchéités de portes de fours [de la cokerie] ont permis un retour à la conformité à partir de décembre 2022* ».

A Fos-sur-Mer, l'infraction pourrait être une pratique érigée en système. C'est du moins ce que laissent entendre les témoignages, sous pseudonymes, de deux anciens travailleurs de la cokerie, en poste jusqu'au premier semestre 2018. Selon eux, certains relevés de pollution remis aux services de l'État auraient été volontairement sous-estimés. « *En faisant le tour des fours de la cokerie, je comptais en général 15 à 20 fumées anormales, se remémore Mathieu, alors chargé de ces relevés d'autosurveillance. Quand j'ai transmis à mon supérieur les relevés réels, qui dépassaient les limites légales, il m'a fait comprendre que je devais lui rapporter de "meilleurs" résultats.* » Des accusations confirmées par Patrick. « *J'accompagnais le technicien chargé des relevés et je l'ai vu modifier les chiffres une fois devant son ordinateur* », raconte celui qui travaillait à la maintenance des fours.

« Quelques heures avant une visite d'inspection, nous devons venir plus tôt le matin pour colmater les fuites. »

D'après les dires de Patrick, des inspecteurs de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), l'organisme de contrôle des usines les plus polluantes, auraient également été trompés par ArcelorMittal au cours d'une vingtaine de visites d'inspection du site. « *Quelques heures avant une visite d'inspection annoncée à l'avance, nous étions plus nombreux et nous devons venir plus tôt le matin pour colmater au maximum les fuites. Dans la salle de contrôle, un technicien baissait les barillets pour aspirer les fumées à l'intérieur des fours* », affirme l'ex-salarié. Selon lui, cette manoeuvre se serait répétée pendant plus d'une décennie, au moins jusqu'au début de l'année 2018.

Interrogé sur ces accusations, ArcelorMittal dément formellement. « *Nos salariés agissent avec professionnalisme, éthique et conscience, assure à Disclose le service communication de l'industriel, ajoutant que « les prélèvements et analyses des émissions font l'objet d'un suivi rigoureux et d'une information auprès des autorités compétentes* ».

Mathieu et Patrick ont été entendus par la justice dans le cadre de l'instruction ouverte à la suite d'une plainte contre X, déposée en novembre 2018 pour « mise en danger de la vie d'autrui » par 211 habitants, sept associations environnementales des communes de la zone industrielle de Fos-sur-Mer et le syndicat CFDT Métallurgie.

<https://marsactu.fr/arcelormittal-depasse-les-seuils-de-pollution-240-jours-par-an-malgre-les-millions-de-letat/>

ArcelorMittal dépasse les seuils de pollution 240 jours par an malgré les millions de l'État

ENQUÊTE par Nina Hubinet & Ariane Lavrilleux le 10 Mar 2023 ● 4

À Fos-sur-Mer, le géant de l'acier accumule les condamnations pour cause de pollution. Nos investigations révèlent qu'en 2022, l'industriel n'était toujours pas aux normes. Malgré des travaux de rénovation et des millions d'euros d'aides publiques reçus, ses rejets de particules fines ont dépassé les seuils pendant les deux tiers de l'année. Une enquête en partenariat avec *Disclose* et *IrpiMedia*, que nous diffusons en accès libre.

Ce sont des documents confidentiels accablants pour le leader européen de l'acier, auxquels *Marsactu* et *Disclose* ont eu accès. Cinquante-six pages, décorées du logo d'ArcelorMittal et d'un médaillon affichant comme valeurs cardinales "résilience", "exigence", "ingéniosité" et "coopération", détaillent le nombre de jours pendant lesquels l'industriel a constaté ses propres dépassements des seuils de pollution fixés par l'État, entre le 28 décembre 2021 et le 3 janvier 2023. Notre analyse de [ce rapport interne](#), réalisée avec des experts des émissions industrielles, montre qu'au cours de l'année 2022, les rejets de particules fines étaient hors-la-loi pendant 240 jours au sein de l'usine de Fos-sur-Mer. Soit 65 % de l'année écoulée. Ces excès de pollution sont concentrés dans une unité stratégique du site industriel : l'agglomération, un ensemble de fours où le minerai de fer est aggloméré avant d'être transformé en fonte.

L'ampleur des rejets de particules fines est parfois visible à l'œil nu. *“Les bâtiments de l'agglomération, qui datent de 1975, ne sont pas étanches. Donc dans les bureaux ou les salles de contrôle, les gens passent la journée à respirer de la poussière. Le 23 janvier dernier, les vestiaires ont été envahis par la poussière, à tel point que les vêtements propres des salariés qui étaient rangés dans les casiers sont devenus gris”*, raconte Nordine Laimeche, délégué syndical CFDT. Le laboratoire d'analyse privé Igienair est venu mesurer l'ampleur de ces dépôts de poussières le 21 avril 2022. Son rapport d'évaluation, que nous nous sommes procuré, est sans appel : dans deux salles de contrôle, le niveau d'empoussièrement est 2 à 5 fois supérieur aux objectifs de propreté de l'industriel. *“Certains salariés préfèrent garder leur masque pendant 8 heures dans les salles de contrôle, même si ce n'est pas une obligation, parce qu'à chaque fois qu'ils se mouchent, ce qui sort est noir”*, témoigne le syndicaliste.

15 000 EUROS D'AMENDE

Cette partie de l'usine d'ArcelorMittal est aussi bien connue des inspecteurs de l'environnement et de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Ces dix dernières années, elle a fait l'objet de quatre rappels à la loi, des mises en demeure de respecter la réglementation environnementale sous peine de sanctions, en 2014, 2017, 2020 et 2021. Le 14 octobre 2020, le sidérurgiste a été condamné à payer 15 000 euros d'amende pour ses émissions excessives de particules fines.

L'amende assortie d'une astreinte de 500 euros par jour s'est arrêtée, selon la préfecture des Bouches-du-Rhône, en octobre suite à *“un retour à la conformité”* d'ArcelorMittal sur ce point précis. L'action tardive de l'industriel devrait tout de même lui coûter plus de 350 000 euros. Avec l'effet d'une tapette sur la joue, l'année où la filiale ArcelorMittal du Sud de la France enregistre un bénéfice de 195 millions d'euros, en plus de nombreuses aides publiques (voir infographie ci-dessus).

Fin 2021, constatant l'absence de réel changement, les inspecteurs des Bouches-du-Rhône rédigent [un nouveau rappel à la loi](#), avec menace de

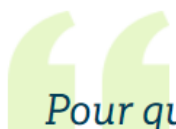
fermeture de l'agglomération sous six mois si ses émissions de particules ne reviennent pas sous les seuils autorisés. Mais il n'a depuis jamais été question ne serait-ce que d'un jour de fermeture, alors que les rapports d'auto-surveillance montrent que ces seuils ne sont toujours pas respectés en 2022.

ÉMISSIONS DIFFUSES, BENZÈNE ET DIOXYDE D'AZOTE

Les particules fines, chargées de métaux lourds toxiques responsables de maladies cardio-vasculaires et de cancers, ne sont pas les seuls polluants hors normes d'ArcelorMittal. Ses relevés confidentiels d'auto-surveillance révèlent également une quantité anormale d'"émissions diffuses", des fumées qui s'échappent des fours de la cokerie, où le charbon est brûlé et transformé en coke. Pendant 21 semaines, soit 40 % de l'année 2022, jusqu'à 23 % des portes des fours laissent échapper des fumées, alors que le ratio ne devrait pas dépasser les 10 %. La préfecture confirme ces chiffres tout en indiquant que l'industriel a, là aussi, pu opérer un "retour à la conformité" en décembre 2022. Ces émanations orangées sont chargées en benzène et benzo-a-pyrène, deux composants cancérigènes, nocifs pour les fœtus et qui peuvent entraîner des mutations génétiques.

Toujours en 2022, les émissions de dioxyde d'azote (ou NOx) outrepassent également les valeurs limite autorisés pendant un tiers de l'année (100 jours sur 370), dans une des batteries de fours de la cokerie. Ce gaz irritant pour les bronches est connu pour favoriser le développement de l'asthme, augmenter le risque d'infections respiratoires et de maladies pulmonaires chroniques, en particulier chez les enfants.

"ArcelorMittal Méditerranée est engagée dans l'action pragmatique pour réduire significativement les émissions environnementales de ses activités", assure à Marsactu le service communication de la filiale française du groupe. "Des investissements d'une centaine de millions d'euros ont été engagés sur la période 2010-2020, réduisant fortement les émissions atmosphériques du site sur la même période", ajoute-t-il sans donner de détails chiffrés sur ces réductions.



Pour que cette usine fonctionne normalement, il faudrait qu'ArcelorMittal mette le double de ce qu'ils mettent actuellement pour l'entretenir.

**Christian Cassini, délégué
CFDT**

ont été consacrés à la maintenance de l'outil industriel à Fos, selon ses rapports d'activités. *“Pour que cette usine fonctionne normalement, il faudrait qu'ArcelorMittal mette le double de ce qu'ils mettent actuellement pour l'entretenir”*, estime-t-il. Le service communication de l'entreprise affirme de son côté avoir déboursé près de 4 milliards d'euros depuis 2000 pour maintenir en bon état le site de Fos-sur-Mer.

Pour les syndicats de salariés, ces investissements restent cependant insuffisants, étant donné l'ancienneté de l'usine, construite dans les années 1970. *“Il ne se passe pas un jour sans un incident, une panne... On doit faire avec des installations en partie vétustes”*, affirme Christian Cassini, délégué syndical CFDT. Ces cinq dernières années, 30 à 50 millions d'euros par an


TROIS CONDAMNATIONS EN JUSTICE ET ONZE RAPPELS À LA LOI

La préfecture des Bouches-du-Rhône a mis en demeure ArcelorMittal à onze reprises depuis 2010, dont six fois pour pollution de l'air, et deux fois, en 2017 et 2021, pour des dépassements des seuils autorisés de particules. De son côté, la justice, saisie par l'association France Nature Environnement, a condamné par trois fois l'industriel, en 2009, 2013 et 2021, pour des infractions environnementales, l'obligeant à verser 99 600 euros à l'association écologiste ou à l'administration.

Depuis 2019, ArcelorMittal est également visée par deux procédures judiciaires. Cette année-là, une enquête préliminaire a été ouverte suite à la plainte contre X déposée par 260 plaignants pour mise en danger de la vie d'autrui. Quatorze d'entre eux ont également saisi le tribunal judiciaire d'Aix pour trouble anormal du voisinage. [Déboutés en première instance](#), ces riverains du sidérurgiste attendent une décision en appel, le 4 mai prochain.

<https://marsactu.fr/le-systeme-dautocontrôle-darcelormittal-mis-en-cause/>

Le système d'autocontrôle d'ArcelorMittal mis en cause

ENQUÊTE par **Nina Hubinet & Ariane Lavrilleux** le 10 Mar 2023  3

Deux anciens travailleurs d'ArcelorMittal Méditerranée accusent l'entreprise d'avoir falsifié certains relevés de pollution pendant des années. Ces témoignages interrogent, jusqu'à la justice, sur les failles du système d'auto-surveillance. Une enquête en accès libre, dans le cadre d'un partenariat avec le media Disclose.

240 jours de pollution excessive aux particules fines en 2022. Ce chiffre révélé par [l'enquête menée par Marsactu et Disclose](#) n'est pas le fruit d'une évaluation publique et indépendante, mais bien celui que nous avons pu découvrir directement dans des documents établis par ArcelorMittal lui-même. En France, les entreprises ICPE – pour Installations classées pour la protection de l'environnement, c'est-à-dire les plus polluantes – mesurent elles-mêmes leurs émissions. Elles agissent selon des protocoles définis par la réglementation, puis transmettent les résultats à l'État, qui a la charge de vérifier que ces rejets respectent les limites légales.

Des perquisitions ont eu lieu en 2022 sur le site de Fos-sur-Mer.

À Fos-sur-Mer, ArcelorMittal mesure donc lui-même ses émissions quotidiennes de poussières, d'oxydes d'azote, de dioxyde de soufre et les composants organiques volatiles. Central dans la surveillance de cette usine,

l'autocontrôle pose pourtant question. Y compris à la justice, qui a ouvert une information judiciaire pour mise en danger de la vie d'autrui.

Elle fait suite à la plainte contre X déposée par 211 habitants, sept associations environnementales et le syndicat CFDT métallurgie en novembre 2018. Selon nos informations, les enquêteurs du pôle santé publique du tribunal judiciaire de Marseille ont perquisitionné en 2022 le site industriel d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, et s'intéressent de près à la sincérité de ses relevés d'émissions polluantes.

LES ACCUSATIONS DE DEUX ANCIENS SALARIÉS

Deux anciens travailleurs de la société nous ont confié avoir été interrogés dans le cadre de cette enquête. À *Marsactu*, ils racontent comment l'industriel se serait arrangé avec la réalité pour minimiser ses déclarations de pollution lorsque ses émissions dépassaient les seuils. Cet ouvrier et ce technicien, en poste jusqu'en 2018, étaient chargés de contrôler les émissions diffuses de la cokerie, l'unité la plus polluante de l'usine, où le charbon est transformé en combustible de coke.

Appelées diffuses parce qu'elles ne sortent pas des cheminées, ces émissions sont chargées en benzène et benzo-a-pyrène, des cancérigènes irritants. Pour les comptabiliser, Mathieu*, technicien, faisait le tour de la cokerie, une fois par semaine, pour observer et noter le nombre de panaches de fumées s'échappant des installations. *“En faisant le tour des fours de la cokerie, je comptais en général 15 à 20 fumées anormales. Mais mon supérieur hiérarchique m'avait demandé de ne jamais rentrer des chiffres supérieurs à 7 dans le fichier informatique.”* Ce nouveau ratio aurait permis de rester en dessous du seuil fixé par l'arrêté préfectoral : *“Quand j'ai commencé à faire ces mesures et à transmettre à mon supérieur les relevés réels qui dépassaient les limites légales, il était mécontent et m'a fait comprendre que je devais lui ramener de “meilleurs” résultats. J'imagine qu'il fallait éviter à ArcelorMittal de payer des amendes.”* Selon cet ancien technicien de la sidérurgie, les relevés falsifiés étaient ensuite transmis à la Dreal, la direction régionale de l'environnement, un service de l'État.

Lorsqu’il y avait une visite de la Dréal de prévue, notre équipe était renforcée et on devait venir plus tôt le matin pour « colmater » au maximum les fuites.

Un ancien salarié

avait une visite de la Dréal de prévue, notre équipe était renforcée et on devait venir plus tôt le matin pour « colmater » au maximum les fuites, raconte-t-il. Ensuite un technicien dans la salle de contrôle baissait les barillets, du coup la pression était négative et les fumées étaient aspirées à l’intérieur des fours. Ça ne pouvait pas durer plus d’une heure ou deux parce que ça abîmait beaucoup les fours.” Il a fini par démissionner par peur des conséquences sur sa santé, après plus d’une décennie passée au milieu des fumées de la cokerie.

Patrick*, qui a travaillé plusieurs années à la maintenance des fours de la cokerie, confirme ces modifications des relevés a posteriori.

“J’accompagnais le technicien chargé de ces relevés et je l’ai vu modifier les chiffres une fois devant son ordinateur.” Il décrit aussi une manœuvre temporaire permettant de dissimuler la pollution excessive de la cokerie. “Lorsqu’il y

“J’AI FORMÉ MON SUCESSEUR À MODIFIER LES MESURES”

Ces manipulations et falsifications supposées de relevés de pollution ont-elles toujours cours à Fos-sur-Mer ? Probable selon Mathieu, l’ancien technicien, qui a quitté l’entreprise il y a cinq ans. *“J’ai formé mon successeur à faire ces mesures et à les modifier pour avoir des résultats “acceptables” par la hiérarchie.”*

En 2019, le directeur Bruno Ribo avait fermement démenti dans [une interview à La Provence](#) ces accusations de falsification, révélées à l’époque par le documentaire [“Fos, les fumées du silence”** diffusé sur France 3](#). Interrogé à nouveau sur le sujet, le service communication d’ArcelorMittal répond à Marsactu : *“Nos salariés agissent avec professionnalisme, éthique et conscience. Les prélèvements et analyses des émissions font l’objet d’un suivi rigoureux et d’une information auprès des autorités compétentes”.*

En gage de la probité de l'entreprise, le même service met en avant "les contrôles inopinés de surveillance de la Dreal". Pourtant, les visites de cette antenne de l'État ne sont pas si nombreuses. D'après les rapports publiés sur [le site gouvernemental Géorisques](#), seulement trois visites y ont été conduites en 2022. C'est cinq fois moins que sur l'autre site de la firme à Dunkerque. Là-bas, les agents de la Dreal des Hauts-de-France ont inspecté l'usine, classée Seveso seuil haut comme celle de Fos-sur-Mer, 19 fois en 2021 et 16 fois en 2022.

UN CONTRÔLE DE L'ÉTAT DE PLUS EN PLUS LÂCHE

De manière générale, à l'échelle nationale, la fréquence des visites des inspecteurs de l'environnement, toutes installations confondues, a baissé de 28% depuis vingt ans, s'alarme [la commission d'enquête sénatoriale](#) formée en 2020 suite à l'incendie de l'usine chimique de Lubrizol à Rouen. "L'évolution du nombre de contrôles réalisés chaque année par l'inspection des ICPE est inquiétante. Au total, le nombre de contrôles est passé de 25 121 en 2003 à 18 196 en 2018", écrivent les sénatrices Christine Bonfanti-Dossat et Nicole Bonnefoy. Des conclusions partagées par la Cour des comptes, qui pointe à nouveau le système d'autocontrôle par les industriels dans [un rapport](#) de juillet 2020, soulignant le manque de visites d'inspection et le niveau "peu dissuasif" des amendes prévues par le code de l'environnement.

Premier industriel pollueur des Bouches-du-Rhône, ArcelorMittal Méditerranée ne fait pas exception : seules deux amendes administratives de 15 000 euros chacune et une astreinte de 54 000 euros (une autre est en cours mais n'a toujours pas été réclamée) ont sanctionné l'industriel pour ces excès de pollution depuis dix ans.

Lorsqu'il y avait une visite de la Dréal de prévue, notre équipe était renforcée et on devait venir plus tôt le matin pour « colmater » au maximum les fuites

<https://www.usinenouvelle.com/article/en-2022-arcelormittal-a-multiplie-les-pollutions-au-dessus-des-limites-legales-a-dunkerque-et-fos-sur-mer.N2109991>

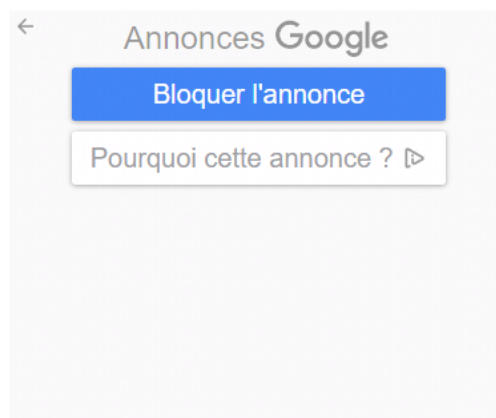
En 2022, ArcelorMittal a multiplié les rejets hors limites de particules fines dans l'air à Dunkerque et Fos-sur-Mer

Selon les médias Disclose et Marsactu, ArcelorMittal a régulièrement dépassé les limites de pollution de l'air autorisées par la loi sur ses usines de Dunkerque (Nord) et de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Les contaminants, nocifs pour la santé, proviennent surtout des sites d'agglomération du minerai et les fours de cokerie. Des associations de la fédération France nature environnement (FNE) ont indiqué avoir porté contre l'industriel.

L'information jette une ombre sur les [efforts de décarbonation mis en avant par ArcelorMittal en Europe](#). Au-delà des émissions de CO₂, qui affectent le climat, le géant sidérurgique est aussi la source d'importantes pollutions atmosphériques nocives pour la santé, notamment de poussières émettrices de particules fines. En France, ses deux grands sites de production d'acier primaire, à Dunkerque (Nord) et à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), ont régulièrement dépassé les limites d'émissions réglementaires en 2022, selon [une enquête menée par Disclose et MarsActu](#), et publiée le vendredi 10 mars.

Les deux médias en ligne se basent sur un rapport interne d'[ArcelorMittal](#) ainsi que sur des témoignages de salariés. En réponse, la communication d'ArcelorMittal explique par email à L'Usine Nouvelle que l'entreprise entend respecter les valeurs-limites d'émissions industrielles réglementaires et que face à des normes «*de plus en plus exigeantes*», elle est «*engagée sur l'ensemble de ses sites pour réduire significativement les émissions environnementales liées à ses activités.*» ArcelorMittal cite des investissements de «*plusieurs centaines de millions d'euros engagés à cet effet depuis plus de dix ans*».

Jeudi 24 mars, des associations de la fédération France nature environnement (FNE) ont indiqué avoir déposé plainte contre l'industriel, confirmant l'information des deux médias.



240 jours de dépassement des limites légales en 2022 à Fos-sur-Mer

Le premier site épinglé dans l'enquête est l'usine de Fos-sur-Mer. Selon les journalistes, qui exploitent un rapport d'autosurveillance interne préparé par ArcelorMittal, les pollutions proviennent notamment de particules fines émises par l'unité d'agglomération (qui prépare les minerais de fer avant qu'ils ne gagnent les hauts-fourneaux). Celles-ci auraient dépassé les limites légales d'émissions atmosphériques 240 jours en 2022! Et ce, malgré l'installation de différents dispositifs pour réduire les poussières, en partie subventionnés par des fonds publics. Le dernier système, un filtre à particule baptisé Odas et coûtant 20 millions d'euros, doit réduire les poussières de 40%. Il est mis en service en deux temps, entre mi-2022 et fin 2023. Les «*premiers résultats de réduction des émissions de poussières [sont] très positifs*», note ArcelorMittal auprès de Disclose.

La question des pollutions à Fos-sur-Mer n'est pas nouvelle. Les journalistes notent que l'usine a déjà été la cible de six rappels à la loi et de deux condamnations en justice en raison de rejets de polluants. En 2021, le groupe avait été condamné à verser 30 000 euros à l'association France Nature Environnement pour trente-six infractions environnementales liées aux rejets polluants, notamment de dioxyde de soufre et dioxyde azote depuis les fours à coke. Les particules fines sont des pollutions nocives pour la santé, dont l'inhalation favorise l'apparition de cancers et de maladies cardiovasculaires.

Sans commenter la récurrence des événements pointée par Disclose, ArcelorMittal répond à l'écrit que «*les dépassements de valeurs-limites d'émissions sont des phénomènes épisodiques et limités dans le temps souvent dus à un incident de fiabilité ou une phase transitoire dans le processus de production*», face auxquels la société réagit vite.

ArcelorMittal dément avoir falsifié des mesures

Toujours à Fos-sur-Mer, le rapport d'ArcelorMittal pointe des dysfonctionnements sur les fours à coke, qui transforment le charbon en coke métallurgique. Des fuites de benzène et de benzopyrène y ont été détectées 21 semaines en 2022. MarsActu donne la parole à deux anciens salariés, qui témoignent avoir été poussés, jusqu'en 2018, à mentir ou à cacher certaines pollutions, notamment lors de visites de services de l'Etat. Une accusation démentie par ArcelorMittal auprès de Disclose, puis de L'Usine Nouvelle. Par

email, un porte-parole de la société *«dément formellement toute allégation portant sur d'éventuelles falsifications de mesures dont elle serait à l'origine»*. Une instruction a été ouverte à la suite d'une plainte contre X déposée par des habitants pour «mise en danger de la vie d'autrui» en 2018, rapportent les journalistes.

L'enquête cible aussi le site de Dunkerque, pour lequel trois arrêtés de mise en demeure ont été pris par la préfecture du Nord au sujet des particules fines depuis 2017, dont le dernier le 3 mars 2022. Toujours à partir de données d'autosurveillance du géant sidérurgique, les journalistes chiffrent que les seuils d'émissions de particules fines dans les unités d'agglomération ont *«dépassé de 1,5 à 2 fois les seuils autorisés durant cent jours, entre janvier et octobre 2022»*, tandis que des salariés auraient constaté 58 jours de dépassement au niveau de la cokerie. Là encore, ArcelorMittal met en avant ses investissements en pointant notamment un filtre hybride installé sur la chaîne d'agglomération n°3 à l'été 2022, ainsi que la mise à l'arrêt de la chaîne d'agglomération n°2 début 2023. Reste à voir si ces mesures seront efficaces.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/pollution-un-journal-marseillais-publie-une-enquete-accablante-sur-arcelormittal-2730086.html>

Pollution : un journal marseillais publie une enquête accablante sur ArcelorMittal

Publié le 11/03/2023 à 09h05

Écrit par [Louise Belmont](#)



A Fos sur mer, au cours de l'année 2022, les rejets de particules fines ont été hors-lé pendant 240 jours, selon une enquête de Marsactu. © CHRISTOPHE SIMON / AFP

Deux journalistes de Marsactu ont mis la main sur des documents confidentiels attestant que l'industriel pollue en connaissance de cause.

Elles ont pu accéder à un rapport interne accablant pour ArcelorMittal : deux journalistes du site d'information Marsactu publient ce vendredi 10 mars une enquête exposant les agissements du géant de l'acier dans son usine de Fos-sur-Mer. "*ArcelorMittal dépasse les seuils de pollution 240 jours par an malgré les millions de l'Etat*", une révélation étayée par des documents confidentiels que les journalistes ont pu se procurer.

Deux articles mettent en avant [les excès de pollution récents et les généreuses aides publiques](#) mais également [les failles du système d'autocontrôle](#) des industriels. Cette enquête réalisée en partenariat avec [Disclose](#) et le média italien IrpiMédia s'intéresse à ArcelorMittal pour être "[le champion de la pollution](#)" dans le département des Bouches-du-Rhône. L'industriel accumule les condamnations sur ses nombreux sites en France et reconnaissait déjà en 2019 des dépassements occasionnels dans son usine de Fos-sur-Mer.

Mais en 2022, l'industriel n'est toujours pas aux normes, souligne le journal marseillais. Et ce malgré " *des travaux de rénovation et des millions d'euros d'aides publiques reçus, ses rejets de particules fines ont dépassé les seuils pendant les deux tiers de l'année*".

Un rapport interne et des témoignages

Co-auteure de cette enquête, Nina Hubinet est aussi documentariste. Elle avait signé en 2019 un film, diffusé sur France 3, intitulé "[Fos, les fumées du silence](#)" et travaille depuis de nombreuses années sur cette question. "*Pour cette enquête, nous avons obtenu les relevés internes d'ArcelorMittal sur ses dépassements de pollution sur chaque unité du site.*"

La journaliste s'explique : "*c'est sur la chaîne d'agglomération que les rejets de particules fines sont supérieurs aux seuils 240 jours par an. A la cokerie apparaît un dépassement au dioxyde d'azote et il y aussi un gros problème sur les émissions diffuses, que nous avons pu mettre en évidence grâce à des témoignages d'anciens salariés*".

Dans cette enquête, on peut également lire qu'ArcelorMittal dément d'éventuelles accusations de falsifications de documents, contrairement à ce que dénoncent des ex-salariés du site de Fos-sur-Mer.

Une question de santé et d'argent publics

La rédaction de Marscatu a décidé de mettre ses articles en libre accès, afin que ces informations soient portées à la connaissance du plus grand nombre, "*car il est question de santé publique et d'argent public, au travers des larges aides et crédits d'impôts accordés par l'Etat et l'Europe à ArcelorMittal*".

A travers son travail, Nina Hubinet espère "*une prise en compte, de la part des industriels de l'Etang de Berre, de l'impact environnemental et des conséquences de leur activité sur la santé des salariés et des riverains. En espérant plus de vigilance de l'Etat dans le système de contrôle des industries polluantes*".

<https://www.lavoixdunord.fr/1301285/article/2023-03-10/dunkerque-arcelormittal-depasse-t-il-les-limites-de-pollution-autorisees-par-la>

Dunkerque : ArcelorMittal dépasse-t-il les limites de pollution autorisées par la loi ?

Selon « Disclose », site web d'investigation français, les usines de Fos-sur-Mer et de Dunkerque d'ArcelorMittal dépasseraient les limites de pollution autorisées par la loi. La direction répond que les dépassements de valeurs-limites d'émissions sont « des phénomènes épisodiques et limités dans le temps ».

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/arcelormittal-mis-en-cause-pour-le-contrôle-de-ses-fumées-a-fos-sur-mer-5048843>

ArcelorMittal mis en cause pour le contrôle de ses fumées à Fos-sur-Mer

Selon une enquête de Marsactu et de Disclose, il y aurait eu 240 jours de pollution atmosphérique excessive à Fos-sur-Mer en 2022 en lien avec l'usine de Mittal. Se pose la question des contrôles des rejets.

L'enquête d'Ariane Lavrilleux et de Nina Hubinet enfonce le clou du documentaire diffusé sur France 3 en 2019, "Fos les fumées du silence" co-signé, déjà, par Nina Hubinet. La situation ne semble guère s'être améliorée puisqu'en 2022, les rejets auraient été "*excessifs*" durant les deux tiers de l'année, 240 jours précisément, selon des documents internes d'Arcelor Mittal, consultés par les journalistes.

Dans un communiqué envoyé à France Bleu Provence, le groupe affirme que **Fos produit deux fois moins d'émissions qu'il y a dix ans**. Même s'il y a eu "*des difficultés localisées durant le premier semestre 2022, ayant fait l'objet de déclarations aux autorités et de plans d'actions*". Des investissements de plus de cent millions d'euros ont été engagés pour faire baisser ses rejets, explique Arcelor.

Les limites de l'auto-contrôle ?

L'enquête de Marsactu et Disclose accuse Arcelor de manipuler les résultats de ses contrôles de rejets dans l'air, c'est-à-dire de les minorer pour ne pas être sanctionné. Ariane Lavrilleux et Nina Hubinet ont recueilli les **témoignages de deux anciens salariés - jusqu'en 2018** - chargés des contrôles des rejets dans l'air. Car ce n'est pas le moindre des paradoxes : le pollueur s'auto-contrôle.

Quand le technicien constatait 15 à 20 anomalies, son supérieur hiérarchique lui aurait demandé d'en noter moins de 7. Le jour des inspections des services de l'État, la pression serait baissée dans les fours pour absorber les fumées.

Dans le communiqué que France Bleu Provence a reçu, **Arcelor nie en bloc et menace** : face aux accusations de "*falsifications*", **Arcelor se réserve le droit de poursuites judiciaires** envers les auteurs de propos qui mettent en cause "*l'éthique et le professionnalisme de ses salariés*".

L'enquête percera-t-elle tous les secrets de l'entreprise ?

Arcelor affirme que le suivi est "*rigoureux*". "*La DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - et des organismes de contrôles extérieurs effectuent aussi des contrôles inopinés de surveillance et de conformité sur tous les sites*". D'après ce communiqué dont nous devons nous contenter, car le directeur du site ne nous a pas répondu, "*les émissions atmosphériques du site sont conformes depuis plusieurs années en valeur annuelle de référence*".

ArcelorMittal pourra-t-il limiter sa communication à des communiqués de presse ? Selon Marsactu et Disclose, l'usine de Provence a été **perquisitionnée l'an dernier**, dans le cadre de l'enquête pour "mise en danger d'autrui", provoquée par la plainte d'habitants et d'associations. L'instruction est toujours en cours.

https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonsoir-marseille/une-enquete-pointe-la-pollution-de-l-usine-arcelor-mittal-a-fos-sur-mer_VN-202303130562.html

BFM MARSEILLE
17:17 **DIRECT**

Aubagne 16°

IMAGES D'ILLUSTRATION

L'INVITEE DE BONSOIR MARSEILLE

FOS : L'USINE ARCELORMITTAL TROP POLLUANTE ?

CE SOIR 17:45
ANNE CLAUDIUS-PETIT
ARBE

Info Pratique **Trafic :** A51: coupure de la circulation des Milles à Plan de Campagne, dans le sens Aix-Marseille, de 21h à 5h30 du 13 au 15/03.

Une enquête pointe la pollution de l'usine ArcelorMittal à Fos-sur-Mer

Nina Hubinet, journaliste indépendante, était l'invitée de BFM Marseille Provence ce lundi. Elle aborde l'enquête menée sur l'usine ArcelorMittal à Fos-sur-Mer.

<https://www.arretsurimages.net/articles/arcelormittal-ignore-les-seuils-de-pollution-a-fos-silence-a-la-provence>

ARCELORMITTAL IGNORE LES SEUILS DE POLLUTION À FOS, SILENCE À "LA PROVENCE"

En dépit d'une enquête accablante de trois médias d'investigation

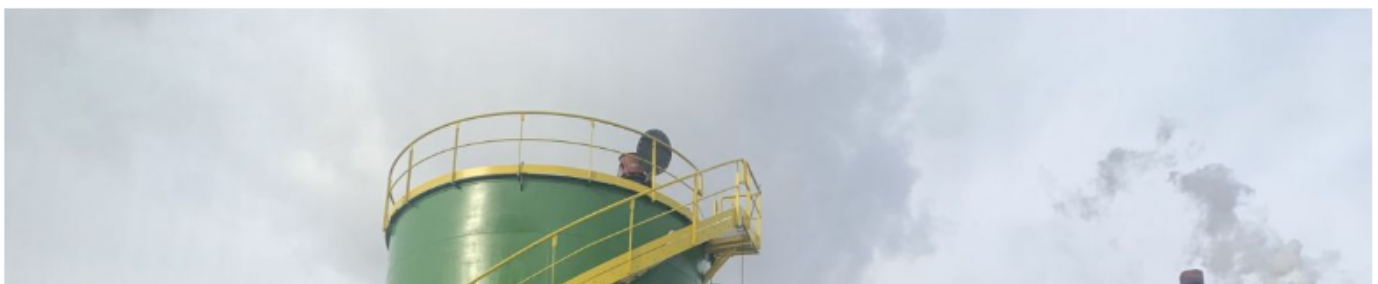
Une enquête de "Disclose", du média marseillais "Marsactu" et du pureplayer d'investigation italien "IRPI média" a révélé que l'aciérie géante de Fos-sur-mer a dépassé les seuils légaux de particules fines pendant les deux tiers de l'année 2022. En parallèle, ArcelorMittal a reçu depuis 2013 plus de 392 millions d'euros de fonds publics, français et européens. Des informations qui auraient pu intéresser les habitant-es... et le quotidien régional "La Provence". Mais le journal préfère souligner les efforts d'ArcelorMittal en matière de décarbonation.

Une enquête commune et quatre textes accablants pour l'aciérie ArcelorMittal, fruit du partenariat du média en ligne marseillais *Marsactu* avec les ONG d'investigation *Disclose* et *IRPI média* (pour Investigative reporting project Italy), publiées de manière concomitante sur leurs sites le 10 mars. Principales informations concernant l'usine d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) : d'abord, l'un des sites de l'usine a "dépassé les limites légales d'émissions de particules fines dans l'air sur une période de 240 jours" en 2022. Ensuite, "des fumées orangées chargées de benzène et benzopyrène, deux composants cancérigènes, se [sont] échappées des fours de la cokerie", et ce, "durant 21 semaines, soit..."

https://www.challenges.fr/entreprise/arcelormittal-ces-polluants-qui-font-tache-sur-les-efforts-de-de-carbonation_849572

ArcelorMittal : ces polluants qui sèment le doute sur les efforts de décarbonation

Alors que le géant de l'acier investit 1,7 milliard d'euros pour décarboner sa production en France, il est visé par deux plaintes pour ses rejets polluants à Dunkerque et Fos-sur-Mer. L'image du bon élève en pâtit.



Voilà qui fait tache sur la feuille de route d'ArcelorMittal vers la neutralité carbone en 2050. Le numéro deux mondial de l'acier est visé par deux plaintes déposées à Lille et à Marseille le 23 mars par France Nature Environnement pour ses rejets polluants à Dunkerque (Nord) et Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Oxyde d'azote, benzène, poussières... A la suite de révélations accablantes des médias d'investigation Disclose et Marsactu, l'association pointe les violations récurrentes de la législation sur les émissions nocives sur ces sites, malgré plusieurs mises en demeure.

L'affaire tombe particulièrement mal pour le géant de l'acier. Ce mercredi 5 avril, il est convoqué par le ministre chargé de l'Industrie, Roland Lescure, aux côtés d'autres cadors de l'industrie lourde comme Air liquide ou Lafarge, à un point d'étape sur les efforts de décarbonation des 50 sites les plus émetteurs de CO₂. Ces derniers, qui pèsent à eux seuls 10% des émissions totales de la France, avaient été sommés par Emmanuel Macron en novembre dernier d'accélérer leur transition écologique et de remettre au gouvernement, sous six mois, des propositions à la hauteur des 5 milliards d'euros que l'Etat a engagés pour soutenir leurs investissements. Si les industriels jouent le jeu, la mise pourrait même être doublée dans dix-huit mois.



<https://disclose.ngo/fr/article/arcelormittal-visé-par-deux-plaintes-pour-pollutions-illegales-a-dunkerque-et-fos-sur-mer>

23 MARS 2023 **CRIMES ENVIRONNEMENTAUX**

ARCELOMITTAL VISÉ PAR DEUX PLAINTES POUR POLLUTIONS ILLÉGALES À DUNKERQUE ET FOS-SUR-MER

Dans la foulée des révélations de Disclose sur les émissions illégales de polluants par ArcelorMittal, l'association France Nature Environnement a déposé plainte, jeudi 23 mars, contre les deux principaux sites français du groupe sidérurgique. Une action en justice qui pointe de nouvelles pollutions des eaux et de l'air.

Pollution des eaux, dégradation de la qualité de l'air, mise en danger par émissions dans l'air... La liste des griefs contre ArcelorMittal s'étend sur plusieurs dizaines de pages remises entre les mains de la justice. Ce jeudi 23 mars, l'association France Nature Environnement (FNE) a déposé deux plaintes contre le leader européen de l'acier. La première, remise au tribunal judiciaire de Lille, concerne son usine de Dunkerque (Nord). La seconde, déposée au parquet de Marseille, met en cause le site de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône.

Ces actions en justice interviennent moins de deux semaines après [les révélations de Disclose et Marsactu sur les pollutions répétées d'ArcelorMittal](#), premier émetteur de CO₂ en France, dans ses deux principaux sites de production dans le pays. D'après plusieurs documents internes que nous nous sommes procurés, la multinationale de l'acier a dissimulé des dépassements continus des seuils d'émissions de particules fines et d'oxyde d'azote, mettant en péril la santé de ses salarié·es et de ses sous-traitant·es. Mais aussi celle des populations environnantes : son usine de Dunkerque, par exemple, est située à seulement cinq kilomètres du centre-ville et à 200 mètres des premières habitations.

Face à l'ampleur des risques sanitaires et écologiques, les fédérations locales de FNE se sont plongées dans les rapports d'inspection des autorités environnementales dans le Nord et les Bouches-du-Rhône. Bilan, d'après les deux plaintes obtenues par Disclose : l'association confirme non seulement nos informations, mais elle dévoile aussi de nouvelles pollutions commises par le groupe sidérurgique ces dernières années.

« L'indifférence inquiétante » d'ArcelorMittal

De l'autre côté de l'Hexagone, à Fos-sur-Mer, les juristes de France Nature Environnement ont décompté plus de 230 dépassements des seuils de particules fines émises par les différentes unités de l'aciérie, entre le 19 avril 2022 et le 23 janvier 2023. Et ce, alors que l'industriel avait été mis en demeure par l'État de respecter ces seuils avant le 20 avril 2022. Pour établir ce décompte, l'association s'est directement appuyée sur [des documents d'autosurveillance rendus publics](#) par Disclose et Marsactu.



Pour l'oxyde d'azote (NOx), un gaz irritant 40 fois plus toxique que le monoxyde de carbone [selon l'Agence de la transition écologique](#) (Ademe), ce sont même 312 dépassements qui ont été comptabilisés par FNE entre le 28 décembre 2021 et le 2 janvier 2023, toujours à partir de nos révélations. Ces écarts répétés à la réglementation conduisent l'association à porter plainte, comme à Dunkerque, pour « *dégradation substantielle de la qualité de l'air* ».

« *Les délais entre les constats d'infraction et la mise en conformité de l'industriel témoignent de l'indifférence inquiétante de la société à l'égard de la réglementation environnementale* », tacle la fédération FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui évoque « *un dysfonctionnement persistant* » de l'usine ArcelorMittal Méditerranée.

Une lettre à Elisabeth Borne

Devant ces preuves accablantes de pollutions illégales, le président d'ArcelorMittal en France [a reconnu dans Challenges](#), le 21 mars, que « *des dépassements des valeurs limites peuvent se produire de manière épisodique et limitée dans le temps* ». Et Eric Niedziela d'assurer que « *plusieurs centaines de millions d'euros ont été investis depuis plus de dix ans, à Fos-sur-Mer comme à Dunkerque, afin de réduire fortement l'ensemble des émissions atmosphériques* ». Des investissements largement subventionnés par l'État, [qui a versé plus de 350 millions d'euros d'aides à l'industriel depuis 2013](#), comme Disclose l'a révélé.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/arcelormittal-des-plaintes-deposees-pour-pollution-a-fos-et-dunkerque-20230323>

ArcelorMittal : des plaintes déposées pour pollution à Fos et Dunkerque

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 23/03/2023 à 19:29

Des associations de la fédération France Nature Environnement (FNE) ont annoncé avoir déposé plainte jeudi contre le géant de la sidérurgie ArcelorMittal pour violations récurrentes des obligations sur les émissions à Dunkerque et Fos-sur-Mer, confirmant une information du média d'investigation Disclose.

Dans ces plaintes déposées à Marseille et à Lille, consultées par l'AFP, FNE accuse notamment ArcelorMittal d'avoir exploité des installations classées protection de l'environnement (ICPE) en violation de mises en demeure, mais aussi d'avoir dégradé la qualité de l'air et pollué les eaux. Dans une enquête publiée le 10 mars, Disclose avait dénoncé des manquements au code de l'environnement pendant des années par ArcelorMittal à Fos-sur-Mer et Dunkerque, malgré le versement d'aides publiques.

Pour ces deux principaux sites français, FNE a épluché des rapports de la direction régionale de l'environnement (DREAL). À Fos-sur-Mer, FNE pointe des dépassements des valeurs limites d'oxyde d'azote, de benzène et de poussières, malgré des mises en demeure administratives. L'association dénonce le recours par le site à plusieurs reprises en 2021 et 2022 à des «*mises aux chandelles*», consistant à relâcher des gaz dans l'atmosphère sans traitement préalable, ce qui témoigne selon elle de «*dysfonctionnements systématiques*» à fort impact sur l'environnement et la santé publique.

«ArcelorMittal n'est pas entré dans une démarche vertueuse après sa condamnation»

FNE avait obtenu en 2021 la condamnation d'ArcelorMittal à 30.000 euros de dommages et intérêts pour avoir enfreint la législation sur les émissions de polluants à Fos-sur-Mer. *«ArcelorMittal n'est pas entré dans une démarche vertueuse après sa condamnation»* et *«ils font une analyse de risque en disant : ça ne nous coûte pas trop cher»*, a déploré auprès de l'AFP Richard Hardouin, président de la FNE 13.

À Dunkerque, FNE reproche au sidérurgiste d'avoir rejeté des quantités trop importantes de benzène, poussières et sulfocyanures. L'association note aussi la présence dans l'eau des circuits de l'installation de légionelles, des bactéries qui se développent dans les circuits mal entretenus.

La FNE accuse également ArcelorMittal de faux et usage de faux pour n'avoir pas déclaré certains rejets dans les *«émissions accidentelles»*. Indiquant ne pas avoir encore eu connaissance des plaintes, ArcelorMittal a souligné être *«engagé sur l'ensemble de ses sites pour réduire significativement les émissions environnementales liées à ses activités»* et avoir investi plusieurs centaines de millions d'euros.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/arcelormittal-des-plaintes-deposees-pour-pollution-a-fos-et-dunkerque-20230323>

Environnement : plainte contre ArcelorMittal à Fos-sur-Mer

Par La Provence

Publié le 23/03/23 à 20:36



Des associations de la fédération France Nature Environnement (FNE) ont annoncé avoir déposé plainte ce jeudi contre le géant de la sidérurgie ArcelorMittal pour violations récurrentes des obligations sur les émissions à Fos mais aussi à Dunkerque.

Dans ces plaintes déposées à Marseille et à Lille, FNE accuse notamment ArcelorMittal d'avoir exploité des installations classées protection de l'environnement (ICPE) en violation de mises en demeure, mais aussi d'avoir dégradé la qualité de l'air et pollué les eaux.

<https://www.20minutes.fr/planete/environnement/4029449-20230324-pollution-deux-plaintes-deposees-contre-arcelormittal-fos-mer-dunkerque>

Pollution : Deux plaintes déposées contre ArcelorMittal à Fos-sur-Mer et à Dunkerque

POURQUOI TU TOUSSES La fédération France Nature Environnement a annoncé avoir déposé plainte, contre le géant de la sidérurgie ArcelorMittal pour des pollutions illégales

20 Minutes avec AFP | Publié le 24/03/23 à 15h38



Ecouter cet article

Pollution : Deux plaintes déposées contre ArcelorMittal à Fos-sur-Mer et à 00:00

Pollution illégale systématique ? Des associations de la fédération [France Nature Environnement](#) (FNE) ont annoncé avoir déposé plainte, jeudi, contre le géant de la sidérurgie ArcelorMittal pour violations récurrentes des obligations sur les émissions à Dunkerque, dans le Nord, et Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, confirmant une information des médias d'investigation [Disclose](#) et [Marsactu](#).

Dans ces plaintes déposées à Marseille et à Lille, consultées par l'AFP, FNE accuse notamment ArcelorMittal d'avoir exploité des installations classées protection de l'environnement (ICPE) en violation de mises en demeure, mais aussi d'avoir dégradé la qualité de l'air et [pollué](#) les eaux.

Forte incidence sur la santé publique

Dans une enquête commune publiée le 10 mars, [Disclose](#) et [Marsactu](#) avaient dénoncé des manquements au Code de l'environnement pendant des années par ArcelorMittal à Fos-sur-Mer et Dunkerque, malgré le versement d'aides publiques. Pour ces deux principaux sites français, FNE a épluché des rapports de la direction régionale de l'environnement (DREAL).

A Fos-sur-Mer, FNE pointe des dépassements des valeurs limites d'oxyde d'azote, de benzène et de poussières, malgré des mises en demeure administratives. L'association dénonce le recours par le site à plusieurs reprises en 2021 et 2022 à des « mises aux chandelles », consistant à relâcher des gaz dans l'atmosphère sans traitement préalable, ce qui témoigne selon elle de « dysfonctionnements systématiques » à forte incidence sur l'environnement et la santé publique.

FNE avait obtenu en 2021 [la condamnation d'ArcelorMittal](#) à 30.000 euros de dommages et intérêts pour avoir enfreint la législation sur les émissions de polluants à Fos-sur-Mer. « ArcelorMittal n'est pas entré dans une démarche vertueuse après sa condamnation » et « ils font une analyse de risque en disant "ça ne nous coûte pas trop cher" », a déploré auprès de l'AFP Richard Hardouin, président de la FNE 13.

Faux et usage de faux ?

A Dunkerque, FNE reproche au sidérurgiste d'avoir rejeté des quantités trop importantes de benzène, poussières et sulfocyanures. L'association note aussi la présence dans l'eau des circuits de l'installation de légionelles, des bactéries qui se développent dans les circuits mal entretenus. La FNE accuse également ArcelorMittal de faux et usage de faux pour n'avoir pas déclaré certains rejets dans les « émissions accidentelles ».

https://www.bfmtv.com/grand-littoral/le-geant-de-la-siderurgie-arcelor-mittal-verse-par-des-plaintes-pour-pollution-a-dunkerque-et-fos-sur-mer_AD-202303230713.html

LE GÉANT DE LA SIDÉRURGIE ARCELORMITTAL VISÉ PAR DES PLAINTES POUR POLLUTION À DUNKERQUE ET FOS-SUR-MER

J.V.avec AFP Le 23/03/2023 à 20:02



Dans une enquête d'investigation, des manquements au code de l'environnement pendant des années par ArcelorMittal à Fos-sur-Mer et Dunkerque, malgré le versement d'aides publiques, ont été dévoilés.

Des associations de la fédération France Nature Environnement (FNE) ont annoncé avoir déposé plainte jeudi contre le géant de la sidérurgie ArcelorMittal pour violations récurrentes des obligations sur les émissions à Dunkerque et Fos-sur-Mer, confirmant une information du média d'investigation **Disclose**.

ArcelorMittal accusé de polluer l'eau et l'air

Dans ces plaintes déposées à Marseille et à Lille, consultées par l'AFP, FNE accuse notamment ArcelorMittal d'avoir exploité des installations classées protection de l'environnement (ICPE) en violation de mises en demeure, mais aussi d'avoir dégradé la qualité de l'air et pollué les eaux.

Dans une enquête publiée le 10 mars, Disclose avait dénoncé des manquements au code de l'environnement pendant des années par ArcelorMittal à Fos-sur-Mer et Dunkerque, malgré le versement d'aides publiques.

Pour ces deux principaux sites français, FNE a épluché des rapports de la direction régionale de l'environnement (DREAL).

Déjà condamné pour des émissions de polluants à Fos-sur-Mer

A **Fos-sur-Mer**, FNE pointe des dépassements des valeurs limites d'oxyde d'azote, de benzène et de poussières, malgré des mises en demeure administratives.

L'association dénonce le recours par le site à plusieurs reprises en 2021 et 2022 à des "mises aux chandelles", consistant à relâcher des gaz dans l'atmosphère sans traitement préalable, ce qui témoigne selon elle de "dysfonctionnements systématiques" à fort impact sur l'environnement et la santé publique.

FNE avait obtenu en 2021 la condamnation d'ArcelorMittal à 30.000 euros de dommages et intérêts pour avoir enfreint la législation sur les émissions de polluants à **Fos-sur-Mer**.

"ArcelorMittal n'est pas entré dans une démarche vertueuse après sa condamnation" et "ils font une analyse de risque en disant +ça ne nous coûte pas trop cher+", a déploré auprès de l'AFP Richard Hardouin, président de la FNE 13.

https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonjour-marseille/fos-sur-mer-des-plaintes-contre-arcelor-mittal-pour-pollution_VN-202303240125.html



Fos-sur-Mer: des plaintes contre ArcelorMittal pour pollution

Des associations de la fédération France Nature Environnement ont annoncé avoir déposé plainte jeudi contre le géant de la sidérurgie ArcelorMittal pour violations récurrentes des obligations sur les émissions à Dunkerque et Fos-sur-Mer.

Voir moins

Le 24/03/2023 à 7:54 | Durée : 1:42



<https://www.laprovence.com/article/france-monde/1868220211948315/bouches-du-rhone-dans-notre-rue-9-personnes-sont-mortes-de-la-pollution-industrielle>

Bouches-du-Rhône : "Dans notre rue, 9 personnes sont mortes de la pollution industrielle"

Par Delphine TANGUY

Publié le 30/03/23 à 11:35 · Mis à jour le 30/03/23 à 12:35



Ils vivent près des usines ou sous les fumées des navires. Ces habitants de Marseille, Fos-sur-Mer ou Tarascon estiment que leur santé en est déjà altérée

Ceux qui résument les quartiers Nord aux grandes cités ne sont jamais venus chez Michèle Rauzier. Ils ne connaissent pas la colline de Mourepiane (16e), son lacis de traverses, ses bastides ou ce phare pittoresque qui racontent une époque où l'on dégringolait de chaque jardin jusqu'à la plage et les barquettes en contrebas. "Un paradis" dit, les yeux brillants, Colette Gil, 76 ans.

En 2023, les quais de la porte 5 ont mangé la plage et les souvenirs radieux. Sur la rade, la vue reste sublime mais on la scrute désormais avec angoisse, au rythme des escales des paquebots : "On trouve des résidus noirs, gras, dans nos piscines, sur nos terrasses, décrit Francis (le prénom a été changé). Mais le plus dangereux c'est ce qu'on ne voit pas." Depuis cinq ans, des riverains, membres de l'association Cap au Nord, se sont dotés de capteurs "achetés aux États-Unis" pour mesurer la concentration en particules PM2,5 dans l'air.

"Elle est en moyenne annuelle 2,53 fois plus élevée que les normes OMS ! Et ça peut grimper à 46 fois plus." C'est lorsqu'ils sont à quai que les bateaux émettent le plus de particules fines (55 % de leurs émissions) : ces géants des mers ne sont qu'à quelques dizaines de mètres des premières habitations. Mais c'est surtout dans ces gorges et ces yeux *"irrités en permanence"*, dans ces toux *"chroniques"*, qui disparaissent loin de Marseille, que les habitants de Mourepiane estiment lire l'impact délétère de la pollution. Et puis, aussi, dans les avis d'obsèques : *"Rien que dans cette rue, neuf personnes sont mortes en quatre ans"*, calculent les voisins réunis dans le salon de Michèle, opérée d'une calcification de la valve mitrale.

Guy Battini, ancien journaliste de France 3, a perdu sa femme en 2015, *"cancer du côlon"*. La même année, Jean-Pierre Eyraud, artiste peintre, a déclaré un cancer des amygdales, *"celui du fumeur sauf que ça fait 40 ans que je n'ai plus fumé"*. Michel, un copain du quartier, et puis aussi Geneviève, de Cap au Nord, en souffrent aussi. Toujours en 2015, Stéphanie Dos Santos a perdu sa mère d'un cancer du poumon à petites cellules, une pathologie assez rare. *"Maintenant, c'est sa sœur qui l'a, elle est en soins palliatifs."* À Saint-André, Élisabeth Pelicchio a affronté trois cancers. Aucun n'a oublié non plus le décès de cette petite fille de 5 ans, d'un cancer du cerveau. Tous vivent dans le même petit périmètre. *"Les cancers, on dirait que ça a poussé et puis explosé d'un coup."* Ce moment coïncide pour eux avec l'envol de l'activité croisières. Mais faute d'étayage scientifique, pourtant, aucun ne peut prouver que sa pathologie est liée à la pollution portuaire. Cela n'empêche pas la suspicion. L'impression de vivre avec *"une épée de Damoclès"* au-dessus de la tête. Qui sera le prochain ? *"Partir, évidemment qu'on y pense tous."*

À Mourepiane, à Saint-André, les riverains ont longtemps bataillé pour être entendus des autorités de santé et portuaires, de l'État. *"Enfin, on sent le début d'une prise de conscience."* Le 1er mars, Cap au Nord et Alternatiba Marseille, appuyées par 25 habitants, ont déposé une plainte contre X pour *"blessures involontaires"* et *"mise en danger de la vie d'autrui"*, dans l'espoir qu'une enquête soit enfin ouverte. Médecin, Michèle Rubirola, l'adjointe à la santé de la Ville de Marseille, plaide de son côté pour le lancement d'une *"étude épidémiologique"* sur la frange littorale : l'équipe de chercheurs qui avait déjà travaillé sur la pollution à Fos-sur-Mer, a, selon nos informations, proposé de s'atteler au sujet. *"On sait que l'attente est forte, on ne veut pas faire naître trop d'espoir"*, confie un familier du dossier. *"Il faudra du temps et de la volonté politique pour aller au bout, sait Michèle Rauzier. Mais cette étude pourrait changer la donne."*

<https://www.maritima.info/actualites/live/departement/15151/a-la-une-de-votre-jt-un-incident-industriel-sur-le-site-lyondell-de-berre-cet-apres-midi.html>

A la une de votre JT: un incident industriel sur le site Lyondell de Berre cet après-midi

LIVE

🕒 03/04/2023 À 18H30

🕒 03:46



1/1 A la une de votre JT: un incident industriel sur le site Lyondell de Berre cet après-midi

Le site industriel Lyondell de Berre victime d'un incident industriel vient de déclencher son Plan d'Operation interne (POI). Un feu s'est déclaré cet après-midi vers 15 heures sur l'unité vapocraqueur du pôle pétrochimique de Berre L'étang. Des fumées et des flammes sont perceptibles à l'extérieur du site. Les équipes d'intervention sont sur place. Lyondell a informé les autorités et travaille activement à l'identification de la cause de l'incendie.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/fos-sur-mer-pollution-plainte-fne-contre-arcelormittal-41509.php4>

☆ Fos-sur-Mer : FNE dépose de nouveau plainte contre ArcelorMittal pour pollution

Risques | 04.04.2023 | L. Radisson



L'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) n'en finit pas de faire parler d'elle du fait des pollutions qu'elle génère. À la suite des révélations des médias d'investigation [Marsactu](#) et [Disclose](#), France Nature Environnement (FNE), FNE 13 et FNE-Paca ont déposé de nouvelles plaintes contre l'aciériste auprès du pôle environnement et santé publique du parquet de Marseille.

L'analyse d'un rapport interne par les deux médias a montré que les rejets de particules de l'établissement avaient dépassé les valeurs limites pendant les deux tiers de l'année 2022. Des dépassements qui concernent également d'autres polluants comme le benzène ou le dioxyde d'azote. « *Cela fait des décennies que ce site, pourtant classé Seveso seuil haut en raison de la dangerosité de ses activités, s'affranchit de la réglementation environnementale, rappelle FNE-Paca dans un communiqué. Quand il ne bénéficie pas de dérogations de la part de services de l'État. L'association fait également état de plusieurs accidents au cours de l'année écoulée. « Il s'agit principalement de mises aux chandelles, qui consistent à relâcher*

directement des gaz dans l'atmosphère sans aucun traitement préalable, ce qui accroît considérablement la pollution atmosphérique et l'impact sur la santé des riverains », explique-t-elle.

L'exploitant a déjà fait l'objet de nombreuses mises en demeure et sanctions administratives, de même que de condamnations pénales à la suite des premières plaintes de FNE, dans le passé. Ce qui ne l'a pas empêché de bénéficier de généreuses subventions publiques, à hauteur de 44 millions d'euros depuis 2015, selon *Marsactu*.

Les émissions polluantes ont des effets sanitaires avérés, qu'il s'agisse de maladies cardio-vasculaires, de cancers ou d'asthme. Dans une étude rendue publique le 3 avril, l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, basé à Fos-sur-Mer, montre que 90 % des habitants de la zone industrialo-portuaire (ZIP) exposée subissent des nuisances liées aux poussières et aux odeurs, et 60 % se déclarent inquiets de l'influence de la pollution sur l'environnement et la santé.

Mai 2023

(Plaintes contre trouble du voisinage)

<https://www.marianne.net/societe/sante/la-justice-protège-les-industriels-a-fos-sur-mer-lamertume-des-sacrifiés-de-la-pollution>



En 2017, une étude scientifique participative pilotée par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), « Fos Epsal », concluait à une large prévalence de certaines maladies dans le secteur de Fos-sur-Mer et sur la commune voisine de Port-Saint-Louis-du-Rhône : 15,8 % d'asthme chez les adultes contre 10 % en moyenne en France. Crédit photo : Gabrielle Trottmann

Reportage

M "La justice protège les industriels" : à Fos-sur-Mer, l'amertume des "sacrifiés de la pollution"

Par Gabrielle Trottmann

Publié le 09/05/2023 à 17:30

Le bassin industriel de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, doit devenir un laboratoire des énergies « bas carbone ». Mais malgré de juteuses subventions publiques, les seuils de pollution réglementaires sont régulièrement dépassés, comme le révélait encore récemment le site web d'investigation Disclose. De nombreux habitants redoutent les conséquences pour leur santé et sont engagés dans plusieurs combats judiciaires de longue haleine.

Ils ont perdu une bataille, mais pas la guerre. Le 4 mai, les sept riverains de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, qui attendaient encore un jugement de la plainte déposée au nom du « trouble anormal du voisinage » ont été déboutés. Dans cette affaire, quatorze habitants dénoncent la pollution générée par quatre entreprises de cette zone industrielle aux 200 usines, qui compte parmi les plus importantes d'Europe : l'aciériste ArcelorMittal, le chimiste Kem One, le pétrolier Esso et les Dépôts pétroliers de Fos. L'an dernier, le tribunal civil d'Aix-en-Provence avait déjà tranché en défaveur des sept autres plaignants. « *Dans ce jugement, les intérêts économiques priment clairement sur la santé. On nous dit que le lien de causalité entre la pollution excessive et les préjudices dénoncés reste à démontrer* », s'indigne l'avocate qui défend les habitants, Julie Andreu. Elle se prépare déjà à faire appel de la décision.

« *Dans un autre environnement et actuellement, les émanations industrielles polluantes seraient considérées comme inacceptables. Mais elles ont été acceptées comme telles à l'époque de la constitution de la zone industrielle* », lit-on dans le jugement du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence, qui considère que « *la preuve n'est pas rapportée d'un lien de causalité direct entre les différentes pathologies et les émissions dans l'atmosphère de produits issus de l'activité industrielle des défenderesses* ». La défaite est amère. Dans cette procédure, l'avocate du cabinet TTLA (Teissonniere Topaloff Lafforgue Andreu Avocats & Associés) avait structuré son argumentaire de la manière suivante : « *Certes, les plaignants n'ignoraient pas que ce bassin industriel était pollué. Mais ils espéraient que leur santé soit préservée par le respect des normes imposées par l'État. Ils n'ont pas signé pour le non-respect de la*

https://www.bfmtv.com/marseille/pollution-a-fos-sur-mer-la-justice-deboute-a-nouveau-des-plaignants_AD-202305090990.html

POLLUTION À FOS-SUR-MER: LA JUSTICE DÉBOUTE À NOUVEAU DES PLAIGNANTS

A. La. avec AFP Le 09/05/2023 à 23:01



Le jugement estime "(qu)'aucune étude n'établit un lien de corrélation net entre les émissions polluantes et des pathologies précises et documentées".

La justice a débouté des riverains du complexe industriel de **Fos-sur-Mer** (Bouches du Rhône), qui avaient attaqué trois groupes industriels pour "trouble de voisinage", estimant que ces nuisances résultaient de décisions sur lesquelles il est "impossible de revenir", a appris l'AFP ce mardi de leur avocate.

Ce jugement, daté du 4 mai et que l'AFP a pu consulter, va dans le sens d'une première série de décisions d'avril et juillet 2022 sur des plaintes similaires, quand le tribunal avait jugé ces nuisances "normales" car résultant d'un "choix de société" en faveur de l'industrialisation de cette grande zone industrialo-portuaire (ZIP) sur les rives de la Méditerranée, près de Marseille.

Les sept plaignants déboutés vont faire appel, a indiqué leur avocate, Me Julie Andreu.

Des "conditions d'existence sérieusement impactées"

Au total, 14 riverains de ce centre industriel, l'un des plus gros d'Europe, avaient saisi la justice en 2019 contre des entreprises, dont le sidérurgiste ArcelorMittal et le groupe pétrolier Esso.

Ils dénonçaient des "conditions d'existence sérieusement impactées" par la pollution, certains ayant développé des maladies chroniques, et invoquaient également un "préjudice d'anxiété".



Ils s'appuient notamment sur deux études montrant des taux de maladies chroniques supérieurs à la moyenne dans les environ de Fos-sur-Mer, ainsi que la contamination des aliments produits localement. L'Etat a plusieurs fois épinglé des industriels de la zone pour infractions à la réglementation.

Dans ce nouveau jugement, le tribunal estime que "si la société a énormément évolué en quelques années, sur la question de la préservation de l'environnement, (...) il n'en demeure pas moins que la ZIP de Fos-sur-Mer est une résultante de choix antérieurs sur lesquels il est en tous cas, aujourd'hui, impossible de revenir".

https://www.bfmtv.com/marseille/pollution-a-fos-sur-mer-la-justice-deboute-a-nouveau-des-plaignants_AD-202305090990.html

Bouches-du-Rhône : La justice déboute de nouveau des habitants de Fos-sur-Mer qui se plaignent de pollution

ENVIRONNEMENT Des riverains de groupe industriels de Fos-sur-Mer avaient porté plainte pour trouble de voisinage, se disant affectés par ces industries polluantes

20 Minutes avec AFP | Publié le 10/05/23 à 10h56



Le sidérurgiste ArcelorMittal et le groupe pétrolier Esso font, entre autres, partie des entreprises visées par les plaintes (illustration). — Daniel Cole/AP/SIPA

La justice a débouté des riverains du complexe industriel de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, qui avaient attaqué trois groupes industriels pour trouble de voisinage, estimant que ces nuisances résultaient de décisions sur lesquelles il est « impossible de revenir », a-t-on appris, mardi, de leur avocate.

Ce jugement, daté du 4 mai et que l'AFP a pu consulter, va dans le sens d'une première série de décisions d'avril et juillet 2022 sur des plaintes similaires. Le tribunal avait jugé ces nuisances « normales » car résultant d'un « choix de société » en faveur de l'industrialisation de cette grande zone industrialo-portuaire (ZIP), sur les rives de la Méditerranée, près de Marseille.

Les sept plaignants font appel

Les sept plaignants déboutés vont faire appel, a indiqué leur avocate, Me Julie Andreu. Au total, 14 riverains de ce centre industriel, l'un des plus gros d'Europe, avaient saisi la justice en 2019 contre des entreprises, dont le sidérurgiste ArcelorMittal et le groupe pétrolier Esso.

Ils dénonçaient des « conditions d'existence sérieusement impactées » par la pollution, certains ayant développé des maladies chroniques, et invoquaient également un « préjudice d'anxiété ».

Ils s'appuient notamment sur deux études montrant des taux de maladies chroniques supérieurs à la moyenne dans les environs de Fos-sur-Mer, ainsi que la contamination des aliments produits localement. L'Etat a plusieurs fois épinglé des industriels de la zone pour infractions à la réglementation.

<https://marsactu.fr/bref/a-fos-les-plaintes-pour-trouble-du-voisinage-visant-des-industriels-tombent-a-leau/>

À Fos, les plaintes pour trouble du voisinage visant des industriels tombent à l'eau

DÉBOUTÉS

BREF

le 10 Mai 2023  3



Ils étaient 14 plaignants. Tous ont été déboutés. Après deux premières salves il y a un an environ, en avril et juillet 2022, le tribunal d'Aix-en-Provence vient de rejeter les demandes des sept requérants restants, qui, comme les précédents, portaient plainte pour trouble anormal du voisinage contre trois industriels du golfe de Fos-sur-Mer. Ces voisins d'ArcelorMittal Méditerranée, du dépôt pétrolier de Fos et d'Esso Raffinage estimaient en effet qu'ils n'avaient pas à subir la pollution excessive émise par ces entreprises.

Mais, comme les fois précédentes, la justice considère que les études et éléments apportés par les requérants *“ne permettent pas d’établir que les habitants sont confrontés de manière objective et rationnelle à un risque élevé de développer une certaine maladie ou une certaine forme de maladie, du fait de la proximité spécifique des sites exploités par les défenderesses”*.

Pour Julie Andreu, l’avocate qui portait ces recours, la justice a fait le choix de *“regarder ailleurs”*. Dans un communiqué, où elle rappelle les dépassements fréquents des seuils autorisés de polluants, elle écrit : *“Exonérant les industriels de toute responsabilité, banalisant une exposition qui sort pourtant du cadre de la normalité, le tribunal rend finalement une décision similaire aux précédentes, dans le golfe de Fos, c’est l’intérêt économique qui prime.”*

L’avocate met ainsi en exergue l’argument de la justice, incompréhensible pour elle, selon lequel la zone industrielle de Fos serait *“un environnement taillé à la mesure d’exigences économiques et industrielles qui ont été prépondérantes et le demeurent encore (...). Dans un autre environnement et actuellement, les émanations industrielles polluantes seraient considérées comme inacceptables”*. Elle compte faire appel.

<https://www.maritima.info/depeches/justice/fos-sur-mer/88509/pollution-a-fos-le-tribunal-judiciaire-d-aix-en-provence-rejette-les-demandes-des-requerants.html>

Pollution à Fos : le Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence rejette les demandes des requérants

JUSTICE

🕒 11/05/2023 À 17H20

🕒 00:45



1/1 Pollution à Fos-sur-Mer : le Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence rejette les demandes des requéran

Alors que 7 des 14 riverains qui ont décidé d'attaquer en justice des industriels du Golfe de Fos (Arcelor, Esso, Dépôt Pétrolier de Fos, Kem one) pour Trouble Anormal du Voisinage avaient été déboutés de leurs demandes par les jugements d'avril et de juillet 2022, le changement de magistrat au cours de l'été laissait entrevoir de nouvelles perspectives pour les 7 riverains restants.

Les dossiers ont été plaidés entre les mois de septembre et décembre derniers par le Cabinet d'avocats TTLA.

Le 04 mai dernier le Tribunal, nouvellement composé, a de nouveau rejeté les demandes des requérants.

Les requérants ont décidé de faire appel.

<https://www.lamarseillaise.fr/environnement/pollution-la-justice-deboute-les-riverains-DF14008478>

M Pollution : la justice déboute les riverains

Les sept riverains de Fos-sur-Mer qui avaient engagé une procédure contre ArcelorMittal, Kem One, Esso et le dépôt pétrolier de Fos en 2019, ont été déboutés par une décision du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence le 4 mai.

ALICE MAGAR / FOS-SUR-MER / 11/05/2023 | 06H14



Les requérants demandent une mise en conformité des industries aux limites d'émission de polluants. PHOTO CGT ArcelorMittal Fos-sur-Mer

Ce jugement est insensé, il permet aux industries de dépasser les normes de pollution... » Pour Daniel Moutet, président de l'Association de défense et protection du littoral du golf de Fos (ADPLGF), la défaite a un goût amer. Dans une décision du 4 mai, le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence a débouté les sept riverains qui avaient déposé une plainte pour trouble anormal du voisinage, considérant que les émanations industrielles polluantes, qui « *seraient considérées comme inacceptables dans un autre environnement et actuellement* », « *ont été acceptées comme telles à l'époque de la constitution de la zone industrielle* ». L'an dernier, le même tribunal avait déjà tranché en défaveur des sept autres plaignants. Les quatorze requérants ont annoncé faire appel.

« *Leur argument selon lequel les habitants savaient dans quoi ils s'embarquaient en posant leurs bagages à Fos est faux, assène Daniel Moutet. J'ai emménagé en 1984, quand je suis rentré au port autonome de Marseille, pour me rapprocher de mon lieu de travail. Personne ne m'avait prévenu que je prenais un risque pour ma santé.* » Ce n'est qu'en 2002, lorsqu'il crée l'ADPLGF en réaction au projet d'implantation du terminal méthanier Elengy sur la zone industrialo-portuaire, que le président se penche sur les conséquences de la pollution atmosphérique en termes de nuisances et de santé publique.

Un enjeu sanitaire

Car au-delà du « *bruit infernal* », des « *panaches de fumée* » et des « *odeurs* », ce sont bel et bien les risques sanitaires qui inquiètent les riverains. « *Les habitants n'ont pas découvert du jour au lendemain les cheminées et les usines devant chez eux. Par contre, ils pensaient que le respect de la norme garantissait l'absence de risque pour leur santé* », explique l'avocate des requérants, Julie Andreu.

« *En deux ans, on a relevé une quarantaine de signalements de dépassement des valeurs limites d'émission seulement pour ArcelorMittal* », poursuit-elle. Le 10 mars dernier, *Marsactu*, en partenariat avec *Disclose* et *IrpiMedia*, révélait que les rejets en particules fines du géant de l'acier outrepassaient les normes pendant les deux tiers de l'année. Et l'industrie métallurgique est loin d'être une exception. « *Les sociétés ont rompu le contrat de confiance, on demande seulement qu'elles se mettent aux normes* », reprend Daniel Moutet.

Attaqué par France nature environnement en 2018 pour pollution de l'air, ArcelorMittal avait été condamné par le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence pour 36 infractions environnementales. Deux ans plus tard, la même cour déboute les riverains de leur demande d'indemnisation pour préjudice moral, corporel et de jouissance du fait de ces dépassements. « *C'est dingue de croire que la pollution s'arrête aux portes des usines* », s'exaspère Julie Andreu.

<https://www.laprovence.com/article/region/4383271063382315/pollution-dans-le-golfe-de-fos-les-riverains-deboutes-par-le-tribunal>

Pollution dans le golfe de Fos : les riverains déboutés par le tribunal

Par La Provence Nicolas Puig

Publié le 12/05/23 à 09:04 - Mis à jour le 12/05/23 à 09:05



📍 Fos-sur-Mer, Aix-en-Provence

Sept riverains du golfe de Fos ont de nouveau été déboutés par le tribunal d'Aix-en-Provence

Un an après, rebelote. En avril et en juillet 2022, le tribunal d'Aix-en-Provence déboutait de leurs demandes sept des quatorze riverains attaquant des industriels du golfe de Fos, dont ArcelorMittal, Esso, dépôt pétrolier de Fos, pour "trouble anormal du voisinage". Les plaintes des sept dossiers restants ont connu le même sort le 4 mai dernier (*La Provence* du 10 mai). Le changement de magistrats au cours de l'été avait pourtant rendu espoir aux plaignants et à leur avocate, Me Julie Andreu. Mais le tribunal a décidé de s'en tenir à la ligne établie par le jugement de 2022, reconnaissant l'exposition de la population à une importante pollution mais considérant ces nuisances comme "normales", la prépondérance de l'activité industrialo-portuaire sur la zone étant "une résultante de choix antérieurs sur lesquels il est en tout cas, aujourd'hui, impossible de revenir".

"Les maladies viennent bien de quelque part !"

"Visiblement, on doit accepter à Fos ce qui serait anormal ailleurs, dénonce Me Andreu. Initialement, il y avait un contrat de confiance : les riverains savaient que les usines polluaient, mais pensaient que cette pollution respectait les seuils fixés par la loi. Puis ils ont découvert que ça les rendait malades, et que la pollution dépassait les normes. On est donc dans une situation différente de ce qui a été accepté au départ."

Le tribunal estime cependant que les études disponibles ne permettent pas d'établir de lien certain entre pollution et développement, chez les habitants de la zone, de cancers et de maladies chroniques. Cette fois-ci, c'est Daniel Moutet, président de l'association de défense et protection du littoral du Golfe de Fos (ADPLGF), qui s'étrangle : *"Notre étude sur la contamination des aliments a été contestée (voir notre édition du 19 avril dernier). Mais il y en a d'autres, l'étude Scenarii 2 prouve par exemple qu'il y a plus de cancers ici que la moyenne nationale. Ça vient bien de quelque part ! S'il n'y avait qu'une usine, passe encore, mais il y en a treize sur le territoire de Fos et treize sur celui de Martigues !"*

"On a des études qui prouvent les liens entre pollution et maladies. Nier cette relation, c'est aussi nier 30 ans de maladies professionnelles, insiste Me Andreu, qui défend par ailleurs des salariés d'Arcelor tombés malades au cours de leur carrière. Si ça ne marche pas à Fos, je ne vois pas où ça pourrait marcher. Quelque chose est en train d'être verrouillé pour ne pas ouvrir une nouvelle boîte de Pandore. L'intérêt économique prime sur la santé."

Seuils et dérogations

Le dépassement récurrent des seuils de pollution n'est pourtant pas un secret autour du golfe de Fos : ArcelorMittal, qui assure de son côté investir pour diminuer ses rejets néfastes, a par exemple été condamné en 2009, 2013 et 2021, notamment pour pollution des eaux et de l'air. En mars 2019, Bruno Ribo, directeur du site, reconnaissait au micro de France Bleu Provence que son usine dépassait "parfois" les seuils environnementaux. Sans compter les fréquents incidents d'exploitation, survenus en particulier ces deux dernières années. Mais les magistrats ne se sont pas épanchés sur la question, pointe l'ADPLGF dans un communiqué publié à l'issue du jugement : *"Le tribunal reconnaît tout juste que 'l'État a obligé les industriels à des conformités qui sont visiblement difficiles à atteindre"*. Me Andreu balaie l'argument d'une main : *"Les industriels ont de plus en plus de dérogations, qu'ils n'arrivent d'ailleurs pas non plus à tenir. La réglementation n'est donc pas plus drastique qu'avant, au contraire."*

L'avocate assure que les riverains feront appel, et que d'autres plaintes arriveront en juin devant le tribunal d'Aix. Surtout, la plainte contre X déposée auprès du pôle santé publique de Marseille pour mise en danger de la vie d'autrui est encore en cours d'instruction. *"Elle n'a pas été classée et l'infraction est pourtant plus dure à caractériser. Le civil semble en retard sur le pénal"*, remarque Me Andreu.

<https://www.maritima.info/actualites/live/departement/15243/a-la-une-du-jt-les-habitants-de-fos-de-boutes-face-aux-industriels-et-la-colere-des-enseignants.html>

A la une du JT, les habitants de Fos déboutés face aux industriels et la colère des enseignants

LIVE

🕒 12/05/2023 À 18H30

🕒 03:41

Dans le journal de Maritima, on vous parle de la décision du tribunal d'Aix en Provence qui a débouté les riverains de Fos dans un procès les opposants aux industriels. Une chapelle ardente, actuellement installée à Marseille pour Marion et Michael, mort dans le drame de la rue Tivoli. Les enseignants vent debout contre la réforme du lycée professionnel. Enfin les idées sorties de Noria Boucenna



C'est la douche froide pour les habitants de Fos.

Le tribunal d'Aix en Provence vient de débouter 7 habitants dans le procès qui le opposait aux industriels pour "trouble anormal du voisinage". Le tribunal avait déjà débouté 14 riverains l'année dernière. Cette fois et malgré le changement de juge, la réponse est la même. Le tribunal ayant estimé que les nuisances étaient "normales". L'avocate des habitants, Me Julie Andreu a annoncé faire appel de la décision et que d'autres plaintes seraient déposées au mois de juin.

<https://www.youtube.com/watch?v=e0kTW26RD0g>



Les effets de la pollution industrielle à Fos-sur-Mer - Là, dehors



France Inter 
1,01 M d'abonnés

S'abonner

 143



 Partager

 Enregistrer



11 205 vues 4 juin 2023 [FOS-SUR-MER](#)

Un reportage d'Anaëlle Verzaux dans le cadre de la série « Le printemps en Camargue » proposée par La terre au carré :
<https://www.radiofrance.fr/franceinte...>

GOLFE DE FOS L'INTÉGRALE

Les habitants se révoltent contre la pollution

Une enquête sur scène présentée par Feriel Alouti

▶ REGARDER L'INTÉGRALE (49/49)



Non loin de Marseille, une des plus grandes zones industrielles d'Europe affecte le quotidien de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Un bras de fer judiciaire inégal est engagé. Une enquête sur scène de Feriel Alouti.

LES ÉPISODES



GOLFE DE FOS

Partie 1 : La population condamnée « à subir »

Ils sont les prisonniers des usines qui les empoisonnent. Tout autour du Golfe de Fos, les habitants ont appris à vivre aux côtés de la pollution, au prix de leur santé. Et pourtant, parti n'est pas une option.

Durée : 14:00



GOLFE DE FOS

Partie 2 : Les bras de fer engagés

La pollution ressentie par les habitants est confirmée par des études scientifiques, qui s'accroissent sur sa nocivité pour la santé humaine. Une bataille judiciaire, pour réparer les blessures du passé mais aussi préparer l'avenir, a débuté.

Durée : 22:30



GOLFE DE FOS

Partie 3 : La quête de transparence

Est-ce que l'on nous cache la vérité? C'est la question légitime que se posent certains habitants du golfe de Fos. Des associations réclament de nouvelles études mais selon le socio-anthropologue Johannes Larus, le temps est venu d'agir.

Durée : 16:00



GOLFE DE FOS : PARTIE 1

Un territoire dépendant des usines

Deux cents usines et 40000 emplois, l'activité industrielle du golfe de Fos fait vivre tout un territoire depuis les années 60.

Le 25 Jan 2023



GOLFE DE FOS : PARTIE 2

Vingt ans de combat associatif

L'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos a été créée en 2002 par Daniel Moutet. Elle rassemble aujourd'hui 250 membres mobilisés par la défense environnementale de leur territoire.

Le 1 Fév 2023



GOLFE DE FOS : PARTIE 3

Incidents à répétition chez ArcelorMittal

Le géant de l'acier est un des principaux pollueurs du golfe de Fos.

Le 1 Fév 2023



GOLFE DE FOS : PARTIE 4

Torchages en série chez Naphtachimie

Fléau de total, le promoteur a régulièrement recours au torchage.

Le 7 Fév 2023



GOLFE DE FOS : PARTIE 5

L'étude Fos Epeval et l'épidémiologie populaire

Des recherches scientifiques constatent que les habitants développent plus qu'ailleurs des cancers, des maladies cardiovasculaires, des pathologies respiratoires, du diabète.

Le 7 Fév 2023

Juin 2023

(Mise à l'arrêt d'ArcelorMittal)

<https://www.francelive.fr/teaser/20-minutes/bouches-du-rhone-ordre-darreter-lacierie-arcelormittal-de-fos-sur-mer-8081714/>

Bouches-du-Rhône : Ordre d'arrêter l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer



Publié le 25/06/2023 à 21h18

20 Minutes

Partager

L'inspection du travail a ordonné une « fermeture administrative temporaire » d'une partie du site de l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, près de Marseille, a annoncé dimanche la direction du site. Cette fermeture a été décidée en raison de niveaux d'exposition trop élevés des salariés à des produits toxiques et poussières, ainsi que de mesures de protection « insuffisantes », selon le quotidien La Provence, qui indique s'être procuré la décision de l'inspection du travail. Cette décision concerne uniquement le département de l'aciérie, où est fondu l'acier, a précisé l'entreprise dans un communiqué. Mais l'aciérie, qui emploie environ 450 salariés, étant au cœur de l'activité de l'usine, sa fermeture entraînerait « par conséquent celle de l'ensemble du site », un immense complexe de 1.600 hectares avec

<https://marsactu.fr/bref/les-salaries-exposes-a-trop-de-polluants-arcelormittal-fos-doit-fermer-son-acierie/>

Les salariés exposés à trop de polluants, ArcelorMittal Fos doit fermer son aciérie

STOP

BREF

le 25 Juin 2023 0

C'est une mesure inédite sur le site fosséen d'ArcelorMittal. Le sidérurgiste a été contraint de fermer depuis le 23 juin l'aciérie, le coeur de son usine, a annoncé *Maritima*. Cela va entraîner "*par conséquent celle de l'ensemble du site*", estime ArcelorMittal cité par le média martégal. Selon nos informations, l'inspection du travail a en effet constaté que les salariés qui y travaillent sont exposés à trop de polluants. Le 25 avril, ce service de l'État a trouvé sur place "*une situation dangereuse avérée liée à l'exposition des salariés à la plusieurs substances cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques*".

Mis en demeure d'agir, l'État avait demandé au numéro deux de l'acier mondial de présenter des mesures correctives en urgence lors d'un comité social et économique (CSE) vendredi 23 juin. Dans son communiqué transmis à *Maritima*, ArcelorMittal affirme avoir "*établi et mis en œuvre un plan d'action avec toutes les parties pour réduire l'exposition du personnel [qui a] recueilli l'avis favorable du CSE ainsi que du médecin du travail*". Il n'a donc pas convaincu et l'Inspection n'a pu que constater que la mise en danger se poursuit.

Ce n'est pas la première fois qu'ArcelorMittal, qui compte près de 2500 salariés à Fos auxquels s'ajoutent 1500 employés de sous-traitants, est dans le viseur de l'Inspection du travail. En 2019, c'est un autre pan de l'usine, la cokerie qui avait été l'objet de ses inquiétudes. Là encore, elle relevait des expositions aux polluants largement supérieures aux normes en vigueur. Dans ce service mais aussi celui de l'agglomération, des éléments recueillis par *Marsactu* et *Disclose* montraient que les dépassements des seuils y étaient encore légion en 2022.

<https://www.maritima.info/depeches/industrie/fos-sur-mer/88904/fermeture-administrative-de-l-aci-rie-d-arcelormittal-fos.html>

Fermeture administrative de l'aciérie d'ArcelorMittal Fos

INDUSTRIE

🕒 25/06/2023 À 10H32

🕒 00:52



Coup de tonnerre pour l'usine de Fos-sur-Mer du géant de l'acier ArcelorMittal. Une fermeture administrative de l'aciérie a été notifiée par l'inspection du travail. Depuis hier le site est entré dans une procédure « d'arrêt de l'aciérie et des installations du site ». ArcelorMittal explique : « la santé et la sécurité au travail sont la priorité de l'entreprise » ajoutant « l'entreprise a établi et mis en œuvre un plan d'action avec toutes les parties pour réduire l'exposition du personnel ». Plan qui a « recueilli l'avis favorable du CSE ainsi que du médecin du travail. En conséquence, nous estimons que la décision de suspendre l'activité de l'aciérie et par conséquent celle de l'ensemble du site est infondée et disproportionnée. Nous étudions en ce moment toutes les possibilités de recours ». En attendant, l'industriel est contraint d'appliquer la notification. ArcelorMittal Fos compte 2500 employés et 1500 sous traitants

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/88905/pollution-de-l-air-seuil-d-information-franchi-pour-l-ozone.html>

Pollution de l'air : seuil d'information franchi pour l'ozone

ENVIRONNEMENT

🕒 25/06/2023 À 14H39

🕒 00:56



1/1 La préfecture déclenche la procédure d'information pour une pollution de l'air à l'ozone

La préfecture des Bouches-du-Rhône a déclenché la procédure d'information-recommandation pour une pollution de l'air à l'ozone ce dimanche : « les conditions météorologiques sont très favorables à la production d'ozone. Le seuil réglementaire d'information et recommandations à l'ozone devrait être atteint entre Berre l'Étang, Aix et l'Ouest varois »

L'alerte ne sera pas reconduite demain lundi chez nous en revanche ce sera rouge pour nos voisins du Var : « le mistral se lève sur la vallée du Rhône dans l'après-midi permettant ainsi de mieux disperser les polluants précurseurs de l'ozone sur cette zone ». Cependant une qualité de l'air mauvaise reste attendue entre Aubagne, Toulon et le Plateau de Signes. Le seuil réglementaire à l'ozone devrait être atteint sur l'Ouest varois. Le niveau d'alerte est déclenché sur le Var, car il est prévu un dépassement du seuil d'information pour le 2e jour consécutif. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place. L'épisode est de type : estival. »

<https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/empreinte-carbone/carte-les-sites-industriels-francais-les-plus-polluants-recoivent-des-aides-colossales-pour-decarboner-sans-effet-de->

Voici les 50 sites industriels qui concentrent à eux seuls 10% des émissions de CO2 en France

Le réseau Action Climat déplore dans un rapport publié lundi le "manque d'efforts" des industriels, malgré les milliards d'euros d'aides publiques accordées.



Selon Réseau Action Climat, le site industriel le plus émetteur de CO2 est le site ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, ici en février 2023. (VALERIE VREL / MAXPPP)

Au Havre, le leader de la production d'engrais Yara s'est engagé à réduire ses émissions de 45% d'ici 2030. Pourtant, depuis 2013, ces émissions stagnent avec un pic à plus 36% entre 2019 et 2022. Cette usine figure à la septième place du classement des 50 sites industriels les plus émetteurs en France en 2022, selon [un rapport](#) de Réseau Action Climat publié lundi 26 juin. La plupart de ces sites se concentrent dans les bassins industriels de Dunkerque, Fos-sur-Mer, Le Havre et du Grand Est.

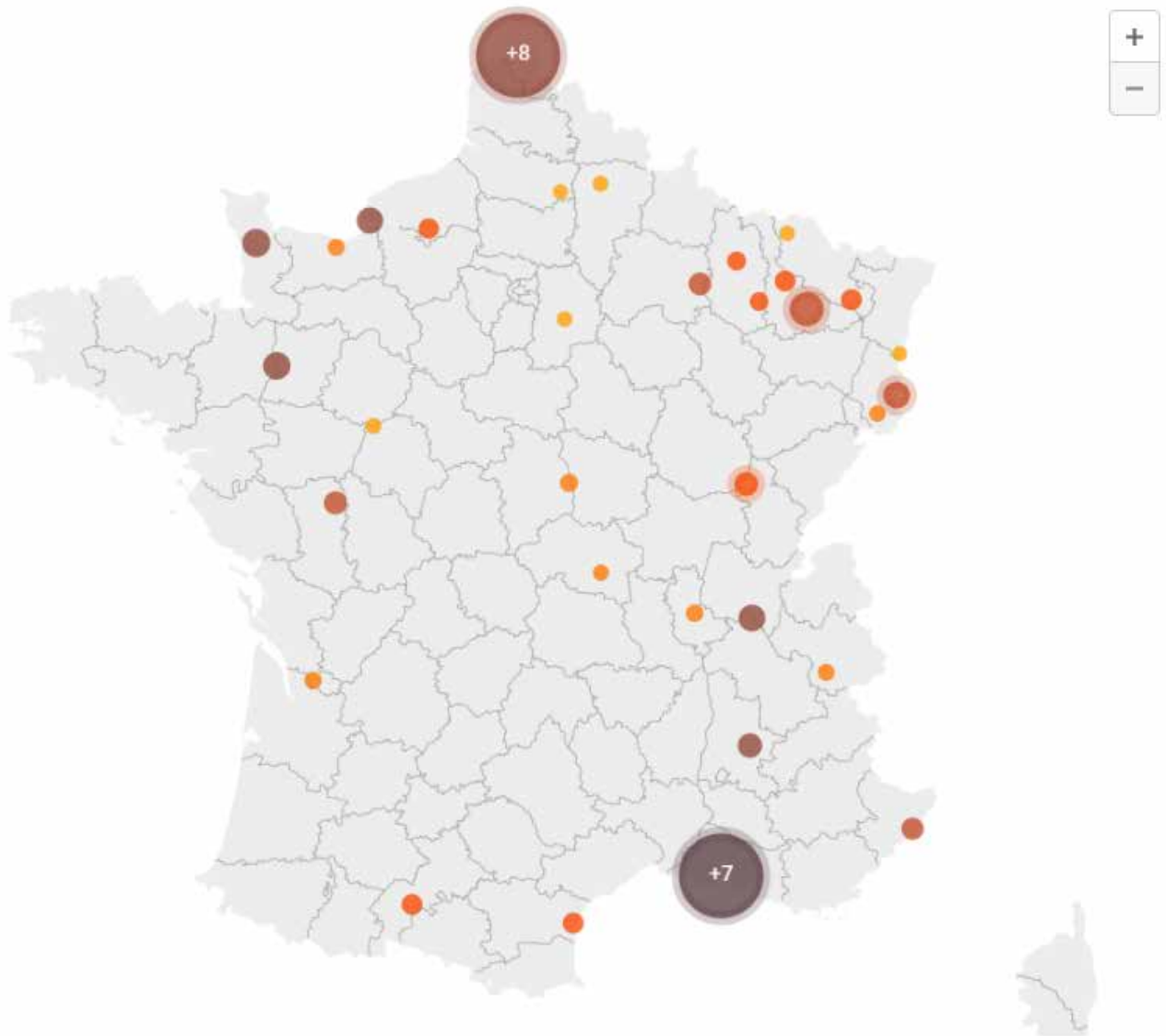
>> Polluants "éternels" : l'usine Arkema au sud de Lyon visée par une plainte

Pour l'ONG, le fond du problème réside dans le fait que Yara fait partie des entreprises éligibles aux nombreux dispositifs de soutien. Car le Réseau Action Climat estime qu'entre les quotas de carbone gratuits, entre les plans nationaux et européens, les industries en France profitent de plusieurs dizaines de milliards d'euros de soutien à la décarbonation, avec dans les faits, une réduction quasi-stagnante.

En novembre dernier, Emmanuel Macron avait proposé un pacte de décarbonation aux industriels les plus émetteurs de CO2 en France avec un doublement de l'aide publique à 10 milliards d'euros en échange d'un doublement de leur effort en la matière. Ciment, aluminium, acier, engrais, sucre ou carburants : les dirigeants des 50 sites industriels français les plus émetteurs de CO2 avaient été reçus dans la salle des fêtes de l'Élysée.

Les 50 sites industriels les plus polluants en 2022

en tonnes de dioxyde de carbone (CO2)



Les deux sites industriels qui émettent le plus sont détenus par le leader de l'acier en France, ArcelorMittal à Dunkerque et à [Fos-sur-Mer](#). À eux deux, ils représentent 25% des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie française. ArcelorMittal s'est engagé à la neutralité carbone d'ici 2050, avec le remplacement de hauts fourneaux et la construction à Dunkerque d'une usine à réduction directe du minerai de fer, où le charbon sera remplacé par de l'hydrogène. Mais selon Réseau Action Climat, ces efforts et la diminution observée des émissions est le résultat de la crise économique de 2008 et de la crise du Covid, et non "de réels efforts de transformation".

<https://www.usinenouvelle.com/article/l-acierie-arcelormittal-de-fos-sur-mer-a-l-arret-apres-que-des-salaries-ont-ete-exposes-a-des-substances-cancerogenes.N2146757>

L'usine sidérurgique d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) a entamé la phase préparatoire de mise à l'arrêt de son site à la suite d'une décision de fermeture administrative prise par l'Inspection du travail portant sur son aciérie. Des employés ont été exposés à des poussières contenant des substances cancérigènes.



ArcelorMittal Fos a été contraint, le 23 juin, de fermer son aciérie, les salariés étant exposés à trop de polluants.

La marche vers la production d'aciers «verts» décarbonés est un long chemin et ArcelorMittal le mesure sur son usine de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Le 23 juin, l'unité s'est vu notifier par l'Inspection du travail une décision d'arrêt temporaire de son département «aciérie» à la suite de contrôles qui ont relevé des émissions de poussières dangereuses dans l'installation, où travaillent quelque 450 salariés (sur près de 2 500).

[...]

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/on-vous-explique-pourquoi-l-acierie-arcelormittal-de-fos-sur-mer-est-mise-a-l-arret-2802758.html>

On vous explique pourquoi l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer est mise à l'arrêt

Publié le 25/05/2023 à 12h22
Écrit par [Annie Vergnenegre](#)



L'inspection du travail a ordonné une "fermeture administrative temporaire" d'une partie du site de l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, près de Marseille. © VALÉRIE VREIL / MAXPPP

L'inspection du travail a ordonné une "fermeture administrative temporaire" d'une partie du site de l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, près de Marseille.

Cette fermeture partielle de l'aciérie d'ArcelorMittal de Fos-du-Mer a été décidée par l'inspection du travail en raison de niveaux d'exposition trop élevés des salariés à des produits toxiques et poussières, ainsi que de mesures de protection "insuffisantes", selon le quotidien [La Provence](#), qui indique s'être procuré la décision de l'inspection du travail. France 3 vous détaille les raisons de cette décision.

● Qu'est-ce qui est reproché à ArcelorMittal ?

L'usine provençale du deuxième sidérurgiste mondial peut produire quatre millions de tonnes d'acier par an. ArcelorMittal de Fos-sur-Mer est classé parmi les sites industriels français générant le plus de gaz à effet de serre et de polluants, même si le sidérurgiste y a entamé d'importants travaux de modernisation.

Le site a fait l'objet de plusieurs mises en demeure préfectorales ainsi que de plaintes judiciaires pour pollution, de riverains et d'ONG, dont certaines ont été rejetées et d'autres sont toujours en cours.

Le site marseillais d'information en ligne [Marsactu](#) a révélé qu'en 2022, malgré des travaux de rénovation et des millions d'euros d'aides publiques reçus, ses rejets de particules fines ont dépassé les seuils pendant 240 jours sur l'année.

● Combien de salariés sont impactés ?

Cette décision concerne uniquement le département de l'aciérie, où est fondu l'acier, a précisé l'entreprise dans un communiqué.

Mais l'aciérie, qui emploie environ 450 salariés, étant au coeur de l'activité de l'usine, sa fermeture entraînerait *"par conséquent celle de l'ensemble du site"*, un immense complexe de 1.600 hectares avec 2.500 emplois directs et 1.500 employés sous-traitants, selon la direction du site

● Comment réagit la direction d'ArcelorMittal ?

Assurant que *"la santé et la sécurité au travail sont la priorité principale de l'entreprise"*, ArcelorMittal assure avoir *"établi et mis en oeuvre un plan d'actions avec toutes les parties pour réduire l'exposition du personnel"*.

"Ces dernières semaines, un dialogue soutenu avec l'inspection du travail et les élus du personnel a permis d'enrichir ce plan d'actions qui a été inscrit à l'agenda et soumis à consultation du CSE (comité social et économique) extraordinaire" vendredi, où il a "recueilli l'avis favorable du CSE ainsi que du médecin du travail", poursuit le communiqué d'ArcelorMittal.

"En conséquence, nous estimons que la décision de suspendre l'activité de l'aciérie et par conséquent celle de l'ensemble du site est infondée et disproportionnée. Nous étudions en ce moment toutes les possibilités de recours," poursuit l'entreprise.

"En parallèle nous démarrons dès aujourd'hui la préparation de la mise à l'arrêt de l'aciérie et des installations du site, dans les meilleures conditions de sécurité et d'environnement possibles," conclut le texte.

● **Que demande le maire ?**

Dans un communiqué ce lundi 26 juin, le maire de Fos-sur-Mer René Raimondi a regretté avoir appris la nouvelle dans la presse. *"Malgré la mutation engagée par Arcelor en matière de décarbonation, la question des émissions demeure prégnante et il convient d'y travailler d'arrache-pied. Les promesses d'avenir qui doivent tous nous unir pour une industrie décarbonée et un meilleur avenir pour nos enfants ne doivent pas être compromises par de tels manquements",* écrit l'élu.

"A la direction de travailler en synergie avec les syndicats ouvriers et les organismes de contrôle de la santé et de la sécurité au travail pour remédier à cette situation", ajoute-t-il.

Une Commission locale d'informations et d'échanges aura lieu le 5 juillet pour échanger sur la situation et les solutions mises en œuvre, précise la mairie.

Avec AFP

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/industrie-lourde/pollution-l-acierie-arcelormittal-de-fos-sur-mer-temporairement-arretee-967352.html>

Pollution : l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer temporairement arrêtée

L'unité de production d'acier de l'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, l'une des plus grandes et des plus émettrices de gaz à effet de serre en France, est accusée par l'inspection du travail de rejeter des produits toxiques et poussières supérieurs aux seuils légaux, sans mesure de protections suffisantes.



Fos-sur-Mer doit accueillir de nouveaux projets industriels innovants et pourrait voir son image souffrir de cet arrêt administratif. (Crédits : Reuters)

C'est une décision rarissime, qui va faire parler alors que la France s'efforce de rapatrier des usines sur son sol. L'inspection du travail a imposé dimanche une « *fermeture administrative temporaire* » à une partie du site de l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, près de Marseille, a confirmé dimanche la direction du site. N'est concerné que le département de l'aciérie, où est fondu l'acier, a précisé l'entreprise dans un communiqué.

L'administration invoque un niveau d'exposition trop élevé des salariés à des produits toxiques et poussières, ainsi que de mesures de protection « *insuffisantes* » de la part du site, précise le quotidien La Provence, qui a eu accès à la décision motivée de l'inspection du travail.

La partie aciérie, qui emploie près 450 personnes, constitue la principale activité de l'usine. Selon la direction du site, la fermeture risque « *par conséquent celle de l'ensemble du*

site », qui représente un immense complexe industriel, en bord de Méditerranée de 1.600 hectares avec 2.500 emplois directs et 1.500 employés sous-traitants. « *La santé et la sécurité au travail sont la priorité principale de l'entreprise* », se défend ArcelorMittal qui dit avoir « *établi et mis en œuvre un plan d'actions avec toutes les parties pour réduire l'exposition du personnel* ».

ArcelorMittal montre patte blanche

« *Ces dernières semaines, un dialogue soutenu avec l'inspection du travail et les élus du personnel a permis d'enrichir ce plan d'actions qui a été inscrit à l'agenda et soumis à consultation du CSE (comité social et économique) extraordinaire* » vendredi, où il a « *recueilli l'avis favorable du CSE ainsi que du médecin du travail* », affirme le communiqué d'ArcelorMittal.

« En conséquence, nous estimons que la décision de suspendre l'activité de l'aciérie et par conséquent celle de l'ensemble du site est infondée et disproportionnée. Nous étudions en ce moment toutes les possibilités de recours », poursuit l'entreprise. « En parallèle, nous démarrons dès aujourd'hui la préparation de la mise à l'arrêt de l'aciérie et des installations du site, dans les meilleures conditions de sécurité et d'environnement possibles », revendique enfin le communiqué.

L'immense usine provençale du deuxième sidérurgiste mondial est l'un des plus grands sites industriels français, mais aussi l'un des plus émetteurs de CO₂. A elles deux, les usines sidérurgiques ArcelorMittal de Dunkerque et Fos-sur-Mer représentent 25% des émissions de gaz à effet de serre industrielles françaises. Le sidérurgiste a engagé, avec le soutien des aides publiques, des travaux de remplacement de ses fours de Dunkerque et Fos pour les convertir progressivement à l'électricité et à l'hydrogène. Les installations de Fos-sur-Mer peuvent produire quatre millions de tonnes d'acier par an.

Les émissions polluantes du site mises en cause par une enquête journalistique

Avant sa fermeture administrative, le site de Fos avait été visé par plusieurs mises en demeure préfectorales ainsi que de plaintes judiciaires pour pollution, de riverains et d'associations. D'après une enquête des médias Marsactu et Disclose publiée en mars, l'aciérie de Fos-sur-Mer dépasse largement les seuils de pollution atmosphérique fixés par la loi. Ainsi en 2022, les émissions de particules fines de l'unité de production des minerais, activité la plus polluante dans la fabrication de l'acier, auraient été supérieures d'après Disclose et Marsactu à ces seuils légaux pendant 240 jours de l'année, soit les deux tiers du temps.

<https://www.tf1info.fr/societe/arcelormittal-l-aciérie-de-fos-sur-mer-a-l-arret-apres-l-exposition-des-salariés-a-des-produits-toxiques-2261719.html>



- **L'inspection du travail a détecté des niveaux d'exposition aux produits toxiques trop élevés pour des salariés de l'usine.**
- **Bien que partielle, cette "fermeture administrative" conduit à l'arrêt total de l'usine, juge la direction du site.**
- **Depuis plusieurs années, le site a été visé par plusieurs plaintes de la part de riverains et d'ONG environnementales.**

Un arrêt forcé. L'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) a été en partie fermée "administrativement" et de manière "temporaire" après un contrôle de l'inspection du travail, a annoncé la direction du site, dimanche 25 juin. Les agents ont détecté, selon nos confrères de *La Provence*, une exposition à des [produits toxiques et des poussières](#) trop élevée pour une partie des salariés. Seule une partie de l'usine est concernée par cette décision.

Selon le quotidien, qui indique s'être procuré un document de l'inspection du travail, les contrôleurs ont noté des [mesures de protection "insuffisantes"](#). La décision concerne uniquement le département de l'aciérie, où est fondu l'acier, a précisé l'entreprise dans un communiqué. L'aciérie - d'environ 450 salariés - étant au cœur de l'activité de l'usine, sa fermeture entraînerait "par conséquent celle de l'ensemble du site".

En tout, le complexe s'étend sur 1600 hectares avec 2500 emplois directs et 1500 employés sous-traitants, selon la direction du site. Assurant que *"la santé et la sécurité au travail sont la priorité principale de l'entreprise"*, [ArcelorMittal](#) assure avoir *"établi et mis en œuvre un plan d'actions avec toutes les parties pour réduire l'exposition du personnel"*.

Une décision "infondée et disproportionnée"

"Ces dernières semaines, un dialogue soutenu avec l'inspection du travail et les élus du personnel a permis d'enrichir ce plan d'actions qui a été inscrit à l'agenda et soumis à consultation du CSE (comité social et économique) extraordinaire" vendredi, où il a *"recueilli l'avis favorable du CSE ainsi que du médecin du travail"*, poursuit le communiqué d'ArcelorMittal.

"En conséquence, nous estimons que la décision de suspendre l'activité de l'aciérie et, par conséquent, celle de l'ensemble du site est infondée et disproportionnée. Nous étudions en ce moment toutes les possibilités de recours", poursuit l'entreprise. *"En parallèle, nous démarrons dès aujourd'hui la préparation de la mise à [l'arrêt de l'aciérie](#) et des installations du site, dans les meilleures conditions de sécurité et d'environnement possibles"*, conclut le texte.

L'usine provençale du deuxième sidérurgiste mondial est capable de produire quatre millions de tonnes d'acier par an. Elle est, par ailleurs, classée parmi les sites industriels français générant le plus de gaz à effet de serre et de [polluants](#). Et ce, en dépit des [travaux de modernisation entrepris par le sidérurgiste ces dernières années](#).

Le site a déjà été visé par plusieurs mises en demeure de la préfecture. Des plaintes judiciaires pour pollution, déposées par des riverains et des ONG, sont toujours en cours d'instructions. D'autres ont d'ores et déjà été rejetées.

<https://www.lamarseillaise.fr/economie/arcelor-contraint-a-un-arret-temporaire-de-son-acierie-OB14401690>

M Arcelor contraint à un arrêt temporaire de son aciérie

L'inspection du travail a ordonné vendredi au groupe de fermer temporairement son département acier face au manque de mesures de protection des salariés. Une première.

YVES SOUBEN / FOS-SUR-MER / 26/06/2023 | 06H31



L'aciérie de Fos-sur-Mer produit chaque année 4 millions de tonnes d'acier. PHOTO M.-L.T.

Depuis vendredi après-midi, le site d'ArcelorMittal de Fos-sur-Mer ne produit plus d'acier. Le géant de la sidérurgie a été contraint par l'inspection du travail de mettre temporairement à l'arrêt les installations de son aciérie, pour « *laisser le temps à la direction d'effectuer les travaux de remise en état des installations pour protéger les salariés des risques de contamination aux agents cancérigènes mutagènes et toxiques pour la reproduction* », explique la CGT du site fosséen. 450 salariés sont directement concernés par cette décision mais conserveront leur salaire en intégralité, précise le syndicat. Selon l'entreprise, l'ensemble de l'activité du site sera suspendue.

L'entreprise avait présenté un plan pour réduire l'exposition des travailleurs aux poussières des produits utilisés pour la fabrication de l'acier, approuvé vendredi en comité social et économique exceptionnel malgré l'opposition de la CGT. *« Ils se contentaient de mettre en œuvre des équipements de protection individuels, comme des masques, mais rien n'était fait sur la filtration ou la circulation de l'air »*, déplore Sandy Poletto, délégué syndical central CGT. Un point de vue partagé par l'inspection du travail qui a ordonné l'arrêt temporaire. *« C'est la première fois qu'on voit ça »*, explique le responsable syndical. *« C'est la bonne solution, c'est la seule qui permet de protéger la santé des salariés. »*

« Disproportionné »

« La santé et la sécurité au travail sont la priorité principale de l'entreprise », répond le groupe dans un communiqué de presse qui juge la décision *« infondée et disproportionnée »*. Le plan d'action renégocié dans les dernières semaines pour réduire l'exposition du personnel aux risques avait recueilli l'avis favorable de la médecine du travail, met en avant l'entreprise qui indique étudier *« toutes les possibilités de recours »*. Elle dispose pour cela de huit jours, sans que le recours ne soit suspensif.

https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonjour-marseille/fos-sur-mer-une-fermeture-administrative-temporaire-ordonnee-a-arcelor-mittal_VN-202306260143.html



Fos-sur-Mer: une fermeture administrative temporaire ordonnée à ArcelorMittal

L'inspection du travail a décidé de temporairement fermer l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer en raison de niveaux d'exposition trop élevés des salariés à des produits toxiques et poussières, ainsi que de mesures de protection "insuffisantes". Une décision communiquée par l'entreprise ce dimanche 25 juin.

<https://www.radio-camargue.com/societe-fermeture-administrative-pour-arcelormittal>

[SOCIETE] FERMETURE ADMINISTRATIVE POUR ARCELORMITTAL

26 juin 2023 à 16h05 par Camille DELIA

L'inspection du travail a ce dimanche imposé une fermeture administrative temporaire à une partie du site de l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, seul le département de l'aciérie, où est fondu l'acier est concerné par cette fermeture.

« Ces dernières semaines, un dialogue soutenu avec l'inspection du travail et les élus du personnel a permis d'enrichir ce plan d'actions qui a été inscrit à l'agenda et soumis à consultation du CSE (comité social et économique) extraordinaire » vendredi, où il a *« recueilli l'avis favorable du CSE ainsi que du médecin du travail. En conséquence, nous estimons que la décision de suspendre l'activité de l'aciérie et par conséquent celle de l'ensemble du site est infondée et disproportionnée. Nous étudions en ce moment toutes les possibilités de recours. En parallèle, nous démarrons dès aujourd'hui la préparation de la mise à l'arrêt de l'aciérie et des installations du site, dans les meilleures conditions de sécurité et d'environnement possibles »* nous annonce le communiqué de l'aciérie de Fos sur Mer. *« Cette nouvelle difficulté n'entame pas notre détermination à poursuivre notre engagement »* conclut l'entreprise.

L'administration invoque un niveau d'exposition trop élevé des salariés à des produits toxiques et poussières, ainsi que de mesures de protection insuffisante de la part du site. L'usine peut produire quatre millions de tonnes d'acier par an et est classée parmi les sites industriels français générant le plus de gaz à effet de serre et de polluants. Le site a fait l'objet de plusieurs mises en demeure préfectorales ainsi que de plaintes judiciaires pour pollution, de riverains et d'ONG.

René Raimondi Maire de Fos sur Mer c'est également exprimé sur la situation *« Monsieur le Maire déplore d'avoir appris la nouvelle par la presse malgré les entrevues nombreuses et régulières avec l'industriel »* annonce un communiqué *« Les promesses d'avenir qui doivent nous unir pour une industrie décarbonée et un meilleur avenir pour nos enfants ne doivent pas être compromises par de tels manquements »*; *« Le bien vivre des habitants de Fos-sur-Mer comme des salariés de la ZIP est un enjeu majeur auquel le Maire de Fos-sur-Mer est particulièrement sensible et attaché »* conclut le communiqué

ArcelorMittal Fos compte 2500 employés et 1500 sous traitants. L'industriel est tout de même contraint d'appliquer la notification.

<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/pres-de-marseille-l-acierie-d-arcelormittal-mise-a-l-arret-pour-situation-dangereuse-pour-les-travailleurs-7900278025>

Près de Marseille, l'aciérie d'ArcelorMittal mise à l'arrêt pour "situation dangereuse pour les travailleurs"

L'Inspection du travail a ordonné une "fermeture administrative temporaire" d'une partie du site de l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, près de Marseille.



Cette fermeture entraînerait celle d'un immense complexe de 1.600 hectares avec 2.500 emplois directs et 1.500 employés sous-traitants.

Crédit : CHRISTOPHE SIMON/AFP

L'inspection du travail a ordonné une "fermeture administrative temporaire" d'une partie du site de l'aciérie [ArcelorMittal](#) de Fos-sur-Mer, près de Marseille, a annoncé dimanche 25 juin la direction du site.

Cette fermeture a été décidée en raison de **niveaux d'exposition trop élevés des salariés à des produits toxiques et poussières**, ainsi que de mesures de protection "insuffisantes", selon le [quotidien La Provence](#), qui indique s'être procuré la décision de l'Inspection du travail.

Cette décision concerne uniquement le département de l'aciérie, où est fondu l'acier, a précisé l'entreprise dans un communiqué. Mais l'aciérie, qui emploie environ 450 salariés, étant au cœur de l'activité de l'usine, sa fermeture entraînerait "par conséquent celle de l'ensemble du site", un immense complexe de 1 600 hectares avec 2 500 emplois directs et 1 500 employés sous-traitants, selon la direction du site.

Assurant que "**la santé et la sécurité au travail sont la priorité principale de l'entreprise**", ArcelorMittal assure avoir "établi et mis en œuvre un plan d'actions avec toutes les parties pour réduire l'exposition du personnel".

Plusieurs plaintes pour pollution

"Ces dernières semaines, un **dialogue soutenu** avec l'Inspection du travail et les élus du personnel a permis d'enrichir ce plan d'actions qui a été inscrit à l'agenda et soumis à consultation du CSE (comité social et économique) extraordinaire" vendredi 23 juin, où il a "recueilli l'avis favorable du CSE ainsi que du médecin du travail", a ajouté le communiqué d'ArcelorMittal.

"En conséquence, nous estimons que la décision de suspendre l'activité de l'aciérie et par conséquent celle de l'ensemble du site est infondée et disproportionnée. Nous étudions en ce moment toutes les possibilités de recours", a poursuivi l'entreprise. "En parallèle nous démarrons dès aujourd'hui la préparation de la **mise à l'arrêt de l'aciérie et des installations du site**, dans les meilleures conditions de sécurité et d'environnement possibles", a conclu le texte.

L'usine provençale du deuxième sidérurgiste mondial peut produire **quatre millions de tonnes d'acier par an** et est classée parmi les sites industriels français générant le plus de gaz à effet de serre et de polluants, même si le sidérurgiste y a entamé d'importants travaux de modernisation.

Le site a fait l'objet de **plusieurs mises en demeure préfectorales** ainsi que de plaintes judiciaires pour pollution, de riverains et d'ONG, dont certaines ont été rejetées et d'autres sont toujours en cours.



<https://www.lefigaro.fr/societes/exposition-des-salaries-l-aciérie-arcelormittal-de-fos-sur-mer-a-l-arret-20230626>

Exposition des salariés: l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer à l'arrêt

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 26/06/2023 à 06:59, mis à jour le 26/06/2023 à 08:19

Le site a fait l'objet de plusieurs mises en demeure préfectorales ainsi que de plaintes judiciaires pour pollution.

L'inspection du travail a ordonné une «*fermeture administrative temporaire*» d'une partie du site de l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, près de Marseille, a annoncé dimanche la direction du site. Cette fermeture a été décidée en raison de niveaux d'exposition trop élevés des salariés à des produits toxiques et poussières, ainsi que de mesures de protection «*insuffisantes*», selon le quotidien La Provence, qui indique s'être procuré la décision de l'inspection du travail.

Cette décision concerne uniquement le département de l'aciérie, où est fondu l'acier, a précisé l'entreprise dans un communiqué. Mais l'aciérie, qui emploie environ 450 salariés, étant au cœur de l'activité de l'usine, sa fermeture entraînerait «*par conséquent celle de l'ensemble du site*», un immense complexe de 1.600 hectares avec 2.500 emplois directs et 1.500 employés sous-traitants, selon la direction du site. Assurant que «*la santé et la sécurité au travail sont la priorité principale de l'entreprise*», ArcelorMittal assure avoir «*établi et mis en œuvre un plan d'actions avec toutes les parties pour réduire l'exposition du personnel*».

«Ces dernières semaines, un dialogue soutenu avec l'inspection du travail et les élus du personnel a permis d'enrichir ce plan d'actions qui a été inscrit à l'agenda et soumis à consultation du CSE (comité social et économique) extraordinaire» vendredi, où il a «recueilli l'avis favorable du CSE ainsi que du médecin du travail», poursuit le communiqué d'ArcelorMittal. «En conséquence, nous estimons que la décision de suspendre l'activité de l'aciérie et par conséquent celle de l'ensemble du site est infondée et disproportionnée. Nous étudions en ce moment toutes les possibilités de recours,» poursuit l'entreprise.

«En parallèle nous démarrons dès aujourd'hui la préparation de la mise à l'arrêt de l'aciérie et des installations du site, dans les meilleures conditions de sécurité et d'environnement possibles,» conclut le texte. L'usine provençale du deuxième sidérurgiste mondial peut produire quatre millions de tonnes d'acier par an et est classée parmi les sites industriels français générant le plus de gaz à effet de serre et de polluants, même si le sidérurgiste y a entamé d'importants travaux de modernisation.

Le site a fait l'objet de plusieurs mises en demeure préfectorales ainsi que de plaintes judiciaires pour pollution, de riverains et d'ONG, dont certaines ont été rejetées et d'autres sont toujours en cours.

<https://www.ouest-france.fr/economie/lacierie-arcelormittal-de-fos-sur-mer-forcee-de-se-mettre-a-larret-par-linspection-du-travail-6f8f7cba-14f2-11ee-91ca-7ab58a7217eb>

L'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer forcée de se mettre à l'arrêt par l'inspection du travail

Une partie du site de l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) est touchée par une « fermeture administrative temporaire » ordonnée par l'inspection du travail. En cause : des expositions trop fortes des salariés à des produits dangereux. Le groupe déplore de son côté une décision « infondée et disproportionnée ».

Des niveaux d'exposition trop élevés des salariés à des produits toxiques et poussières ainsi que des mesures de protection « **insuffisantes** » : après des contrôles, l'inspection du travail a ordonné une « **fermeture administrative temporaire** » d'une partie du site de [l'aciérie ArcelorMittal](#) de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), près de Marseille, a annoncé dimanche 25 juin 2023 la direction du site, [confirmant des informations de La Provence](#) .

Cette décision concerne uniquement le département de l'aciérie, où est fondu l'acier. Mais l'aciérie, qui emploie environ 450 salariés, étant au cœur de l'activité de l'usine, sa fermeture entraînerait « **par conséquent celle de l'ensemble du site** », un immense complexe avec 2 500 emplois directs et 1 500 employés sous-traitants.

Une décision « infondée et disproportionnée », selon ArcelorMittal

Soulignant que « **la santé et la sécurité au travail sont la priorité principale de l'entreprise** », ArcelorMittal assure avoir « **établi et mis en œuvre un plan d'actions avec toutes les parties pour réduire l'exposition du personnel** ». « **Ces dernières semaines, un dialogue soutenu avec l'inspection du travail et les élus du personnel a permis d'enrichir ce plan d'actions qui a été inscrit à l'agenda et soumis à consultation du CSE (comité social et économique) extraordinaire** » vendredi 24 juin. Là, il a « **recueilli l'avis favorable du CSE ainsi que du médecin du travail** », indique un communiqué d'ArcelorMittal, relayé par l'AFP.

« En conséquence, nous estimons que la décision de suspendre l'activité de l'aciérie et par conséquent celle de l'ensemble du site est infondée et disproportionnée. Nous étudions en ce moment toutes les possibilités de recours », poursuit l'entreprise. **« En parallèle nous démarrons dès aujourd'hui la préparation de la mise à l'arrêt de l'aciérie et des installations du site, dans les meilleures conditions de sécurité et d'environnement possibles »,** conclut le texte.

L'usine provençale du deuxième sidérurgiste mondial peut produire quatre millions de tonnes d'acier par an. Elle est classée parmi les sites industriels français générant le plus de gaz à effet de serre et de polluants, même si le sidérurgiste y a entamé d'importants travaux de modernisation. Le site a fait l'objet de plusieurs mises en demeure préfectorales ainsi que de plaintes judiciaires pour pollution, de riverains et d'ONG, dont certaines ont été rejetées et d'autres sont toujours en cours.

<https://marsactu.fr/le-rapport-qui-accuse-arcelormittal-de-mettre-en-danger-ses-salaries/>

Le rapport qui accuse ArcelorMittal de mettre en danger ses salariés

DÉCRYPTAGE par Ariane Lavrilleux le 27 Juin 2023 6

L'inspection du travail a ordonné au numéro 2 mondial de la sidérurgie la mise à l'arrêt temporaire de son aciérie à Fos-sur-Mer. En cause, des niveaux excessifs de polluants et des mesures de protection des travailleurs jugées insuffisantes.



Le 23 juin, la direction d'ArcelorMittal annonce, dans un communiqué, “la préparation de la mise à l'arrêt de l'aciérie et des installations du site” de Fos-sur-mer. Il s'agit de la deuxième plus grande usine du leader de la sidérurgie en France, après Dunkerque. Trois jours plus tard, le 26 juin, l'usine tourne toujours. “À plein [...]

<https://www.laprovence.com/article/societe/28493946552649/on-en-a-respire-de-la-merde-danciens-salaries-darcelormittal-a-fos-temoignent>

"On en a respiré de la merde..." : les ex-salariés d'ArcelorMittal à Fos exaspérés

Par Pascal STELLA

Publié le 27/06/23 à 19:47 - Mis à jour le 27/06/23 à 20:30



📍 Fos-sur-Mer

Après l'ordre émanant de l'inspection du travail d'une "fermeture administrative de l'aciérie" d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer en raison d'un niveau trop élevé d'exposition des salariés à des produits toxiques et poussières, l'exaspération domine, comme une prémonition et le sentiment d'anciens salariés d'avoir été des "sacrifiés" de la pollution.

C'est un nouvel épisode comme une mauvaise saga [autour du site d'ArcelorMittal](#), mastodonte d'acier sur les bords du Golfe de Fos, plus que jamais dans le viseur. Même si le sidérurgiste a entamé d'importants travaux de modernisation ces dernières années, même s'il y a eu du changement, il ne faut pas le nier, l'actualité reste embrumée du côté du géant de l'acier.

Si la direction a rappelé ce mardi dans un communiqué que "son engagement reste total pour protéger la santé et renforcer la sécurité de toutes les personnes travaillant sur le site", et "va accélérer la mise en œuvre de son plan d'actions pour réduire l'exposition de ses salariés et sous-traitants travaillant à l'aciérie", l'industriel qui emploie plus de 2 500 salariés est plus que jamais pointé du doigt, avec une question de pollution tout sauf réglée.

Plus que les cris d'alarme de syndicats, même s'il y a des dissonances, cette fois, c'est l'administration qui a mis le holà. Un camouflet pour le deuxième sidérurgiste mondial avec **l'inspection du travail qui a ordonné à l'entreprise "une fermeture administrative temporaire"** du département de l'aciérie (où est fondu l'acier) en raison d'expositions trop élevées des salariés à des produits toxiques et d'une protection insuffisante.

Une sanction rarissime

Des dépassements des seuils légaux, qui reviennent comme des boomerangs, jetant une grosse ombre sur **les efforts de décarbonation mis en avant par ArcelorMittal**. Une sorte de série noire pour le géant sidérurgique, dont l'actualité fait couler mille questions et des inquiétudes permanentes sur les conséquences de la pollution industrielle sur la santé. Au-delà des émissions de CO₂, qui affectent le climat.

Fréquents incidents d'exploitation, symboles ces 5 mises aux chandelles **des gaz de cokerie en 2021**, mises en demeure préfectorales ainsi que des plaintes judiciaires pour pollution de riverains et d'associations, jusqu'à une enquête au brûlot publiée en mars dernier par **Marsactu et Disclose**, pointant que "l'aciérie de Fos avait dépassé largement les seuils de pollution atmosphérique pendant les deux tiers de l'année en 2022", l'exaspération domine. Si la première salve de plaintes pour troubles anormaux du voisinage contre trois industriels du golfe de Fos dont Arcelor est tombée à l'eau **avec 14 plaignants déboutés au tribunal d'Aix-en-Provence** - d'autres sont en cours au pénal -, le géant de l'acier reste dans la tourmente et n'en finit plus de susciter l'émoi.

De nombreuses réactions ont suivi le coup de tonnerre de dimanche. Le maire de Fos-sur-Mer **René Raimondi** a regretté "avoir appris la nouvelle par la presse malgré les entrevues nombreuses et régulières avec l'industriel", rappelant que "malgré la mutation engagée par Arcelor en matière de décarbonation, la question des émissions demeure prégnante et il convient d'y travailler d'arrache-pied. Les promesses d'avenir qui doivent tous nous unir pour une industrie décarbonée et un meilleur avenir pour nos enfants ne doivent pas être compromis par de tels manquements."

Un ancien salarié n'est pas étonné par ce nouveau coup de semonce, même si "c'est un gros coup de l'Inspection du travail, une sanction rarissime. En 40 ans de maison et d'action syndicale (CFDT), j'ai jamais vu ça ! Mais ça devait arriver...", avance Bernard Huriaux. Ça fait des années que les représentants du personnel dénoncent cette situation, mais la direction nargue les gens" estime l'ancien salarié, tout en brandissant le tract de la CFDT dénonçant que "la Direction ne règle pas les problèmes de mise en danger des salariés assez rapidement. Il y a beaucoup de com', mais c'est du pipeau !"

Le lanceur d'alerte Daniel Moutet, **président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos**, y voit "un sacré message venu de l'intérieur cette fois. Si les salariés respirent des polluants, nous aussi."

Avec le recul de sa retraite, Serge Baudoin, âgé de 73 ans, s'étrangle aussi, se sentant comme un "sacrifié de la pollution". "Quand l'inspection du travail estime que les agents sont très exposés aujourd'hui, moi je demande ce qu'on a respiré alors, nous ! S'il y a des évolutions, nous on n'avait pas de masques spéciaux. On en a respiré de la merde (sic). C'est fou d'en arriver à des extrémités comme ça. C'est un choc pour les gens et les salariés." Comme un contrecoup.

Dix ans à la cokerie d'abord en tant qu'électromécanicien, 29 ans aux hauts-fourneaux en tant que technicien de maintenance puis dépanneur électricien jusqu'en 2009, cet ancien salarié dit "vivre encore aujourd'hui avec la pollution", et "trop longtemps des black-out sur les dépassements".

"Les lignes bougent aujourd'hui, mais à l'époque, il n'y avait aucune consigne, pas de masques ventilés. Il y avait de l'amiante à profusion. On prenait des rouleaux d'amiante sous le bras pour protéger les réseaux électriques des enfourneuses. On était en apnée. Même avec un masque, on a respiré de la merde. Aujourd'hui, j'ai eu comme cadeau de ma carrière 3 suivis post-professionnels tous les deux ans pour l'amiante et les HAP, les hydrocarbures aromatiques polycycliques, ça, on me l'avait pas dit à l'embauche !", regrette le retraité. "La retraite, certains n'en profitent pas longtemps. La semaine derrière, j'étais encore à l'enterrement d'un collègue, parti à 70 ans... On en a démontré 84 de 2009 à 2018, on a fini par arrêter cette liste morbide."

"On a vu les collègues de la cokerie attraper des cancers de la vessie, des testicules, et même un mourir d'un cancer du cerveau, surenchérit Bernard Huriaux. On reste dans une méthode ancienne, avec des dégâts collatéraux dans les processus de fabrication. Il faut moderniser", implore-il tout en gardant en travers que la justice a considéré ces nuisances comme "normales" avec "une prépondérance de l'activité industrialo-portuaire sur la zone".

"Le combat continue, on ne désarme pas, prévient Serge Baudoin dans la bataille des plaintes judiciaires en cours. On ne les attaque pas pour que les industriels ferment, on veut juste le respect des normes européennes, qu'ils dépassent allègrement."

<https://www.lamarseillaise.fr/social/arcelor-a-l-arret-la-sante-des-salaries-en-question-KB14407850>

M Arcelor à l'arrêt, la santé des salariés en question

Après la fermeture d'une partie du site prononcée par l'inspection du travail dimanche, syndicats et responsables réagissent et laissent entrevoir la suite.

MARWAN NABLI / FOS-SUR-MER / 28/06/2023 | 06H14



Avant l'aciérie, l'activité des hauts fourneaux et de la cokerie qui produisent la fonte nécessaire doit d'abord être suspendue. Photo CGT ArcelorMittal Fos-sur-Mer (Photo : CGT ArcelorMittal Fos-sur-Mer)

Ça pendait au nez de la direction. » Sandy Poletto, délégué syndical CGT chez ArcelorMittal, n'est pas surpris par la décision prise ce dimanche par l'inspection du travail d'arrêter temporairement le département de l'aciérie.

« *Malgré l'appui de sources médicales fiables, la direction ne nous prenait pas au sérieux lorsque l'on faisait part de nos inquiétudes vis-à-vis de la santé des employés* » poursuit le délégué syndical.

Aujourd'hui, après deux contrôles opérés dans les locaux le 25 avril et le 14 juin, l'inspection du travail a estimé « *la persistance d'une situation dangereuse pour les travailleurs* » comme « *résultat de l'insuffisance du plan d'action* » entrepris

par la direction. En cause, l'exposition des salariés à des substances chimiques, à des fibres de céramiques réfractaires, à des poussières et surtout à la silice cristalline, un minéral entraînant d'important troubles respiratoires. Considérée depuis deux ans comme un produit Cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction (CMR), « l'amiante d'hier » avait déjà fait l'objet de plaintes du personnel mais, selon Christian Cassini, délégué syndical CFDT, « *les plans d'action précédents, n'ont jamais été à la hauteur* ».

Dans son rapport, l'inspection du travail met évidemment en cause le matériel mis à disposition des employés et préconise des dispositifs isolants et ventilés plutôt que FFP3, dont la direction « *met en œuvre l'obligation du port* ».

La dernière manœuvre des responsables a été soumise au vote des collaborateurs, résultat : la CGT l'a refusé, la CFDT ne s'est pas prononcée tandis que la CFE CGC, FO, le CSE et la médecine du travail ont donné un avis favorable.

Arcelor disposait de 48 heures pour se conformer à la décision de l'inspection du travail mais relate aujourd'hui « *la complexité de cette procédure qui nécessitera 6 à 8 semaines* ».

Un CSE extraordinaire prévu

Quoi qu'il en soit, cette décision d'arrêt fait réagir en terre fosséenne. La section PCF de la ville reproche à Arcelor de « *mentir en déclarant que la santé et la sécurité des travailleurs serait sa priorité* ». René Raimondi, maire (DVG) de Fos-sur-Mer, regrette que « *malgré la mutation engagée par Arcelor en matière de décarbonation, la question des émissions demeure prégnante et il convient d'y travailler d'arrache-pied* ».

Arcelor affirme « *continuer de mettre tous les moyens à la disposition des collaborateurs afin d'assurer leur sécurité* » et détaille des points d'amélioration comme « *la construction de sas et/ou le renforcement de l'étanchéité pour les cabines de conduite, vestiaires, réfectoires et salles de réunion* ». Un CSE

<https://www.lamarseillaise.fr/social/arcelor-repond-a-l-obligation-de-fermeture-temporaire-CB14409748>

M Arcelor répond à l'obligation de fermeture temporaire

Au cours d'un CSE extraordinaire, la direction d'ArcelorMittal a détaillé, mercredi, les actions à venir qui coordonnent l'arrêt temporaire du site imposé par l'inspection du travail.

MARWAN NABLI / FOS-SUR-MER / 29/06/2023 | 06H37



La CGT souligne les efforts entrepris mais se demande pourquoi ces initiatives n'ont pas été entreprises lors des premières visites de l'inspection du travail, il y a trois mois. Photo ArcelorMittal (Photo : ArcelorMittal)

On remarque qu'ils se sont gratté davantage la tête sur les trois derniers jours que sur les trois derniers mois. » Olivier Dolot, représentant CGT d'ArcelorMittal, préfère relativiser avec ironie, mercredi à la sortie d'un CSE extraordinaire organisé par la direction fosséenne du géant de la sidérurgie.

Trois jours après l'obligation de fermeture du département de l'aciérie, l'inspection du travail a officialisé sa décision à travers un communiqué dans lequel elle détaille ses observations :
« L'inspection du travail a constaté, le 25 avril 2023, que les salariés étaient exposés à des produits cancérigènes présents dans l'atmosphère de travail dans des concentrations

particulièrement importantes et que les mesures de prévention étaient insuffisantes au regard de la réglementation applicable. »

Les attentes des représentants des employés étaient donc grandes ce mercredi, mais les réponses des dirigeants n'ont pas donné pleine satisfaction : *« Ils ont étoffé le plan d'actions présenté vendredi dernier, on le remarque bien, puisque cette fois-ci, ils nous disent que certaines installations vont être arrêtées à partir de début août, mais certains doutes planent »*, explique Olivier Dolot. Les deux hauts-fourneaux du site doivent effectivement s'arrêter dans un mois, puis viendra l'heure de la cokerie et enfin de l'aciérie. Ces trois unités sont liées, la fermeture de l'une entraînant l'arrêt des deux autres.

Un arrêt plus long que prévu ?

Dans l'aciérie, qui est le département sujet à fermeture, les inspecteurs ont détecté la présence de silice cristalline, un minéral nocif, contre lequel les employés ne sont pas assez équipés : *« La protection individuelle des employés est plus conséquente dans ce dernier plan d'actions, puisque des masques ventilés ont été commandés, mais on a le sentiment que ça se fait au détriment du nettoyage des poussières »*, commente le représentant CGT. De son côté, la direction rétorque en affirmant *« avoir étendu l'obligation du masque FFP3 dès le 1^{er} février 2023, anticipant de 5 mois l'obligation réglementaire »* et juge que *« ce dispositif répond à la réglementation en vigueur et assure la protection du personnel »*.

<https://gomet.net/fos-arcelormittal-etudie-des-recours-contre-son-arret-force/>

Fos : ArcelorMittal étudie des recours contre son arrêt forcé

par [La rédaction](#) · 29 juin 2023 à 08h53



L'aciérie d'ArcelorMittal à Fos (crédit : JYD Gomet')

ArcelorMittal est à nouveau dans la tourmente. L'inspection du travail a notifié le deuxième sidérurgiste mondial, le 23 juin dernier, d'une fermeture administrative temporaire d'une partie de son site de Fos-sur-Mer. La mise à l'arrêt concerne l'aciérie, au cœur de l'usine – là où est fondu l'acier. En cause : des niveaux d'exposition trop élevés des salariés à des produits toxiques et poussières, ainsi que des mesures de protection insuffisantes, selon le quotidien [La Provence](#), qui s'est procuré la décision du service de l'État.

Malgré les investissements effectués pour décarboner l'activité et moderniser le site, le parc industriel d'ArcelorMittal à Fos demeure l'un des plus gros émetteurs français de CO². Ces dernières années, la centrale a fait l'objet de plusieurs mises en demeure préfectorales, mais également de plaintes pour pollution dont certaines sont toujours en cours au pénal.

Si la sanction ne concerne que le département aciérie, elle provoquera, par effet boule de neige, l'arrêt de toutes les activités du site de 1600 hectares. Un paramètre qui ne manque pas d'irriter la direction d'ArcelorMittal. « **Nous estimons que la décision (...) est infondée et disproportionnée**, a réagi le groupe dans la foulée, assurant que « *la santé et la sécurité au travail sont la priorité principale de l'entreprise* ». La centrale fosséenne génère au total 2500 emplois directs, auxquels s'ajoutent près de 1500 sous-traitants.

Raimondi et Dharréville montent au créneau

La classe politique locale condamne de manière unanime les infractions commises par l'aciériste. Le maire de Fos-sur-Mer, René Raimondi, regrette d'avoir appris la nouvelle par voie de presse. Il demande à la direction de l'usine de remédier rapidement à cette situation. Et d'ajouter : « *Les promesses d'avenir (...) ne doivent pas être compromises par de tels manquements* ». De son côté, le député communiste Pierre Dharréville réclame qu'un bilan sanitaire soit effectué. « *On ne transige pas avec la santé des salariés, c'est une règle absolue* ».

ArcelorMittal pense au recours

L'industriel luxembourgeois n'a pas dit son dernier mot. « *La mise à l'arrêt d'un site intégré de production d'acier ne peut être immédiate*, explique le ArcelorMittal dans un second communiqué publié le 27 juin. *Elle nécessite le respect d'une procédure stricte afin de prévenir tout risque environnemental et tout risque d'endommagement irréversible de l'installation industrielle* ». La démarche demanderait au total « *six à huit semaines* ». En parallèle, le groupe indique qu'il étudie en ce moment les possibilités de recours.



<https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/88928/un-episode-de-torche-sur-le-site-de-la-raffinerie-esso-fos.html>

Un épisode de torche sur le site de la raffinerie Esso Fos

ENVIRONNEMENT

🕒 29/06/2023 À 08H04

🕒 00:29



N. Boucenna



Partagez cet article

A⁺ A⁻ 🖨️

Suite à l'arrêt non planifié de l'une des unités de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer, un épisode intermittent de torche se produit depuis ce matin. Des fumées peuvent également être visibles depuis le voisinage. Les équipes présentes sur site travaillent pour réduire au maximum la durée de l'épisode. La direction présente ses excuses aux riverains pour la gêne occasionnée

<https://www.lejournaldesentreprises.com/region-sud/article/le-site-de-fos-sur-mer-darcelormittal-larret-force-2064430>

Le site de Fos-sur-Mer d'ArcelorMittal à l'arrêt forcé

Par Didier Gazanhes, le 30 juin 2023

Frappé par une fermeture administrative temporaire par l'inspection du travail, le site de Fos-sur-Mer du sidérurgiste ArcelorMittal est en pleine ébullition. L'industriel déplore une décision "infondée et disproportionnée".



▲ Le site de Fos-sur-Mer d'ArcelorMittal a été frappé le 23 juin d'une fermeture administrative temporaire par l'inspection du travail. — Photo : D.R.

Le site de Fos-sur-Mer d'ArcelorMittal a été frappé le 23 juin d'une fermeture administrative temporaire...

https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/06/30/a-fos-sur-mer-arcelormittal-tente-d-eviter-la-sanction-de-l-inspection-du-travail_6179877_3234.html

A Fos-sur-Mer, ArcelorMittal tente d'éviter la sanction de l'inspection du travail

Visée par une procédure d'arrêt temporaire pour mise en danger des travailleurs, l'usine a présenté un nouveau plan d'action et demande la suspension de la mesure.

Par Gilles Rof (Marseille, correspondant)

Publié le 30 juin 2023 à 04h30, modifié le 30 juin 2023 à 10h22 · 🕒 Lecture 4 min.

Dans la chaleur écrasante du début d'été, l'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) gronde dans un halo rougeâtre. L'imposant site sidérurgique, qui produit chaque année quatre millions de tonnes d'acier, fonctionne toujours ce jeudi 29 juin, plus d'une semaine après la décision de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de lui imposer une procédure immédiate d'arrêt de son département aciérie, pour mise en danger d'une partie de ses salariés. Une sanction inédite pour le géant industriel, assortie en cas de refus, de menaces de peines d'emprisonnement et d'amendes allant jusqu'à 10 000 euros par travailleur concerné.

Mercredi 28 juin, au cours d'un comité social et économique (CSE) exceptionnel, la direction a assuré aux représentants du personnel que la procédure d'arrêt était en cours. Mais qu'elle prendrait au moins huit semaines, « *pour prévenir tout risque environnemental et tout risque d'endommagement irréversible de l'installation industrielle* », explique-t-elle dans un communiqué. Un délai que certains syndicats jugent disproportionné. « *On n'arrête pas une usine comme ça facilement*, reconnaît Sandy Poletto, délégué central CGT de l'entreprise. *Mais habituellement, cela se fait en deux ou trois semaines.* »

<https://www.laprovence.com/article/economie/65626962260762/arcelormittal-la-justice-suspend-la-fermeture-de-l-acierie-a-fos-sur-mer>

Arcelormittal : la justice suspend la fermeture de l'aciérie à Fos-sur-Mer

Par M.R.

Publié le 06/07/23 à 17:24 - Mis à jour le 06/07/23 à 17:49



📍 Fos-sur-Mer

L'aciérie d'ArcelorMittal de Fos avait été mise à l'arrêt pour "situation dangereuse pour les travailleurs". Le tribunal administratif de Marseille a suspendu ce jeudi cette décision

L'inspection du travail des Bouches-du-Rhône avait ordonné, le 25 juin, "**l'arrêt immédiat**" du **département de l'aciérie d'ArcelorMittal** à Fos-sur-Mer en raison d'une "situation dangereuse pour les travailleurs". Mais, ce jeudi, le tribunal administratif de Marseille a suspendu cette décision.

La fermeture avait été ordonnée après deux contrôles opérés dans les locaux de l'usine qui avaient mis en évidence "*la persistance d'une situation dangereuse pour les travailleurs, résultat de l'insuffisance du plan d'action*" envisagé par ArcelorMittal. Une annonce qui sonnait comme un coup dur pour le site qui emploie plus de 2 400 salariés, dont environ 450 pour ce qui concerne le seul département de l'aciérie.

Le tribunal administratif estime que les mesures prises sont désormais suffisantes pour rouvrir ce département : "*Le juge des référés considère que les mesures demandées par l'inspectrice du travail ont été prises en compte et que l'arrêt immédiat de l'aciérie porte une atteinte grave à la liberté du commerce et de l'industrie*".

<https://www.20minutes.fr/societe/4044589-20230706-contre-inspection-travail-justice-donne-raison-arcelormittal-fos-mer>

Contre l'inspection du travail, la justice donne raison à ArcelorMittal à Fos-sur-Mer

SANTÉ AU TRAVAIL Le tribunal administratif de Marseille suspend l'ordre de fermeture temporaire d'une partie de l'aciérie de Fos-sur-Mer pour le taux d'exposition des salariés à des produits toxiques.

20 Minutes avec AFP | Publié le 06/07/23 à 18h48

- Saisi en référé, le tribunal administratif de Marseille estime que les mesures demandées par l'inspection du travail « ont été prises en compte et que l'arrêt immédiat de l'aciérie porte une atteinte grave à la liberté du commerce et de l'industrie ».
- L'inspection a relevé « de graves irrégularités mettant en jeu la sécurité et la santé des personnels ».

La justice a décidé jeudi de suspendre l'ordre de fermeture temporaire d'une partie du site de l'aciérie [ArcelorMittal](#) de [Fos-sur-Mer](#), ordonnée par l'inspection du travail pour une exposition jugée trop élevée des salariés à des produits toxiques et des poussières.

Saisi en référé, le tribunal administratif de [Marseille](#) a estimé « que les mesures demandées par l'inspectrice du travail ont été prises en compte et que l'arrêt immédiat de l'aciérie porte une atteinte grave à la liberté du commerce et de l'industrie », écrit-il dans un communiqué.

L'aciérie, qui emploie environ 450 salariés, étant au cœur de l'activité de l'usine, sa fermeture entraînerait « par conséquent celle de l'ensemble du site », un immense complexe de 1.600 hectares avec 2.500 emplois directs et 1.500 employés sous-traitants, avait expliqué la direction du site.

L'inspection du travail y avait relevé « de graves irrégularités mettant en jeu la sécurité et la santé des personnels », rappelle le tribunal.

Achats de masques ventilés

« Après plusieurs échanges entre l'inspection du travail et la direction de l'entreprise, cette dernière a proposé la mise en œuvre successive de deux plans d'action afin de remédier à ces constats », poursuit-il.

L'inspectrice du travail ayant considéré que ces plans étaient insuffisants, elle a, par décision du 16 juin, ordonné la fermeture immédiate du site de l'aciérie et enjoint à la société de prendre diverses mesures de protection immédiate », ajoute-t-il.

Sur le fond, le juge des référés du tribunal administratif a estimé que l'entreprise avait déjà mis en œuvre « un certain nombre de mesures » et proposé « dans un ultime plan établi le 29 juin, des mesures prescrites par l'inspectrice du travail et notamment l'achat immédiat de plusieurs centaines de masques ventilés, le nettoyage des poussières régulier par une société spécialisée, la mise en place de brumisateurs, les vérifications d'étanchéité de certaines installations, des visites de contrôle »

Plaintes judiciaires.

L'usine provençale du deuxième sidérurgiste mondial peut produire quatre millions de tonnes d'acier par an et est classée parmi les sites industriels français générant le plus de gaz à effet de serre et de polluants, même si le sidérurgiste y a entamé d'importants travaux de modernisation.

Le site a fait l'objet de plusieurs mises en demeure préfectorales ainsi que de plaintes judiciaires pour pollution, de riverains et d'ONG, dont certaines ont été rejetées et d'autres sont toujours en cours.

<https://www.usinenouvelle.com/article/l-acierie-arcelormittal-de-fos-sur-mer-a-l-arret-apres-que-des-salaries-ont-ete-exposes-a-des-substances-cancerogenes.N2146757>

ArcelorMittal évite la fermeture provisoire de l'aciérie de Fos-sur-Mer

Quelques jours après que l'Inspection du travail a réclamé la fermeture de l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) jusqu'à ce qu'elle se mette en conformité sur le contrôle et la réduction de ses émissions de poussières, le tribunal administratif de Marseille a suspendu cette décision.



Le tribunal administratif de Marseille a suspendu, le 6 juillet, la décision de l'Inspection du travail de faire fermer l'aciérie ArcelorMittal Méditerranée de Fos-sur-Mer.

Le 19 juin, l'Inspection du travail avait notifié à la direction d'ArcelorMittal Méditerranée une décision d'arrêt temporaire de son aciérie, à la suite de contrôles qui ont relevé des émissions de poussières dangereuses dans l'installation, où travaillent quelque 450 salariés. Le juge des référés du tribunal administratif de Marseille (Bouches-du-Rhône), saisi par la direction, a suspendu cette décision le 6 juillet.

[...]

<https://www.lamarseillaise.fr/economie/la-fermeture-d-arcelor-suspendue-par-le-tribunal-KE14459641>

M La fermeture d'Arcelor suspendue par le tribunal

Le tribunal administratif de Marseille indique, ce jeudi, « suspendre la décision de l'inspectrice du travail qui a ordonné la fermeture immédiate du site de l'aciérie d'ArcelorMittal Méditerranée »

MARWAN NABLI / FOS-SUR-MER / 07/07/2023 | 07H39



Le juge des référés estime que l'arrêt immédiat de l'aciérie « porte une atteinte grave à la liberté du commerce et de l'industrie » PHOTO Mlt (PHOTO : MLT)

C'est une bonne nouvelle parce que c'est indéniable qu'en arrêtant l'outil de travail le risque de dégradation était grandissant. » Christian Cassini, délégué CFDT chez ArcelorMittal Fos-sur-Mer, ne cache pas son soulagement, sa direction peut enfin arrêter de jouer avec le feu et retourner à sa transformation de l'acier.

La décision du tribunal administratif marseillais de suspendre la fermeture immédiate du site marque un tournant dans la série ArcelorMittal à Fos-sur-Mer. Lors du dernier épisode, le 26 juin dernier, l'inspection du travail avait ordonné au groupe de fermer temporairement son département acier face au manque

de mesures de protection des salariés. Quatre jours plus tard, le CSE avait ensuite validé un dernier plan d'actions qui devait donner pleine satisfaction aux observateurs gouvernementaux.

En parallèle, les responsables du géant sidérurgique avaient saisi le tribunal administratif de Marseille qui leur permet aujourd'hui de poursuivre l'activité du site sous prétexte que « *la fermeture du site engendrerait des coûts à court et moyen terme considérables, ainsi qu'un risque pour l'outil de travail et l'environnement.* »

La CFDT souligne une « *décision juste* » qui « *doit permettre une mise en place rapide du dernier plan d'actions* », mais ne baisse tout de même pas sa garde : « *Notre syndicat s'est équipé d'un appareil permettant de calculer la poussière présente dans l'air, nous restons donc très attentifs* » détaille Christian Cassini.

Une suite sans trop d'éclaircies

« *La perspective d'arrêt était catastrophique, cette décision prouve que le bon sens prévaut* » se réjouit de son côté Philippe Avocat, délégué de la CFE CGC. Ce dernier estime qu'il est « *regrettable d'en être arrivé jusqu'au tribunal administratif* », d'autant que « *beaucoup d'équipes avaient déjà commencé à travailler depuis deux semaines pour préparer l'arrêt de l'usine.* »

Pour ce qui est des actions entreprises par la direction d'Arcelor présentées dans le plan d'actions, le tribunal administratif souligne que « *certaines ont été prescrites par l'inspectrice du travail et notamment l'achat immédiat de plusieurs centaines de masques ventilés, le nettoyage des poussières régulier par une société spécialisée, la mise en place de brumisateurs, les vérifications d'étanchéité de certaines installations, des visites de contrôle, etc* » Un nouveau CSE central est prévu ce vendredi 7 juillet pour une présentation des démarches à suivre pour « *arrêter d'arrêter* »

<https://gomet.net/alerte-de-niveau-1-dans-les-bouches-du-rhone-10-juillet/>

Alerte de niveau 1 dans les Bouches-du-Rhône lundi 10 juillet

par [La rédaction](#) · 9 juillet 2023 à 23h34 (modifié le 9 juillet 2023 à 23h35)



Crédit Gomet' (archives)

A la suite de l'activation d'une procédure d'information-recommandation pour la journée du dimanche 9 juillet 2023, [le préfet des Bouches-du-Rhône](#) a déclenché, pour lundi 10 juillet 2023, la procédure d'alerte de niveau 1 relative à un épisode de pollution de l'air à l'ozone.

Le niveau d'alerte 1 est déclenché en prévision d'un dépassement du seuil d'information pour le 2^e jour consécutif explique la préfecture dans un communiqué diffusé dimanche à la mi-journée.

« *La hausse des températures, le fort ensoleillement et le vent faible du régime de brises favorisent la formation d'ozone par photochimie à partir des polluants émis du trafic automobile et de l'industrie. L'épisode de pollution est de type estival* » observe la préfecture qui détaille les conséquences de l'alerte pour les entreprises, industriels et les particuliers. Document source ci-dessous.

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/89058/pollution-de-l-air-l-alerte-est-prolongee-ce-mardi.html>

Pollution de l'air : l'alerte est prolongée ce mardi

ENVIRONNEMENT

🕒 10/07/2023 À 16H06

🕒 01:17



1/1 Pollution de l'air : l'alerte est prolongée ce mardi

La qualité de l'air ne va pas s'améliorer demain. C'est même tout le contraire ! **L'épisode de pollution à l'ozone actuellement en cours va se prolonger et sera doublé d'une pollution aux particules fines**, pour cause de sirocco.

La procédure d'alerte de niveau 1 relative à un épisode de pollution à l'ozone implique des mesures dans notre département :

- Les vitesses maximales autorisées sur les voiries sont abaissées de 20 km/h sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h
- Renforcement des contrôles de vitesses
- Renforcement des contrôles anti-pollution des véhicules
- Raccordement électrique à quai des navires de mer et des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués dans la limite des installations disponibles.
- Diminution des vitesses des navires de 10 nœuds à proximité des bassins et de 8 nœuds à l'intérieur des bassins Est (Marseille) et des bassins Ouest (Fos)
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués par la population ou les collectivités territoriales avec des outils non-électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobiles...)
- Interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts

<https://marsactu.fr/carbon-la-giga-usine-du-photovoltaïque-a-fos-sur-mer-en-quatre-questions/>

Carbon, la giga-usine du photovoltaïque à Fos-sur-Mer en quatre questions

DÉCRYPTAGE par Léa Delaplace le 12 Juil 2023 14

Un mastodonte industriel fabricant des panneaux solaires devrait voir le jour dans l'enceinte du port, à Fos-sur-Mer, d'ici à deux ans. Le projet soulève plusieurs interrogations en termes de financements, d'environnement et d'aménagements routiers.



Bientôt un leader industriel européen à Fos-sur-Mer ? C'est en tout cas l'ambition affichée de l'entreprise lyonnaise Carbon qui prévoit d'implanter sa giga-usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à Fos-sur-Mer. Un projet à 1,5 milliard d'euros dont la mise en service est attendue pour 2025. Alors que le groupe cherche actuellement des financements, d'autres interrogations restent en suspens, de la question de la ressource en eau à celle de l'accessibilité routière.

“Nous voulons démontrer par l'exemple, qu'en France, on peut tenir de grands projets industriels et être notamment concurrent de la Chine, affirme le groupe Carbon, fondé en 2022. Ce sera une usine 4.0, ultramoderne qui tournera 24/24, 7/7 en 100% électrique et zéro carbone”. La promesse est de taille, et s'ancre dans la stratégie nationale “bas carbone”, et la décarbonation souhaitée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le président de la République qui l'a rappelé lors de son dernier passage à Marseille.

UNE ENVELOPPE XXL QUI RESTE À REMPLIR

Ce futur mastodonte du solaire pose ses valises dans l'enceinte du Grand port maritime de Marseille (GPMM). Avec 62 hectares de terrain, 35 de bâti, le tout financé par plusieurs acteurs privés et publics. L'enveloppe, colossale, est actuellement estimée à 1,5 milliard d'euros. Elle ne semble pas effrayer l'entreprise.

L'État investit quatre millions, à travers l'Agence de transition écologique qui finance l'association Piicto. Cette dernière porte le programme "Syrius" (Synergies régénératives industrielles sud), qui couvre spécifiquement le territoire industrialo-portuaire de la zone de Fos et vise à [accompagner des industriels dans les trajectoires de décarbonation](#). Autres acteurs publics à délier les cordons de la bourse : la métropole qui envisage une subvention de 10 millions d'euros, la région qui avance 15 millions dont deux votés fin juin et l'Europe, à hauteur de 40 millions, via le Fonds pour une transition juste.

Du côté des financements privés, cinq millions ont déjà été mis sur la table par les actionnaires. Une levée de fonds en cours à l'international vise à réunir 80 millions d'euros. Un second tour de table devrait suivre en 2024. Lors de la visite d'Emmanuel Macron, le groupe CMA CGM par la voix de son PDG Rodolphe Saadé, a d'ailleurs annoncé sa participation à travers son fonds Énergies, sans en détailler davantage le montant. Parallèlement, l'industriel s'appuie massivement sur une levée de dettes bancaires.

UNE USINE TRÈS GOURMANDE EN EAU

Il n'y pas que les ressources financières que l'entreprise Carbon doit trouver. Pour fonctionner, la giga-usine nécessitera 2,7 millions de m³ d'eau douce par an, soit "la consommation annuelle d'une ville de 30 000 habitants", reconnaît la société. Une consommation qu'elle cherche encore à optimiser, alors que les besoins initiaux étaient évalués à 13 millions de m³. Le Grand port de Marseille garantit de pouvoir approvisionner l'usine. Et ce, grâce à de l'eau pompée dans le Rhône, via le canal d'Arles à Bouc, comme pour l'ensemble des industries du port. Elle ne proviendra pas de la nappe phréatique de la Crau, qui alimente, elle, la consommation domestique des industriels du site portuaire.

L'eau douce sera traitée massivement, en amont de son usage dans la chaîne de production. Elle sera ensuite retraitée pour être réinjectée dans le processus industriel ou rejetée en pleine nature. "Deux stations d'épuration sont prévues, ainsi que des circuits de refroidissement fermés pour diminuer la consommation. Et 80% l'eau sera recyclée", afin d'être réutilisée dans le processus de fabrication ou rejetée en mer, affirme en ce sens Carbon.

La question du recyclage a aussi été réfléchi pour les déchets industriels. La société assure prévoir de travailler avec des partenaires extérieurs, pour le traitement et la réutilisation des matériaux usagés. *“On recycle 95% des panneaux, et bientôt ce sera 100%, avance-t-elle. Nous pensons circularité : on ne fait pas des panneaux pour se demander quoi en faire dans 40 ans. On boucle la boucle.”*

■ CONSOMMER BEAUCOUP D'ÉLECTRICITÉ POUR EN FABRIQUER

Quant à la consommation électrique, les besoins évalués ou “appel de puissance” sont *“significatifs”*, euphémise l'entreprise, avec près d'1,2 terrawatt-heure/an. Là-encore, Carbon déclare vouloir réduire sa facture : *“Nous allons solariser au maximum, en équipant toits et parkings, soit 5 à 10% de la consommation du site. C'est un cercle vertueux”*.

La question de l'alimentation en électricité du site de Carbon a peut-être trouvé un début de réponse lors de la récente visite d'Emmanuel Macron à Marseille. Le président de la République a ainsi souligné que *“les besoins énergétiques”* du GPMM, qu'il évalue lui-même à 4 EPR (ou réacteur pressurisé européen), ne pourront être comblés *“par la capacité existante”* et que *“les énergies renouvelables ont des limites et ne permettront pas d'atteindre les quatre à cinq gigawatts nécessaires”*. Ce constat l'a amené à poser la question de “lever le tabou” de l'installation d'un réacteur nucléaire au sein du GPMM.



<https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/89127/un-episode-de-pollution-ce-mercredi-dans-les-bouches-du-rhone.html>

Un épisode de pollution ce mercredi dans les Bouches-du-Rhône

ENVIRONNEMENT

🕒 19/07/2023 À 09H26

🕒 00:41



La procédure d'alerte de niveau 1 relative à un épisode de pollution de l'air à l'ozone est déclenchée ce mercredi par le préfet.

"Les concentrations en ozone sont élevées et avec des températures supérieures à 35°C, les conditions météorologiques sont propices à la formation d'ozone photochimique à partir des polluants issus du trafic automobile et de l'industrie", précise un communiqué.

Une alerte qui apporte son lot de recommandations et de mesures comme l'abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur les voiries, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h ou encore le renforcement des contrôles de vitesses et des contrôles anti-pollution des véhicules.

<https://www.lamarseillaise.fr/environnement/fos-sur-mer-environnement-un-projet-de-plateforme-inquiete-MD14533618>

[Fos-sur-Mer] Environnement : un projet de plateforme inquiète

Le Groupe Charles André a pour projet de construire une plateforme logistique dédiée aux véhicules neufs dans la zone industrialo-portuaire de Fos. La mission régionale d'autorité environnementale s'inquiète des conséquences en termes de biodiversité.

ALICE MAGAR / BOUCHES-DU-RHÔNE / 01/08/2023 | 08H22



À Fos, la couverture photovoltaïque des ombrières du parc de stationnement pourrait générer une production d'électricité pour l'équivalent d'une ville de 8 000 habitants. PHOTO GCA/DR

Sur le papier, c'est un projet nécessaire qui se veut le plus vertueux possible. Installation de panneaux photovoltaïques, plantation d'arbres, développement du transport multimodal rail-route et fleuve-route, déploiement d'une flotte de véhicules plus verts... Le Groupe Charles André (CGA), une entreprise de transport et de logistique qui s'est installée en 2014 dans le port de Marseille-Fos, porte une « *attention accrue à la limitation des émissions de gaz à effet de serre* » dans son projet de plateforme logistique multimodale de 26,5 hectares qu'il souhaite implanter dans le secteur de La Fenouillère pour un coût avoisinant les 40 millions d'euros. « *CGA recherche du*

foncier pour répondre à l'accroissement des flux de véhicules neufs dédiés au marché français, explique Delphine André, la présidente du groupe. La réalisation de ce projet, qui se compose d'un parc de stockage de véhicules, d'un bâtiment atelier-bureaux et d'une passerelle assurant la liaison entre le site et un embranchement ferré à créer, contribue également à renforcer le positionnement stratégique du Grand Port Maritime de Marseille sur l'arc méditerranéen en augmentant sa capacité de 100 000 véhicules supplémentaires par an. »

Malgré les efforts du groupe, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), saisie pour un avis consultatif, s'inquiète des « *incidences négatives* » de cette plateforme en termes de biodiversité.

Une aire à fort enjeu de conservation

Car la zone d'étude écologique sur laquelle se situent les 40 ha acquis par la société Immauto, maître d'ouvrage du projet appartenant à CGA, à ArcelorMittal présente un caractère naturel d'importance pour certaines espèces faunistiques et floristiques à fort enjeu de conservation. Et si une mesure d'évitement permet de « *garder un corridor écologique de part et d'autre du site pour que les espèces soient protégées et puissent continuer à se déplacer* » sur 6 ha et d'établir une réserve foncière de 7,5 ha pour aboutir à une réduction de l'emprise du projet à 26,5 ha, la MRAe considère que « *la recherche d'implantation au sein de friches industrielles n'est pas suffisamment étayée* » et regrette qu'une solution à étage de type parking silo, moins gourmande en artificialisation des sols, ait été écartée par manque de compétitivité. De son côté, CGA assure qu'après avoir étudié plusieurs solutions, « *cette implantation est la plus appropriée compte tenu des impératifs économiques, logistiques et environnementaux du projet* ».

<https://marsactu.fr/bref/a-fos-sur-mer-un-projet-de-plateforme-logistique-menace-la-biodiversite/>

À Fos-sur-Mer, un projet de plateforme logistique menace la biodiversité

AVIS

BREF

le 1 Août 2023

0



L'extension de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer n'en finit plus. Un projet de plateforme logistique d'import de véhicules neufs, porté par le groupe Charles André, prévoit de s'installer sur un terrain naturel du géant de l'acier ArcelorMittal. Avant même que le dossier n'ait passé l'enquête publique et l'autorisation du préfet, il a reçu plusieurs recommandations inquiètes l'autorité environnementale, un service d'évaluation de l'État, rapporte [la Marseillaise](#).

Les 26,5 hectares aménagés vont “engendrer des incidences négatives significatives en termes de biodiversité”, écrivent les auteurs [de l'avis](#). Deux espèces de plantes présentent des “enjeux très forts” et trois familles d'oiseaux et un reptile revêtent des “enjeux forts”. La mission considère aussi que les mesures d'évitement et de compensation ne sont pas suffisantes et que l'entreprise n'a pas suffisamment cherché de friche industrielle disponible sur la zone pour s'implanter.

<https://www.maritima.info/actualites/environnement/departement/15412/pollution-de-l-air-a-l-ozone-maintien-de-l-alerte-de-niveau-1-demain.html>

Pollution de l'air à l'ozone : Maintien de l'alerte de niveau 1 demain

ENVIRONNEMENT

 21/08/2023 À 14H22

 00:57

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 21/08/2023



Le : 22/08/2023



 Pas de procédure
 Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles

1/1 Pollution de l'air à l'ozone : Maintien de l'alerte de niveau 1 demain

Pour la deuxième journée consécutive, le département des Bouches-du-Rhône est en alerte niveau 1 pour la pollution à l'ozone. Cet épisode est maintenu, au moins, jusqu'à demain.

Précédemment, une procédure d'information-recommandation a été déclenchée pour le dimanche 20 août 2023, suivie d'une procédure d'alerte de niveau 1 pour ce lundi 21 août.

Les températures élevées favorisent la photochimie et la formation d'ozone à partir des polluants précurseurs présents dans l'atmosphère.

Cette procédure est assortie de la mise en œuvre de recommandations sanitaires et comportementales et des mesures suivantes :

Dans le secteur industriel

Les principaux émetteurs industriels de composés organiques volatils et d'oxydes d'azote mettent en œuvre les mesures d'urgence de maîtrise de leurs émissions tels que prescrites dans leurs arrêtés préfectoraux, pris au titre du code de l'environnement relatif à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Dans le secteur des transports

- Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur les voiries, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h ;
- Renforcement des contrôles de vitesses
- Renforcement des contrôles anti-pollution des véhicules

<https://www.maritima.info/depeches/sante/departement/89370/pollution-a-l-ozone-le-departement-passe-au-stade-d-alerte-niveau-2.html>

Pollution à l'ozone: le département passe au stade d'alerte niveau 2

SANTÉ

 22/08/2023 À 14H12

 00:45

Le : 22/08/2023



Le : 23/08/2023



1/1 Pollution à l'ozone: le département passe au stade d'alerte niveau 2

L'épisode de pollution à l'ozone se poursuit et s'intensifie dans le département. La préfecture active la procédure d'alerte niveau 2 à partir de demain, quatrième jour consécutif de cet épisode de pollution. La vigilance est renforcée pour tous, il est fortement recommandé d'éviter de pratiquer une activité physique extérieure

"Il est à noter que les niveaux en particules fines ont également augmenté sans atteindre le seuil réglementaire sur une partie des Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, précise un communiqué de la préfecture. Cette augmentation est due à un apport de particules désertiques et à la formation de particules secondaires liées au processus de photochimie".

Le Vaucluse, les Alpes-Maritimes et le Var basculent également en alerte niveau 2 à partir de demain.

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/89394/pollution-de-l-air-a-l-ozone-l-alerte-de-niveau-2-maintenue-dans-le-departement.html>

Pollution de l'air à l'ozone : l'alerte de niveau 2 maintenue dans le département

ENVIRONNEMENT

🕒 24/08/2023 À 13H45

🕒 00:36

Le : 24/08/2023



Le : 25/08/2023



Pas de procédure

Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles

1/1 Pollution de l'air à l'ozone : l'alerte de niveau 2 maintenue dans le département

L'épisode de pollution à l'ozone se poursuit encore aujourd'hui dans notre département. Les niveaux d'ozone devraient baisser dès demain : une météorologie plus dispersive avec des vents plus forts dans la vallée du Rhône et le Vaucluse ainsi que des orages en fin de journée sur cette zone devraient permettre une amélioration de la situation.

La qualité de l'air restera toutefois mauvaise mais sans dépasser les seuils réglementaires

La vigilance est renforcée pour tous, il est fortement recommandé d'éviter de pratiquer une activité physique extérieure.

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/89391/un-incident-sur-le-site-petroineos-a-lavera.html>

Un incident sur le site Pétroineos à Lavéra

ENVIRONNEMENT

🕒 24/08/2023 À 11H40

🕒 00:42



N. Boucenna



Partagez cet article



A+ A- 🖨️

Suite à un épandage d'essence en zone ouest du site de Lavéra, des mesures de précaution ont été prises afin d'éviter toute nuisance pour les riverains et personnels de la plate-forme. La route D49 qui longe le littoral du site a donc été momentanément fermée à la circulation.

La fuite a été rapidement détectée et isolée, toutefois des odeurs d'essence pourraient être perçues au nord du site ; aussi les pompiers et l'exploitant ont mis en place des moyens de détection ; les mesures réalisées ne révèlent aucune dangerosité.

Les opérations de récupération du produit sont en cours, le dispositif de surveillance est en place.

Communiqué Allo industrie



<https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/310823/habitants-des-zones-toxiques-sentinelles-de-nos-vies-polluees>

ÉCOSYSTÈMES ET POLLUTION

Habitants des zones toxiques, sentinelles de nos vies polluées

Comment vivent les habitants qui résident près d'un site pétrochimique ? En cette rentrée, deux ouvrages proposent de se pencher sur ces formes de vie souvent invisibilisées qui ont beaucoup à nous apprendre des stratégies de résistance qu'elles ont su déployer.

Lucie Delaporte

31 août 2023 à 15h01

Des cheminées qui recrachent de lourdes fumées, une odeur âcre qui oblige à remonter les fenêtres : on n'a souvent des sites pétrochimiques qu'une image lointaine et un peu inquiétante entraperçue par la vitre d'une voiture. Dans ces territoires vivent et travaillent pourtant des milliers d'habitants.

Que signifie habiter dans ces lieux ? Comment vivent les riverains de ces zones dont on ne se rappelle généralement l'existence qu'à l'occasion d'un accident industriel comme dernièrement celui de Lubrizol à Rouen ? Comment compose-t-on avec ces usines qui affectent les corps et « font vivre », au sens économique, le territoire ? Deux livres passionnants explorent en cette rentrée, chacun à leur manière, cette question en invitant à aller voir ces habitants aux avant-postes de nos sociétés désormais façonnées par les hydrocarbures.



Les torchères et silos à essence du « Dépôt pétrolier de France » à Fos-Sur-Mer, l'un des principaux sites de stockage de carburant du sud de la France. © Photo Clément Mahoudeau / AFP

À paraître au Seuil le 15 septembre, *Vivre et lutter dans un monde toxique, violence environnementale à l'âge du pétrole*, un ouvrage collectif coordonné par Renaud Bécot et Gwenola Le Naour, et *Habiter la pollution industrielle*, de Christelle Gramaglia, récemment publié aux Presses des Mines, sont deux approches complémentaires et essentielles de la manière dont on vit quotidiennement dans la pollution aiguë.

L'importante somme publiée au Seuil et dirigée par l'historien Renaud Bécot et la politiste Gwenola Le Naour propose d'explorer l'histoire de ces territoires où les habitants ont dû apprendre à vivre avec des nuisances souvent insidieuses et pas toujours perceptibles.

De la Louisiane à Fos-sur-Mer, en passant par le littoral japonais ou la Sardaigne, le livre rappelle que la focalisation médiatique sur les accidents industriels participe d'un « *travail d'oubli actif des violences lentes et continues* » que subissent les riverains qui sont aussi parfois les salariés des usines.

Déplier l'histoire de ces sites permet de comprendre qu'ils sont souvent des lieux de relégation anciens comme en Louisiane, dans le sud des États-Unis, où le couloir de la pétrochimie, rebaptisé « *Cancer Alley* », s'est installé sur les terres des anciennes plantations esclavagistes, qui a aussi vu s'édifier des établissements pénitentiaires et psychiatriques. Des « *wastelands* », des territoires sacrifiés pour la modernisation globale du pays où les habitants, majoritairement afro-américains, ont le sentiment d'être traités eux-mêmes comme des rebuts.

Spécialiste de la manière dont le mouvement syndical croise les questions environnementales, l'historien Renaud Bécot avance qu'en France s'est imposée l'idée d'un « *compromis fordiste territorialisé* » avec les habitants. En échange des nuisances, les riverains bénéficient d'un territoire prospère, avec des emplois « modernes », souvent mieux rémunérés que dans d'autres secteurs industriels. Un compromis mis à mal aujourd'hui par la désindustrialisation lente de certains sites.

Reste que les entreprises subventionnent des infrastructures, des équipements sportifs, des espaces verts. Après l'accident à Lubrizol, 80 arbres ont été financés par l'industriel, comme un cadeau de réparation fait aux habitants.

Évidemment, la dépendance économique de ces territoires rend difficiles les plaintes des riverains contre les pollutions.

Mais l'ouvrage coordonné par Renaud Bécot et Gwenola Le Naour apporte de très intéressants développements sur « *l'inventivité épistémique* » des riverains de la pétrochimie, confrontés à des enquêtes scientifiques qui ne cessent de minimiser ou invisibiliser leurs préjudices. Comment imaginer que l'impact sur sa santé est nul alors que les habitants constatent que les poissons sentent l'essence jusqu'à 30 kilomètres en aval du site pétrochimique ? De nombreuses initiatives pour se forger leurs propres outils de mesure de la pollution sont ainsi décrites.

Contrairement à l'idée d'une acceptation passive de ces pollutions, leur livre met en valeur les luttes locales, souvent étouffées, des riverains. Faire reconnaître les conséquences des pollutions croisées, « les soupes toxiques » dans lesquelles baignent ces habitants, est un enjeu majeur alors qu'« *une forme de production de l'ignorance* » concernant les conséquences sanitaires des rejets pétrochimiques s'est installée. Sur les 47 « bassins industriels d'importance » que compte la France métropolitaine, un tiers n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune étude sanitaire, relèvent les auteurs.

Des habitants experts des pollutions discrètes

Les habitants se donnent alors les moyens d'une « *épidémiologie ordinaire* » pour rendre perceptible cette pollution diffuse dont les effets sont souvent différés.

Habiter la pollution industrielle, le livre de Christelle Gramaglia, fruit de dix ans de recherches sur les habitants des zones pétrochimiques, en grande partie basé sur le site de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), fait lui aussi place aux stratégies de résilience des riverains de la pétrochimie.

Cette sociologue formée auprès de Bruno Latour propose une approche complexe des formes de vie dans ces espaces altérés. Pas question d'adopter uniquement un prisme victimaire, assure d'emblée la chercheuse qui a à cœur de raconter l'agentivité – la capacité à agir – des résidents de ces territoires.

Un réseau d'attachements subtils lie aussi bien souvent les habitants à ces lieux qu'ils n'envisagent d'ailleurs pas de quitter et pas uniquement parce que le travail est là.


« *Comment dire la dévastation sans omettre d'évoquer les attachements pluriels qui subsistent et méritent d'être protégés ? Que déduire des "altervies" pour penser, plus largement, notre condition d'habitants de l'anthropocène ?* », interroge Christelle Gramaglia.

JSSI



Après Lubrizol, Rouen
19 entreprises la
font des risques industriels

mai 2022

 Lire + tard

Les habitants de Fos-sur-Mer

Elle décrit des riverains qui ont développé une attention fine à leur environnement et savent déceler sur les feuilles des arbres, le mobilier de jardin, les résidus de poussières jaunes et orange, les « paillettes métalliques » ou les odeurs plus ou moins âcres, les fumées plus ou moins épaisses.

Cette vigilance et cette inquiétude pour leur santé ne les empêchent pas d'apprécier, et c'est tout le paradoxe, la convivialité de leur ville, le tissu associatif dense, largement subventionné par la pétrochimie.

Autour des sites, comme à Fos-sur-mer, existent aussi des espaces interstitiels faits de plages, d'étangs, de collines où l'on peut encore aller chercher des champignons ou pêcher.

 Lire + tard

Le chapitre consacré à l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP), une expérimentation à laquelle participe l'auteure à Fos-sur-Mer, est particulièrement stimulant. Réunissant habitants et scientifiques, cette association élabore de nouvelles manières démocratiques de mesurer les pollutions. On découvrira comment des discussions avec les pêcheurs est née l'idée de faire du congre une espèce sentinelle pour quantifier l'accumulation de résidus chimiques dans l'environnement.

Parce que, à différentes échelles, nous sommes tous riverains de la pollution industrielle, les habitants de ces zones industrielles ont beaucoup à nous apprendre de leur savoir-habiter/savoir-lutter en composant avec une réalité avec laquelle il faut bien négocier.

<https://www.laprovence.com/article/region/23418051160811/gignac-la-nerthe-des-habitants-en-pleine-crise-de-nerfs-face-aux-nuisances-aeriennes>

Gignac-la-Nerthe : Des habitants en pleine crise de nerfs face aux nuisances aériennes

Par La Provence
Publié le 10/09/23 à 13:07



La ville et les élus de gignac-la-nerthe ont organisé une manifestation populaire pour exprimer leur ras-le-bol suite aux nuisances aériennes qui plombent le quotidien des riverais vivant sous le tracé aérien de l'aéroport Marseille-Provence

D.P.

 Gignac-la-Nerthe

Un grand rassemblement populaire a été organisé hier place de la mairie pour faire avancer le dossier alors qu'une autre réunion est aussi prévue aux Pennes le 28 septembre prochain.

La grogne monte et la mobilisation s'organise à Gignac-la-Nerthe face aux nuisances engendrées par le survol des avions de ligne dans le ciel du territoire.

Hier, près de 200 résidents de la commune, ainsi que de nombreux habitants des environs, se sont en effet réunis sur la place de l'hôtel de ville. Cette manifestation était organisée par le collectif "Gignacais contre les nuisances sonores aéroportuaires", et a reçu un soutien actif de la part de Jérôme Gouiran, élu de l'opposition à Gignac.

La Mairie s'est aussi jointe au mouvement pour marquer son engagement dans ce dossier. L'objectif de ce rassemblement était de répondre aux préoccupations croissantes des habitants concernant les perturbations provoquées par le trafic aérien de l'aéroport Marseille Provence.

Tracé aérien à revoir et commission à relancer

"Depuis trois ans que j'organise des réunions de quartier mensuelles, je rencontre beaucoup de riverains qui me remontent leurs problématiques, devenues un fléau sur notre commune", a déclaré Jérôme Gouiran. "Le premier point concerne l'augmentation du trafic aérien et du nombre de lignes depuis la fin du Covid. Ensuite, nous constatons le non-respect des trajectoires de décollage qui occasionne le survol de la commune de Gignac. Nous ne sommes pas contre l'aéroport, mais je souhaite que la population retrouve sa tranquillité d'avant. Une commission contre les nuisances sonores existe au sein de la commune depuis 2013, mais au fil des années, elle s'est progressivement éteinte. Lors d'un conseil municipal en 2021, la remise en route de cette commission a été votée, mais jusqu'à présent, elle demeure inopérante", poursuivait l'élue qui exprimait la nécessité de réactiver cette structure et a annoncé que cette proposition serait soumise au maire présent ce matin.

Alain Brancourt, représentant du collectif gignacais, fort de 300 adhérents, a également pris la parole. Son collectif a lancé une pétition qui a déjà recueilli plus de 750 signatures. *"Je souhaite de la part de nos élus des actes forts et un soutien inconditionnel. Tout d'abord, mettre en action la commission contre les nuisances sonores promise par la municipalité. Ensuite nous demandons aux élus l'organisation de réunions avec l'aéroport, la DGAC, le sous-préfet pour trouver des pistes d'améliorations et des solutions. Enfin, il est impératif que le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) signé par le préfet soit contesté auprès du tribunal administratif." Il a rappelé que ce recours doit être engagé dans les dix jours.*

Le maire de Gignac a, lui, exprimé son soutien sans faille à la démarche des résidents tout en mettant en garde contre les conséquences potentielles d'une contestation du trafic aérien. *"Attention à ne pas jouer avec le feu et ouvrir la boîte de Pandore. Vous dénoncez l'augmentation du trafic, mais le patronat, les compagnies aériennes, le préfet, les collectivités pensent que plus ce trafic est intense, plus le département se développe. Si nous ouvrons la discussion, nous serons seuls à demander des modifications," a-t-il prévenu.*

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/provence-alpes-cote-dazur/fos-sur-mer-face-a-limmense-defi-de-la-decarbonation-1977694>

Fos-sur-Mer face à l'immense défi de la décarbonation

L'une des plus grandes zones industrielles de l'Hexagone va engager plus de 8 milliards d'euros dans le verdissement de ses installations. Le chantier prendra au moins dix ans pour réduire de moitié ses émissions.

Ajouter à mes articles

Commenter

Partager

ArcelorMittal

Bouches-du-Rhône



Publié le 13 sept. 2023 à 11:00 | Mis à jour le 13 sept. 2023 à 16:13

Le ciel va-t-il enfin s'éclaircir sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer polluée par un demi-siècle d'activité chimique et sidérurgique ? Lauréate, avec Dunkerque, de l'appel à projet « zones industrielles bas carbone » lancé par France 2030, sa feuille de route ambitieuse de diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre cette prochaine décennie. Financé par l'Etat, via l'Ademe, à hauteur de 4 millions d'euros, le programme Sirius (Synergies régénératives industrielles Sud) s'est emparé de la question. Il rassemble 40 industriels du secteur qui émettent globalement 18 millions de tonnes de CO₂.

« La plupart se sont déjà engagés dans une stratégie de décarbonation mais faute de concertation, leurs actions ne produisent pas leur plein effet. Il s'agit désormais de travailler ensemble, à l'échelle territoriale, pour atteindre plus rapidement des objectifs plus ambitieux », explique son coordinateur, Nicolas Mat. Il est temps. Rebaptisé « Fossuaire » par les 400.000 habitants de son pourtour proche de Marseille, l'une des plus grandes zones industrialo-portuaires d'Europe (10.000 hectares et plus de 40.000 emplois) fait l'objet de nombreuses alertes sanitaires à cause de sa pollution.

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/89670/pollution-de-l-air-la-procedure-d-information-declenchee-dans-les-bouches-du-rhone.html>

Pollution de l'air : la procédure d'information déclenchée dans les Bouches-du-Rhône

ENVIRONNEMENT

🕒 18/09/2023 À 13H10

🕒 00:36

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 18/09/2023



Le : 19/09/2023



Pas de procédure

1/1 Pollution de l'air : la procédure d'information déclenchée dans les Bouches-du-Rhône

Une nouvelle procédure d'information-recommandation est déclenchée ce lundi 18 septembre 2023 par la préfecture des Bouches-du-Rhône pour l'ensemble du département.

Des particules fines d'origine désertiques ont été présentes hier soir et toute la nuit sur une bonne partie de la région.

Aujourd'hui, une procédure d'information-recommandation aux particules fines est déclenchée sur les Bouches-du-Rhône en raison de la présence de ces particules désertiques qui viennent s'ajouter aux émissions locales. Sur les autres départements, les orages et les précipitations attendus dans la journée devraient permettre une amélioration de la qualité de l'air.

https://www.lepoint.fr/environnement/pollution-de-l-air-les-francais-inquiets-mais-a-cote-de-la-plaque-19-09-2023-2536004_1927.php

Pollution de l'air : les Français inquiets, mais à côté de la plaque

INFO LE POINT. Un sondage montre que les Français se trompent sur les causes de la pollution de l'air, même s'ils sont davantage conscients de ses impacts.

Par Géraldine Woessner

Publié le 19/09/2023 à 12h00, mis à jour le 19/09/2023 à 15h19



Attention, sujet miné ! Si la pollution de l'air s'est nettement améliorée en France ces dernières années, les niveaux observés restent loin de respecter les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et la pollution aux particules fines (celles dont le diamètre est inférieur ou égal à 2,5 micromètres), responsables de l'immense majorité des décès et des maladies liées à la qualité de l'air en France, continue de causer chaque année 40 000 décès, alerte Santé publique France. Comment expliquer, pourtant, que les politiques engagées souffrent parfois de lacunes, voire d'incohérences ? Comment expliquer, surtout, la faiblesse des progrès mesurés dans certaines zones du territoire, où la pollution de l'air... progresse ?

Commandé par l'association de lutte pour la qualité de l'air Respire à l'institut Kantar, un sondage, que *Le Point* révèle en exclusivité, apporte quelques réponses, en offrant une analyse inédite de la perception que se font les Français du problème. Et on y trouve quelques surprises...

Des effets sanitaires de mieux en mieux connus

« L'excellente nouvelle, c'est que la connaissance des impacts sur la santé de la pollution de l'air progresse. Et je vous assure que ce lien n'était pas évident il y a dix ans... », commente le président de l'association Respire, Tony Renucci. En effet, si les deux tiers des Français (65 %) considèrent la qualité de l'air à l'endroit où ils vivent comme bonne, le sujet les préoccupe dans les mêmes proportions. Une anxiété qui grimpe dans les centres urbains, notamment en région parisienne.

L'écrasante majorité des répondants (89 %) ont désormais conscience que les nourrissons et les enfants sont plus vulnérables à la pollution de l'air, qu'ils associent, à raison, **aux maladies telles que l'asthme**, les infections aiguës des voies respiratoires ou le mauvais développement des poumons. « C'est une base de travail sur laquelle progresser », se félicite Tony Renucci, qui y voit un levier d'action pour pousser les mesures visant à limiter la pollution à proximité des écoles. « Les Français y sont clairement favorables, qu'ils vivent en ville ou à la campagne, et quel que soit leur bord politique. »

Si 24 % citent **les maladies respiratoires** comme l'un des premiers problèmes posés par la pollution de l'air, toutefois, ils restent inconscients **des autres pathologies** qui y sont associées, s'étonne Thomas Bourdrel, médecin radiologue spécialiste des effets sanitaires de la pollution de l'air, et membre du collectif Air-Santé-Climat. « Les pathologies les mieux démontrées liées à la pollution de l'air sont les **maladies cardiovasculaires** ! Les particules fines émises par les moteurs diesel ou par le chauffage au bois sont des cancérigènes certains, elles peuvent pénétrer le système sanguin et atteindre de nombreux organes, parmi lesquels le cerveau et la moelle épinière », et sont susceptibles de jouer un rôle dans le développement de cancers ou de la maladie d'Alzheimer.

Les sources de particules fines largement ignorées

Peu conscients des dangers de la pollution de l'air pour leur propre santé, les Français sont réellement perdus lorsqu'il s'agit de désigner les causes principales de cette pollution. Interrogés sur ses principales sources, 63 % des Français citent ainsi l'industrie, 55 % le trafic aérien, 43 % le transport maritime... Les véhicules thermiques ne sont cités comme « cause importante de pollution de l'air » que par 41 % des répondants, et le chauffage domestique... par 26 %. En clair : « La réalité correspond exactement à l'inverse de ce qu'ils croient, c'est impressionnant », s'étonne Jean-Baptiste Renard, directeur de recherches au CNRS, et conseiller de Respire.

En réalité, la pollution industrielle a considérablement baissé depuis les années 1990, sous l'effet de normes et de réglementations restrictives. Métaux lourds, plomb, hexachlorobenzène, chrome ou dioxyde de soufre, par exemple, se sont effondrés pour

atteindre un plancher. Et si les pollutions liées aux activités industrielles restent préoccupantes aux abords de certains sites, elles ne constituent plus, à l'échelle du pays, une inquiétude majeure. Quant à la pollution due au transport aérien, elle est anecdotique.

À l'inverse de ce que pensent les Français, les transports restent une source majeure de pollution au dioxyde d'azote, et les particules fines, les plus problématiques sur le plan sanitaire, sont essentiellement dues au chauffage résidentiel au bois, y compris dans les villes. Selon les dernières données du Citepa (rapport Secten, 2023), la combustion du bois représente 62 % des émissions nationales de particules PM2.5, 72 % des émissions de PM1, et 86 % des émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des gaz émis lors de la combustion et dont plusieurs sont des cancérigènes avérés, ou des perturbateurs endocriniens.

« Ce qui est embêtant, c'est que les sources de pollution liées à notre activité individuelle, quotidienne, sont minorées par rapport aux sources d'activité des autres », constate Jean-Baptiste Renard. « Plutôt que d'interroger notre usage des transports ou du chauffage au bois, on tend à incriminer l'industrie, les avions... » Hors sujet, les Français ?

Mauvais diagnostic... mauvais traitement

Les solutions que les Français préconisent reflètent en partie cette mauvaise appréhension du sujet. Si 70 % se disent prêts à rénover leur logement et à installer un système de ventilation plus performant, seuls 63 % envisagent de changer leur système de chauffage au bois pour une installation électrique ou une pompe à chaleur, et une minorité (44 %) se dit prête à remplacer sa voiture thermique pour une voiture électrique. La mise en place de **zones à faibles émissions dans les villes (ZFE)** est acceptée par 70 % des Français, mais seuls 7 % voient cette mesure comme une priorité.

La source du problème étant perçue comme extérieure, 42 % estiment, logiquement, que c'est d'abord aux pouvoirs publics, et surtout à l'État, de régler le problème, quand 37 % estiment que c'est le rôle des entreprises. Seuls 16 % pensent que l'action doit venir avant tout des citoyens. « Les collectivités locales ne sont pas perçues comme un acteur majeur, alors même qu'elles paraissent les mieux placées pour adapter les politiques aux contextes locaux », souligne Jean-Baptiste Renard. En effet, si dans les villes côtières (Le Havre, Toulon, Brest...), les émissions liées au transport maritime dépassent celles dues aux voitures, ce n'est pas le cas à Grenoble ou Clermont-Ferrand, où le chauffage au bois se taille la part du lion. « Il reste un important travail de pédagogie à faire », résume Tony Renucci, qui veut voir le verre à moitié plein. « Les Français s'intéressent sérieusement au sujet et sont prêts à faire des efforts. Mais il ne faut pas leur envoyer des messages

contradictoires », en subventionnant le chauffage au bois, par exemple, ou en donnant le sentiment de reculer sur la mise en place de ces fameuses ZFE, par crainte de révoltes sociales. « Aujourd'hui, le gouvernement évite toute mesure qui pourrait paraître impopulaire », s'alarme-t-il. La pollution engendrée par les voitures, dans les centres urbains ou à proximité des grands axes, a pourtant des conséquences « dont les Français, c'est ce que montre ce sondage, ont parfaitement conscience ! Ils sont prêts à agir : reculer maintenant enverrait un terrible signal ».

<https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/89789/un-episode-de-pollution-de-l-air-a-l-ozone-demain-dans-le-departement.html>

Un épisode de pollution de l'air à l'ozone demain dans le département

ENVIRONNEMENT

 26/09/2023 À 15H23

 00:52

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 26/09/2023



Le : 27/09/2023



 Pas de procédure
 Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles

1/1 Un épisode de pollution de l'air à l'ozone demain dans le département

Vous l'avez remarqué les températures remontent et avec l'absence de vent la pollution à l'ozone fait son grand retour. Le préfet des Bouches-du-Rhône déclenche, donc pour la journée de demain, la procédure d'alerte de niveau 1 relative à un épisode de pollution de l'air à l'ozone.

Il est donc attendu de votre part d'abaisser la vitesse maximale de 20 km/h sur les routes, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h. Un Renforcement des contrôles sera mis en place. Et pour protéger votre santé, pensez à réduire vos activités physiques et sportives intenses en plein air.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui sollicitent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi.

<https://www.laprovence.com/article/region/5688571126849915/pollution-maritime-dun-navire-sud-coreen-a-fos-sur-mer-un-proces-a-marseille-en-2024>

Pollution maritime d'un navire sud-coréen à Fos-sur-Mer : un procès à Marseille en 2024

Par La Provence (avec AFP)

Publié le 05/10/23 à 11:25 - Mis à jour le 05/10/23 à 11:25



La pollution du trafic maritime est dénoncée depuis des années par des associations et des habitants.
Photo d'archive Georges Robert

En continu

Un vraquier de 230 mètres exploité par une compagnie maritime sud-coréenne, soupçonné de pollution maritime et atmosphérique, a été immobilisé une semaine à Fos-sur-Mer fin septembre par le parquet de Marseille et le commandant du navire sera jugé en juillet 2024.

Soupçonné de pollution maritime et atmosphérique, un vraquier de 230 mètres exploité par une compagnie maritime sud-coréenne a été immobilisé une semaine à **Fos-sur-Mer** fin septembre par le parquet de **Marseille** et le commandant du navire sera jugé en juillet 2024, a-t-on appris ce jeudi 5 octobre.

A son arrivée le 21 septembre au quai d'Arcelor à Fos-sur-Mer, où il devait décharger du minerai, le M/v SM Roberts Bank, ce panamax récent de 230 mètres a été contrôlé par le centre de sécurité des navires (CSN). Sur la base d'une analyse des documents de bord, les inspecteurs ont alors relevé l'utilisation de son scrubber - filtre à fumées - dans la zone non autorisée des trois miles nautiques.

Rejet en mer des eaux polluées

Le fonctionnement du scrubber implique le rejet en mer des eaux polluées ayant permis le lavage de fumées. Par ailleurs, a précisé le parquet de la juridiction du littoral spécialisée (Julis), sur la base de l'enquête confiée à la gendarmerie maritime et au CSN, le carburant utilisé plusieurs heures après son arrivée à quai avait une teneur en soufre supérieure au 0,1% maximum admis.

La mainlevée de l'immobilisation judiciaire ordonnée par le parquet de Marseille s'est opérée le 27 septembre, après l'encaissement d'un cautionnement de 80 000 euros. Une fois cette somme versée par la société sud-coréenne exploitant le navire, celui-ci a pu reprendre la mer à destination de Dunkerque.

La compagnie et le commandant se sont défendus d'avoir volontairement commis ces manquements à la réglementation, affirmant avoir scrupuleusement respecté les prescriptions d'un logiciel censé anticiper l'utilisation du fuel à teneur en soufre limité autorisé dans la bande des trois miles et à quai.

La société exploitante encourt une amende d'un million d'euros pour ces infractions, précise un communiqué du parquet, qui souligne sa volonté d'intransigeance avec ces pollutions atmosphérique et maritime "*invisibles*".



<https://www.lefigaro.fr/societes/fos-sur-mer-arcelormittal-arrete-un-de-ses-hauts-fourneaux-20231011>

Fos-sur-Mer : ArcelorMittal arrête un de ses hauts-fourneaux

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 11/10/2023 à 18:35



«Ce haut-fourneau était à l'arrêt pour des raisons techniques depuis début septembre» indique le groupe.
NANCY/stock.adobe.com

Le groupe de sidérurgie mondial invoque une baisse de la demande pour justifier ces arrêts.

Une mise à l'arrêt temporaire. ArcelorMittal, deuxième sidérurgiste mondial, va mettre à l'arrêt un de ses deux hauts-fourneaux sur son site de Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône. En cause : une baisse de la demande due à la concurrence d'opérateurs extra-européens, selon un communiqué du groupe dévoilé ce mercredi.

Début novembre 2022, le groupe avait déjà annoncé la mise à l'arrêt provisoire d'un des deux hauts-fourneaux à Fos-sur-Mer, son deuxième site en France, à cause d'un ralentissement de la demande d'acier et de la flambée des prix de l'énergie. Ce haut-fourneau avait redémarré début avril.

«Le haut-fourneau numéro 1, aujourd'hui à l'arrêt pour des raisons techniques, sera maintenu à l'arrêt à l'issue des opérations de maintenance, jusqu'à ce que la situation de marché soit cohérente avec une marche du site à deux hauts-fourneaux», indique mercredi le groupe, qui précise qu'il réévaluera la situation de la demande *«d'ici la fin du premier trimestre 2024»*.

Ce haut-fourneau était à l'arrêt pour des raisons techniques depuis début septembre, a précisé un porte-parole d'ArcelorMittal Méditerranée. *«Nous sommes dans une industrie assez cyclique»,* a-t-il ajouté, soulignant que le site de Fos-sur-Mer fabriquait des aciers pour l'industrie et l'automobile qui étaient principalement destinés à l'export vers des pays du pourtour méditerranéen, où ArcelorMittal fait face à la concurrence d'aciers produits en dehors de l'Europe, notamment en Asie.

<https://marsactu.fr/bref/preservation-de-letang-de-berre-la-centrale-de-saint-chamas-progresse-mais-letat-recule/>

Préservation de l'étang de Berre : la centrale de Saint-Chamas progresse, mais l'État recule

PLOUF

BREF

le 17 Oct 2023 4

Une bonne nouvelle peut en cacher une moins bonne. Selon le journal *Le Monde*, la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas, principale source de pollution de l'étang de Berre, s'est engagée à cesser ses rejets durant chaque saison estivale, du 1er juin au 31 août. Cet engagement est le produit d'une médiation pénale, décidée au terme d'un procès, entre EDF et le Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre (Gipreb), qui regroupe les communes voisines, la région et le département. Cet accord devrait être signé d'abord pour une durée "expérimentale" de quatre ans.

Mais la diminution de la pollution de l'étang de Berre n'est pas à l'agenda de tout le monde. Toujours selon nos confrères, l'État souhaite reculer sur le sujet. Début septembre, les communes du secteur ont appris qu'il avait été demandé à l'Europe de fixer un objectif environnemental "moins strict" concernant l'étang à l'horizon 2027, dans le cadre du nouveau plan de gestion de district hydrographique. Cette demande s'appuie sur une disposition légale qui autorise la baisse d'un objectif environnemental si celui-ci s'avère "impossible ou d'un coût disproportionné". La Commission européenne précise que cette demande est en cours d'analyse.

<https://www.laprovence.com/article/region/74075132078801/environnement-production-agricole-dans-le-golfe-de-fos-tout-va-bien-seulement-loin-des-usines>

Environnement : production agricole dans le golfe de Fos, tout va bien...seulement loin des usines

Par Johan ZAPARTY

Publié le 22/10/23 à 19:43



Le bilan d'une nouvelle étude, menée par l'État sur la pollution des denrées alimentaires produites dans le Golfe, a été dévoilé. Si ses conclusions sont rassurantes, le périmètre et la méthode des prélèvements restent clairement incomplets.

Ce devait être la présentation édifiante d'une nouvelle analyse pour contrebalancer l'étude fracassante lancée en 2018 par la petite association militante de l'environnement ADPLGF (Association de défense et de protection du littoral et du golfe de Fos) qui, au terme de six années de prélèvements, avait alerté sur des traces de polluants dangereux relevés à des taux anormalement élevés dans plusieurs produits AOP du golfe de Fos, notamment des molécules cancérigènes trouvées dans des œufs où de la viande de bœuf.

Les résultats avaient alors à l'époque été jugés "*peu sérieux*" par la Préfecture.

À l'**Afpa d'Istres** mercredi dernier, le sous-préfet, **Régis Passerieux**, en lien avec le laboratoire territorial industrie Fos-Berre, animait une réunion destinée à présenter les résultats d'un nouveau plan de contrôle mené, cette fois-ci, par les services de l'État et pilotée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (**Anses**), sur les denrées alimentaires produites "*à proximité du golfe de Fos*".

Que recoupe ce plan exploratoire ? De novembre 2021 à décembre 2022, 70 échantillons de matrices végétales issues de légumes feuilles (artichaut, blette, céleri branche, choux, épinards) et 70 prélèvements de matrice animale, du muscle et du foie de bovins type "taureaux de Camargue", auront été prélevés dans 15 exploitations agricoles et 23 élevages considérés comme *"les plus exposés aux contaminations environnementales"* sur le pourtour du golfe de Fos, selon l'Anses.

Les polluants recherchés étaient les suivantes : dioxines, PCB, hydrocarbures aromatiques polycycliques, et éléments de traces métalliques.

L'Anses en conclut que *"les résultats de ce plan ne permettent pas de confirmer le risque d'une exposition particulière aux contaminants de l'environnement via les aliments produits autour du golfe de Fos"*. Bonne nouvelle ! Oui mais...

Première déception : du fait du périmètre ciblé, des lieux de prélèvements ou des élevages différents : *"Les méthodologies ne permettent pas de confronter, les deux études"*, pointait, à raison, le directeur de l'Institut écocitoyen, Patrick Chamaret.

Second hic, si l'**Anses** assure que l'étude a été conduite dans le but d'"objectiver le niveau de contamination des denrées alimentaires de la zone surveillée", force est de constater que ledit zonage *"n'englobe pas les zones agricoles les plus proches des industries du golfe de Fos"*, notait Romuald Meunier, président de l'association MCTB golfe de Fos environnement.

Une méthodologie qui exclut la comparaison

Concrètement, la carte des prélèvements végétaux par exemple montre des salades et blettes prélevées dans la plaine de la Crau ou à Aureille, aux portes du **Parc naturel des Alpilles**, une poignée d'artichauts et de céleri branche déterrés au nord de **Saint-Martin-de-Crau** et Lançon-Provence.

Soit dans des zones, là encore, relativement éloignées des premières **torchères d'usine**. Rappelant que cette étude *"est très attendue par les habitants"*, le référent de la zone étang de Berre pour **Atmosud**, Sébastien Mathiot, se sera aussi dit surpris *"de voir Châteauneuf, Fos ou Port-Saint-Louis absents du périmètre"* de l'étude.

"Est-ce que le nombre de prélèvements est suffisant pour dresser une cartographie précise des pollutions ?", questionnait encore Bernard Nicolini, le président de la coordination des associations **L'étang marin**.

Chargée de mission en mairie de Port-Saint-Louis, Patricia Vincent regrettait pour sa part que l'étude présentée n'englobe pas non plus les coquillages ou moules de Camargue.

Reste qu'en conclusion du rapport de synthèse de l'étude dévoilée mercredi, la direction générale de l'alimentation ne juge *"plus opportun de poursuivre les investigations au-delà de la durée initiale de ce plan exploratoire mis exceptionnellement en œuvre durant l'année 2022"*.

Tout en précisant qu'*"une surveillance continue sera maintenue dans le cadre habituel des plans de contrôle et de surveillance prévus par la réglementation européenne dont les résultats sont régulièrement portés à la connaissance de tous dans le cadre du projet Réponses"*.

"Cette étude n'est qu'une étape" promet le sous-préfet

Tout en saluant ces résultats rassurants, le sous-préfet aura lui-même tenu à modérer les enthousiasmes : *"Il est bien évidemment que ce n'est qu'une étape, un élément d'étude parmi d'autres."*

Après avoir annoncé en préambule de la rencontre la volonté des services de l'État de ne plus *"mettre la poussière sous le tapis, en l'occurrence les particules"*.

En résumé, voilà une nouvelle analyse certes scientifique et a priori sérieuse mais toujours contestable et qui vient s'ajouter à la longue liste d'études déjà sorties sur la pollution dans le bassin industriel.

En regrettant qu'un représentant de l'Anses n'ait pas été présent pour éclairer certains angles morts, en tout cas sur le papier, de ce plan exploratoire.

<https://mesinfos.fr/13270-fos-sur-mer/l-astreinte-financiere-d-arcelormittal-levee-par-la-prefecture-a-fos-sur-mer-186149.html>

L'astreinte financière d'ArcelorMittal levée par la préfecture à Fos-sur-Mer

La préfecture des Bouches-du-Rhône a décidé de lever l'astreinte d'ArcelorMittal. L'industriel respecte les normes de rejets validées en 2021, mais devra verser 400 000 euros à l'Etat.

Le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de "*clure et de liquider définitivement l'astreinte journalière administrative*" infligée à **ArcelorMittal, à Fos-sur-Mer**. Il s'agissait d'obliger l'industriel à cesser ses rejets de poussières, jugés excessifs. ArcelorMittal va tout de même devoir verser **400 000 euros à l'Etat**.



"Les rapports de mesures d'autosurveillance des émissions atmosphériques réalisées depuis le début d'année 2023, montrent un retour à la conformité. Ces résultats sont confirmés par le rapport des contrôles inopinés réalisés par un organisme extérieur durant la même période" note la **préfecture** dans un communiqué de presse en date du 20 octobre.

La préfecture souligne que les **normes d'émission de poussières sont conformes** aux conclusions de la table ronde préfectorale qui avait réuni le 21 décembre 2021 l'entreprise, les associations environnementales, les syndicats et les élus, sous la présidence du sous-préfet d'Istres.

ArcelorMittal, une mise en demeure de respecter les normes à Fos-sur-Mer

Les services de l'Etat rappellent que par arrêté préfectoral du 12 octobre 2017, "*la société ArcelorMittal Méditerranée avait été mise en demeure par l'État de se conformer au respect des valeurs limite d'émission (VLE) en concentration et en flux horaire pour le paramètre poussières, au niveau de la cheminée du refroidisseur de l'agglomération*".

"Malgré les efforts réalisés, en l'absence de l'atteinte de ces valeurs, un arrêté préfectoral d'astreinte administrative a été pris le 23 octobre 2020 à l'encontre de l'industriel, fixant des astreintes journalières de 500 € jusqu'à la satisfaction de la mise en demeure" ajoute la préfecture.

De même par arrêté du 19 octobre 2023, le préfet des Bouches-du-Rhône "*a abrogé un deuxième arrêté de mise en demeure en date du 20 octobre 2021. Cet acte avait été pris en raison de dépassements de valeurs limites d'émission en concentration et flux pour le paramètre poussières au niveau des rejets issus de la cuisson à l'agglomération*".

Là aussi, "les résultats du rapport d'autosurveillance de l'industriel analysés par le service des installations classées et les résultats du rapport de contrôle inopiné effectué par un organisme extérieur confirment là aussi le retour à la conformité des VLE".

A LIRE AUSSI

ArcelorMittal Méditerranée pose les jalons d'une production décarbonée à Fos-sur-Mer

La préfecture rappelle que fin 2022 **ArcelorMittal Méditerranée** a investi 20 millions d'euros pour mettre en place les deux premières phases d'un projet baptisé ODAS (Zero Dust At Sinter Plant). Il a pour objectif de diminuer de 15 % l'émission de poussières à l'échelle du site et jusqu'à 40 % dans le secteur concerné, en passant sous le seuil de 10 mg de poussières par mètre cube d'air rejeté, la norme actuelle autorisant 30 mg/m³.

Haut fourneau à l'arrêt à Fos-sur-Mer : pas de redémarrage avant fin 2023 selon ArcelorMittal

Par ailleurs, le **haut fourneau numéro 1** de l'usine de Fos-sur-Mer ne sera certainement pas redémarré avant la fin 2023. Il avait été arrêté pour des raisons techniques et devait reprendre du service.

Mais la direction du site annonce qu'il "sera maintenu à l'arrêt à l'issue des opérations de maintenance, jusqu'à ce que la situation de marché soit cohérente avec une mise en marche du site à deux hauts fourneaux".

Octobre 2023
(Les polluants éternels)

<https://www.laprovence.com/article/region/8069609085328/fos-sur-mer-l-institut-ecocitoyen-s-attaque-aux-polluants-eternels>

Fos-sur-mer : l'institut écocitoyen s'attaque aux "polluants éternels"

Par Nicolas PUIG

Publié le 23/10/23 à 18:47 - Mis à jour le 23/10/23 à 18:47



Autour du Golfe de Fos, on compte des sites industriels utilisateurs de PFAS. L'étude devrait aussi se pencher sur la nappe de Crau et le pourtour de l'étang de Berre, "un territoire à surveiller" pour l'Institut écocitoyen.

PHOTO F.S.



📍 Fos-sur-Mer

Basé à Fos, l'Institut écocitoyen va se lancer dans une étude pour connaître l'ampleur de l'exposition humaine aux PFAS, qualifiés de "polluants éternels", dans le sud de Lyon et les Bouches-du-Rhône.

On les trouve partout, dans les poêles Tefal, sur les plans de travail des cuisines, sur les skis et les cordes de guitare comme dans la mousse utilisée par les pompiers pour éteindre les incendies. Leurs propriétés anti adhésives, ignifuges, anti taches, isolantes ou imperméabilisantes en font des produits miracles.

Les per et polyfluoroalkylées, appelés plus simplement composés perfluorés ou **PFAS**, sont aussi qualifiés de "polluants éternels". Et pour cause : ces composants chimiques produits par l'homme depuis les années 50 et dont la toxicité est connue depuis les années 60, se dégradent très difficilement dans l'environnement. Malgré les dangers qu'ils représentent, ils restent méconnus.

En mars dernier, la Métropole de Lyon a décidé le lancement d'une étude pour connaître l'ampleur de la pollution et de l'exposition humaine aux PFAS au sud de son territoire, dans la Vallée de la chimie. Et elle a fait appel, pour l'assister, à **l'Institut écocitoyen**, basé à Fos-sur-Mer, qui déclina ensuite la démarche aux alentours de Fos et de Berre.

Concrètement, cette étude de bio imprégnation humaine consistera à *"regarder dans le sang des gens pour la vingtaine de PFAS qui posent problème, précise Philippe Chamaret, directeur de l'Institut. Les PFAS combinent plusieurs difficultés : on sait que ces composants sont toxiques, mais on n'a pas d'information spécifique sur chaque 'congénère' (les différents types de PFAS, NDLR), qui ont tous des propriétés différentes ; ils sont persistants dans l'environnement, ce qui pose aussi la question des déchets ;*

on ne sait pas non plus comment ils se comportent s'ils sont incinérés, ni dans quelles conditions ils arrivent dans notre organisme. C'est l'objet de cette étude. Environ 250 personnes seront prélevées à Lyon, et 200 à Fos." Une étude qui en comprendra une autre, environnementale : "Pour comprendre ce qu'il se passe dans le sang, il faut savoir où les gens vivent."

Se pencher sur le Golfe de Fos et la nappe de Crau

Dans la vallée de la Chimie, au sud de Lyon, deux usines fabriquent - et rejettent - des PFAS qui servent ensuite à d'autres industriels : Daikin et Arkema. *"La Métropole de Lyon sait que sa nappe est contaminée aux PFAS dans le sud de son territoire, continue Philippe Chamaret. Et l'eau du Rhône est polluée à la confluence de ces usines."*

Le degré de pollution aux PFAS n'est pas encore connu entre le Rhône et le secteur de l'étang de Berre : l'étude, qui comprendra un volet exclusivement environnemental, sera l'occasion de faire - enfin - un point sur le territoire.

*"Le golfe de Fos comporte des sites industriels utilisateurs de PFAS, fait encore remarquer le directeur de l'Institut. On sait aussi que la nappe de Crau passe sous l'ancienne décharge d'Entressen, qui a été pendant des années la décharge de Marseille, et il y a l'aéroport, la base d'Istres, la problématique des pompiers... C'est donc un territoire à surveiller, ou au moins à connaître." Sans compter les **eaux du Rhône**, dont on sait donc qu'elles sont polluées, en amont...*

"On est pieds et poings liés aux PFAS"

On peut légitimement se demander ce qu'il en est en aval, où elle sert notamment à irriguer de nombreuses cultures.

Il faudra attendre au moins la fin de l'été prochain pour que la machine soit prête à se mettre en marche. Entre recrutements, prélèvements, analyses, et ce sur deux sites, un tel projet (qui nécessite de nombreux partenariats et s'inscrit dans une vaste opération rassemblant plusieurs laboratoires), demande un budget avoisinant les 750 000 € estime l'Institut.

Le protocole, lui, est développé avec le soutien financier de la Métropole de Lyon. Il sera par ailleurs soumis à l'approbation des premiers concernés : les habitants. L'étude, et c'est la patte de l'Institut écocitoyen, sera en effet participative. *"Du début à la mi-novembre, on va réaliser des ateliers au sud de Lyon pour présenter notre démarche aux habitants, et savoir si le protocole correspond à leurs attentes*

." Pour être sûr que l'étude réponde à leurs craintes justifiées face à un polluant omniprésent : "On est pieds et poings liés aux PFAS. On a fondé nos vies dessus."

<https://www.20minutes.fr/planete/4060529-20231106-fos-mer-commandant-navire-malais-juge-rejets-polluants-port>

Fos-sur-Mer : Le commandant d'un navire maltais jugé pour des rejets de polluants au port

SCRUBBER Le commandant d'un navire de commerce transportant du vrac et battant pavillon maltais avait été contrôlé alors qu'il lavait son filtre à particules dans la bande des trois miles nautiques aux abords du port de Fos-sur-Mer



Depuis le 1er janvier 2022, les navires ne peuvent plus laver leurs scrubbers à moins de trois miles des côtes françaises. — Boris Horvat

Les scrubbers sont appelés à la barre à [Marseille](#), sans doute pour la première fois. Un commandant de navire de commerce battant pavillon maltais est attendu ce lundi matin à la 6e chambre du tribunal correctionnel de Marseille. Les autorités reprochent au commandant de ce bateau transportant du vrac d'avoir gardé son scrubber en boucle ouverte alors qu'il se trouvait aux abords du port de [Fos-sur-Mer](#).

[Les scrubbers sont des systèmes de lavage des gaz d'échappement](#) qui vise à réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère rendue obligatoire en Méditerranée au 1er janvier 2020, à défaut d'employer un combustible moins nocif. Depuis le 1er janvier 2022, les navires ont également [obligation de passer en système fermé](#) lorsqu'ils se trouvent à moins de trois miles nautiques (environ 5 km) des côtes françaises. Cela afin d'éviter que les résidus de soufre et autres polluants contenus dans le fuel des navires ne soient déversés dans des eaux trop proches du littoral.

Jusqu'à sept ans de prison

Un déplacement de la pollution qui a tout « d'une fausse bonne idée pensée pour contourner l'obligation d'utiliser des carburants moins polluants », estime Stéphane Coppey, président de France nature environnement, association qui s'est portée partie civile dans cette affaire.

<https://www.20minutes.fr/planete/4060529-20231106-fos-mer-commandant-navire-malais-juge-rejets-polluants-port>

PRO

Réservé
aux abonnés
Le marin

Pollution d'un vraquier en rade de Fos : le procès du commandant renvoyé

Contrôlé pour avoir rejeté plus d'un million de litres d'eau de lavage des fumées via son scrubber à boucle ouverte resté en fonctionnement à moins de trois milles des côtes, le capitaine philippin du vraquier maltais Seaforce sera jugé dans plusieurs mois.



Le vraquier "Seaforce" avait été contrôlé en mars alors qu'il venait décharger du charbon australien à Fos-sur-Mer. (Photo : Shipspotting) |

Le vraquier capesize de 180 000 tpl et de 290 mètres de l'armateur grec Thenamaris avait été contrôlé en mars par les affaires maritimes alors qu'il venait décharger du charbon australien à Fos-sur-Mer. Son capitaine, marin expérimenté, est accusé d'avoir laissé fonctionner dans la rade son scrubber à boucle ouverte, ce qui est interdit depuis le 1^{er} janvier 2022 par la législation française dans les eaux à la limite des 3 milles.

<https://www.leparisien.fr/environnement/pollution-marine-des-scrubbers-la-reponse-penale-attendra-encore-un-peu-06-11-2023-LTIRAFDZZETPK2C7LIJDDYBVI.php>

Pollution marine des « scrubbers » : la réponse pénale attendra encore un peu

Le capitaine philippin d'un vraquier est accusé d'avoir rejeté en mer plus d'un million de litres d'eaux usées après un passage dans le « scrubber », un dispositif installé dans les cheminées qui filtre les fumées d'échappement des moteurs et censé réduire la pollution de l'air. Le tribunal a renvoyé sa décision, très attendue, à début décembre.

Associations environnementales, armateurs mais aussi capitaines devront attendre le 2 septembre 2024 au moins pour connaître la jurisprudence de la justice française sur les infractions dans l'utilisation des « scrubbers », [ces dispositifs filtrants](#) utilisant de l'eau afin de réduire les émissions de gaz toxiques dans l'atmosphère, notamment de soufre, provenant des cheminées des navires. Mais renvoyant parfois cette pollution dans la mer, ce qui est interdit au large des côtes françaises. La 6e chambre du tribunal correctionnel de Marseille (Bouches-du-Rhône) a en effet renvoyé ce lundi à cette date le premier procès de ce type d'infraction.

Le capitaine philippin d'un vraquier de 290 mètres de long y est accusé d'avoir, en mars dernier, rejeté en mer, dans la rade de Fos-sur-Mer classée Natura 2000, plus d'un million de litres d'eaux usées après un passage dans le « scrubber », acides mais aussi pleines de soufre et de métaux lourds. Lors de l'audience, le parquet de Marseille a en effet requalifié l'infraction de « pollution de la mer territoriale », faisant ainsi passer l'amende maximale de 4 000 à 100 000 euros.

« Tout aussi grave qu'une marée noire ou qu'un dégazage »

« Les scrubbers sont utiles pour réduire la pollution de l'air, mais si les rejets se font en mer, c'est la qualité de l'eau et la biodiversité qui sont menacées. C'est juste un transfert de pollution de l'air dans la mer, avec un impact énorme sur la faune et la flore marine », résume Olivia Gervais, responsable de France Nature Environnement (FNE) PACA, une des associations partie civiles. « Il existe deux types de scrubbers, ceux en boucle fermée sans rejet, et ceux en boucle ouverte, comme celui utilisé par ce navire, qui seront interdits par l'Union européenne en 2025. »

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/pollution-aux-pfas-lancement-d-ateliers-en-vue-d-une-etude-d-impact-des-perfluores-dans-le-sud-de-lyon-2868308.html>

← Aller à la page régionale

Pollution aux PFAS : lancement d'ateliers en vue d'une étude d'impact des perfluorés dans le sud de Lyon

Publié le 07/11/2023 à 10h05

Écrit par [Marie Bail](#) et [Emilie Rosso](#)



Les per- et polyfluoroalkyles sont des molécules anthropiques qui s'accumulent dans les milieux, mais aussi dans les êtres vivants. Le Rhône en est saturé, et ses nappes phréatiques avec lui, contaminant ainsi l'eau potable. © JUSTIN SULLIVAN / GETTY IMAGES NORTH AMERICA

La Métropole de Lyon lance la première étude française de biosurveillance humaine aux PFAS chez les riverains des industries. Des ateliers auprès des citoyens sont organisés du 7 au 9 novembre dans plusieurs communes au sud de Lyon.

Les citoyens des zones affectées par la pollution aux PFAS sont appelés à [participer à des ateliers en présence de scientifiques](#), les 7, 8 et 9 novembre à Givors, Pierre-Bénite, Saint-Fons et Solaize.

Une première en France

La Métropole de Lyon a fait appel à l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer pour conduire, en collaboration avec Santé Publique France, une étude de bio-imprégnation humaine aux PFAS. Cette étude est la "*première étude française de biosurveillance humaine en polluants perfluorés chez les riverains des industries*", selon l'instance.

Les ateliers organisés cette semaine sont la première étape de cette étude. Les chercheurs de l'institut écocitoyen pourront expliquer leur démarche, résumer l'étude globale d'imprégnation aux PFAS et recueillir les attentes des riverains. "*L'objectif est d'orienter les chercheurs sur les zones d'études, les modes de vie des populations locales, d'identifier des situations plus exposantes et les voies d'exposition.*", précise la Métropole.

https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/11/09/certains-pesticides-sont-aussi-des-polluants-eternels-revelent-deux-ong_6199102_3244.html

Certains pesticides sont aussi des « polluants éternels », révèlent deux ONG

Environ 12 % des substances actives des pesticides de synthèse autorisées dans l'Union européenne appartiennent à la famille des PFAS, alerte un rapport de l'association Générations futures et du réseau Pesticide Action Network Europe publié jeudi.

Par Stéphane Foucart et Stéphane Mandard

Publié le 09 novembre 2023 à 06h00, modifié le 09 novembre 2023 à 11h51 ·  Lecture 2 min.

Environ 12 % des substances actives des pesticides de synthèse autorisés dans l'Union européenne (UE) – soit 37 molécules sur 306 – appartiennent à la famille des PFAS, alerte un rapport de l'association Générations futures et du réseau Pesticide Action Network Europe (PAN Europe) publié jeudi 9 novembre. Selon les chiffres officiels colligés par les deux organisations, les quantités de ces « pesticides PFAS » vendues en France connaissent depuis une décennie une augmentation « spectaculaire ». Elles sont passées de quelque 700 tonnes en 2008 à plus de 2 300 tonnes en 2021.

La présence de PFAS dans les pesticides résulte de l'introduction délibérée, par les industriels, de liaisons carbone-fluor très solides et très stables dans la structure moléculaire de la substance active afin d'en renforcer l'efficacité : elle améliore en particulier les propriétés hydrophobes (la molécule ne se dissout pas dans l'eau). Une

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/pfas-polluants-eternels-perfluores-metropole-grand-lyon-42970.php4>

☆ PFAS : la stratégie de la Métropole du Grand-Lyon se met en place

La Métropole du Grand-Lyon a fait un point sur sa stratégie contre la pollution aux per- et polyfluorés l'occasion de la 8e Conférence eau et santé organisée par le Graie, mercredi 15 novembre. Retour sur les actions envisagées.

Eau | 21.11.2023 | D. Laperche



La présence de PFAS dans le Rhône a été pointée du doigt en 2022.

© JackF

Une étude d'imprégnation de la population de longue haleine

La métropole lyonnaise participe également à des études pour comprendre les conséquences sur la santé de l'exposition à ces polluants. « *Les Dreal font un travail énorme, mais il y a un manque de moyens pour réaliser un suivi sanitaire, notamment des pollutions chroniques* », regrette Pierre Athanaze.

Deux études lancées pour la période 2023 à 2027 sont portées par l'Institut écocitoyen : l'une, « Matisse », va travailler sur des méthodes de prélèvements et réaliser des mesures environnementales à Lyon et à Fos-sur-Mer. « *La population témoin de Fos-sur-Mer est également exposée à une pollution industrielle, mais pas de PFAS* », a précisé Pierre Athanaze. L'autre, « Perle », vise à déterminer les sources possibles et à comparer l'imprégnation d'une population exposée. « *Les initiatives avancent lentement, car nous avons des temps administratifs*, a souligné Pierre Athanaze. *Dans les études d'imprégnation, certaines questions sont intrusives sur les modes de vie et nous avons dû passer par quatre comités d'éthiques : cela a pris un an. Les premières prises de sang débiteront en 2025.* »

Autre piste explorée : dans le cadre d'appel à manifestation d'intérêt 2023-2026, le Cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes se penchera sur les liens entre perfluorés et cancers dans la bibliographie scientifique, tandis que les Hospices civils de Lyon meneront une étude sur les personnes atteintes de cancer.

Sur le plan national, une étude d'imprégnation de la population française aux PFAS sera lancée en 2024. « *Ces valeurs pourront utilement éclairer les résultats de l'étude de biosurveillance locale portée par la Métropole de Lyon et l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer. Santé publique France s'est rapprochée de ces acteurs pour partager les méthodologies scientifiques et assurer in fine la compatibilité des résultats* », a indiqué la préfecture du Rhône dans un communiqué.

<https://www.lamarseillaise.fr/environnement/nous-etudions-l-impact-des-polluants-sur-les-milieux-AA15265858>

M « Nous étudions l'impact des polluants sur les milieux »

L'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions lance officiellement l'observatoire du golfe de Fos, chargé de centraliser les savoirs sur les milieux marin, aérien et terrestre, du Rhône jusqu'au cap Couronne. Philippe Chamaret, président des deux institutions, revient sur la genèse et les objectifs de cette nouvelle entité.

ALICE MAGAR / FOS-SUR-MER / 23/12/2023 | 06H35



Philippe Chamaret, directeur de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos. PHOTO DR

La Marseillaise : Comment ce projet est-il né ?

Philippe Chamaret : Cet observatoire émane de l'engagement pris par les pouvoirs publics pour l'amélioration des milieux à travers le contrat de baie. Nous avons commencé à travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire – pêcheurs, plongeurs, industriels, collectivités, services de l'État et gestionnaires des espaces naturels –, à la demande de l'Agence de l'eau, de la Métropole, du Grand Port maritime de Marseille (GPMM) et de la Ville de Fos en 2022. Notre mission était d'écrire le cahier des charges d'une structure qui réponde aux besoins de ce territoire spécifique. Le golfe de Fos est très urbanisé et industrialisé, mais il borde des espaces naturels remarquables. Il y a une mixité des milieux qui nécessite d'être observée, suivie, connue et qui demande de développer de nouveaux protocoles pour mesurer l'impact de nouveaux polluants comme les PFAS, les polluants éternels.

Sur quel modèle cet observatoire va-t-il fonctionner ?

P.C. : Sur le même modèle que l'Institut écocitoyen : le principe reste le dialogue entre les parties d'intérêts différents. L'équipe scientifique de l'observatoire est une émanation de celle de l'Institut. On a deux chercheurs, un spécialisé en chimie de l'environnement, l'autre en écotoxicité. On a aussi recruté une chargée de mission pour développer des capacités de bancarisation des connaissances. Les citoyens sont également associés à cet observatoire : les volontaires pourront réaliser des prélèvements de matériel hydraulique ou végétal.

Combien coûte cette nouvelle structure scientifique et comment est-elle financée ?

P.C. : Le fonctionnement d'un tel observatoire et la réalisation de mesures régulières de routine coûtent environ 110 000 euros par an aux commanditaires, l'Agence de l'eau, la Métropole Aix-Marseille, le GPMM et la Ville de Fos. Des études spécifiques de plus grande ampleur induisent des frais supplémentaires à aller chercher auprès d'investisseurs.

Avez-vous des axes de recherche précis ?

P.C. : On a des axes d'intérêt très forts. Le premier d'entre eux est la présence des plastiques sous toutes leurs formes. On a commencé une étude au niveau de l'étang de Berre qui implique beaucoup les citoyens et les usagers de l'espace marin. On va étendre cette action au golfe de Fos. Ensuite, il y a tout ce qui concerne les PFAS. Une recherche est en cours depuis un an et demi. On est actuellement en recherche de fonds pour élargir le périmètre.

Trois grands porteurs de projets devraient s'installer dans le golfe d'ici quelques années. Quel regard portez-vous sur l'augmentation de l'activité industrielle et l'implantation d'un parc commercial d'éoliennes offshore dans cette zone ?


P.C. : Ces grands projets industriels sont tous liés à la décarbonation. Il y a une raison à cette multiplication : le contexte de changement climatique qui est très préoccupant. Ces nouvelles installations arrivent dans un cadre environnemental menaçant. Dans les années 1970, on industrialisait pour équiper l'Europe dans une notion de progrès. Aujourd'hui, on est dans un progrès forcé sans lequel on sombre tous. Ce changement de contexte change tout. Il faut évidemment agir, mais il y a un gros risque à vouloir aller rapidement. Quand on se lance dans de nouvelles activités, il faut avoir conscience des impacts. On n'a pas de connaissance historique sur les effets des giga factories en matière de méthane, de PFAS, d'émanations de polluants peut-être encore méconnus... Idem pour les éoliennes marines. Il faut être vigilant par rapport à ces actions et laisser les scientifiques faire leur travail pour avoir une idée précise des conséquences sur les milieux. Notre rôle, c'est de donner les moyens à l'autorité d'exercer son autorité. Aujourd'hui, les pouvoirs publics développent des structures de production de connaissances et des organismes de concertation. C'est quand même une bonne nouvelle. S'ils se donnent les moyens de faire perdurer ces instances-là, ça peut être une bonne façon d'assurer une adaptation de la connaissance et de changer de cap en prévenant les atteintes sur l'environnement et la santé.

<https://marsactu.fr/bref/a-fos-lancement-dun-observatoire-pour-etudier-les-polluants-dans-lenvironnement/>

À Fos, lancement d'un observatoire pour étudier les polluants dans l'environnement

CHIMIE


BREF

le 26 Déc 2023  2

L'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, actif autour de l'étang de Berre, vient de créer son observatoire du golfe de Fos. Son ambition est de regrouper les connaissances en matière de pollution dans le secteur s'agissant des "milieux marin, aérien et terrestre", lit-on dans *La Marseillaise*, qui publie un entretien avec Philippe Chamaret, président des deux structures.

Financé par l'Agence de l'eau, la métropole Aix-Marseille, le grand port maritime de Marseille et la commune de Fos, ce nouvel observatoire travaillera en priorité sur deux polluants : le plastique et les PFAS, des substances chimiques très courantes et très persistantes, même longtemps après leur rejet dans l'environnement. Les premières études de l'observatoire sont déjà lancées.

Source : La Marseillaise

 COMMENTER / VOIR LES COMMENTAIRES